

**UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION**

**ETUDE DE LA RELATION ENTRE LA RESPONSABILITE
SOCIALE DES ENTREPRISES ET LES DROITS
DE L'HOMME**

THESE DE MASTER RECHERCHE

Mois GABAY

Directeur de recherche: Doç.Dr. Melike Batur Yamaner

MAI 2010

TABLE DES MATIERES

	Page No:
Liste des Abréviations.....	iii
Liste des Schémas	v
Liste des Tableaux.....	vi
Résumé.....	vii
Abstract.....	xii
Özet.....	xvii
Annexe	xxiii
 INTRODUCTION.....	 1
 PREMIERE PARTIE: LA RESPONSABILITE SOCIALE DE	
L'ENTREPRISE	4
A) Définition de la Responsabilité Sociale des Entreprises	4
1) Contexte Historique du Terme « Responsabilité Sociale »	10
2) Approches Théoriques de la Responsabilité Sociale des Entreprises.....	14
3) Les Organisations Internationales et les Organisations Non Gouvernementales Définissent la Responsabilité Sociale	24
4) La Philanthropie, le Mécénat, le Marketing Social, Devenir Partenaire, le Développement Durable Entrent-ils dans le Périmètre de Responsabilité Sociale d'entreprise	29
B) Domaines d'Activités et Exemples.....	33
C) Stratégies de Communication et Management de la Responsabilité Sociale d'entreprise	36
D) L'Instrumentation de la Responsabilité Sociale de l'entreprise	41
1) Outils, Normes et Notations	41
2) Rapports de Performance Sociales, Bilan Sociétal.....	46

DEUXIEME PARTIE : RELATION ENTRE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME	50
A) Droits de l'homme	50
1) Concept des Droits de l'homme	50
2) Classification des Droits de l'homme.....	52
B) Les Droits de l'homme sont-ils dans le Périmètre de la Responsabilité Sociale des Entreprises	56
C) Etude de la Violation des droits de l'Homme: Industries Extractifs et Sociétés Transnationales.....	60
1) Comprendre la Malédiction des Ressources.....	60
2) Processus du Consentement Civile Pour les Industries Extractives	62
a) Défis et Inquiétudes Pour l'application du Processus.....	67
3) Influence de la Malédiction des Ressources Aux Activités des Sociétés Transnationales	70
D) Cas d'étude : Le Delta du Niger et Activités Pétrolières.....	74
1) Crises Dans la Région et Réactions de la Compagnie Shell	78
2) La Violation des Droits de l'homme et le Rôle des Sociétés Transnationales.....	81
 CONCLUSION.....	 84
 BIBLIOGRAPHIE.....	 88

LISTE DES ABBREVIATIONS

AFNOR	: Association Française De Normalisation
CERES	: Coalition For Environmentally Responsible Economies
CSC900T	: China Social Compliance 9000 For Textile And Apparel Industry
CSR	: Corporate Social Responsibility
EMAS	: Eco Management Audit Scheme
FSC	: Forest Stewardship Council
FPIC	: Free And Prior Informed Consent
GRI	: Global Reporting Initiative
ISO	: International Organization For Standardization
ITIE	: Extractive Industries Transparency Initiative
KSS	: Kurumsal Sosyal Sorumluluk
MOSOP	: Movement for the Survival of Ogoni People
NGO	: Non Gouvernemental Organisation
NRE	: Nouvelles Régulations Economiques
OCDE	: Organisation De La Coopération et Du Développement Economique
OIT	: Organisation Internationale De Travail
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs Du Pétrole
PDCA	: Plan –Do-Check-Act
PDG	: Président Directeur Général
PME	: Petites et Moyennes Industries
RSE	: Responsabilité Sociale Des Entreprises
SA8000	: Social Accountability Standard
SIDA	: Syndrome d’Immuno Déficience Acquise
SIGMA	: Sustainability Integrated Guides For Management
SRI	: Socially Responsible Investment
STN	: Société Transnationale

- TEMA : Türkiye Erozyonla M¼cadele, Aęaęlandırma ve Doęal Varlıkları
Koruma Vakfı
- WWF : World Wildlife Fund
- WBCSD : World Business Council For Sustainable Development

LISTE DES SCHEMAS

	Page No
Schéma 1.1: Le Modèle Classique des <i>Stakeholder</i>	17
Schéma 1.2: Le Pyramide de la Responsabilité Sociale	20

LISTE DES TABLEAUX**Page No:**

Tableau 1.1:	Les Nouveaux Acteurs Du Concours de la Responsabilité Sociale de L'Entreprise.....	8
Tableau 1.2:	Evolution De La Responsabilité Sociale de L'Entreprise.....	14
Tableau 1.3:	La Théorie des <i>Stakeholder</i> , Les Trois Perspectives De Donaldson et Preston.....	18
Tableau 1.4:	Les Catégories de La Responsabilité Sociale.....	21
Tableau 1.5:	La Performance Sociale des Entreprises	22

RESUME

Partout dans le monde, la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) s'impose aujourd'hui comme une dimension incontournable de la gestion moderne.

L'entreprise est devenue avec les effets de mondialisation comme un producteur de normes de plus en plus important. Les sociétés transnationales (STN) ont le pouvoir d'influencer les économies de plusieurs pays ainsi que leurs décisions sur plusieurs sujets. A partir des années 1990, les opérations des STN dans les pays en voie de développement ont attiré l'attention du média ainsi que les consommateurs. Les violations des droits de l'homme qui réalisaient dans ces pays et le comportement des STN soit en restant passif ou soit parfois en participant à ces violations, a été critiqué par les consommateurs, les organisations non gouvernementales (ONG). Les STN ont eu des mauvaises réputations et elles ont commencé à chercher des initiatives pour regagner la confiance de leurs consommateurs. C'est ainsi que plusieurs initiatives comme le Pacte Mondial des Nations-Unies a été adhère par un nombre croissant d'entreprises. Le pacte invitait le secteur privé à se conformer à une dizaine de principes de base dans les domaines de droits des travailleurs, le droit de l'environnement et les droits de l'homme. Bien que ces initiatives essayent de défendre les droits de l'homme, le contrôle se limitait avec l'affichage de quelques bonnes pratiques sur leur site internet. Comme la RSE est une action volontaire de l'entreprise, aucune initiative ne pouvait obliger les STN d'appliquer ces principes. Si la RSE est une action volontaire de l'entreprise comment sera-t il possible de garantir la protection et la défense des droits de l'homme dans cette perspective volontaire ? Les droits de l'homme n'est pas un sujet qui est à la libre appréciation des dirigeants, c'est une obligation pour tous les acteurs de la société ainsi que les entreprises. Si on accepte le sujet des droits de l'homme dans les activités de RSE des STN ; comment sera – t il possible de garantir leurs applications ? La notion de RSE qui connaît des développements des codes de conduite et qui peut varier selon les entreprises pose un problème pour l'application des droits de l'homme.

A la première partie de notre étude, nous essayerons de comprendre les nouvelles approches de RSE. L'intérêt croissant pour la RSE n'a pas résolu le délicat problème de sa définition. Selon la théorie de Friedman, les entreprises doivent d'abord penser à leurs profits économiques avant de penser aux sujets de RSE. La RSE doit être un sujet des ONG ou d'autres éléments de la société mais pas les entreprises. Selon lui, l'entreprise a une seule responsabilité : gagner de l'argent. Selon cette approche de responsabilité, la seule responsabilité légitime est la responsabilité économique et éventuellement réglementaire. Malgré l'approche critique de Friedman, les entreprises modernes suivent différentes théories pour appliquer une stratégie de RSE qui essaye de satisfaire toutes les parties prenantes.

Parmi les autres approches de RSE, Carroll propose une définition qui regroupe l'ensemble des obligations que l'entreprise a vis à vis de la société en englobant les catégories économiques, légales, éthiques et discrétionnaires. Cette définition est consensuelle dans la mesure où elle reconnaît la suprématie de la responsabilité économique tout en acceptant d'autres formes de légitimité. La responsabilité économique consiste à produire les biens et services réclamés par la société afin d'en tirer profit. La responsabilité légale s'attache la conformité aux lois en vigueur tandis que la responsabilité éthique concerne les actions non codifiées juridiquement mais attendues par la société. Enfin, la responsabilité discrétionnaire est laissée à la libre appréciation du manager. Cette définition englobante propose une graduation de responsabilités de celles que l'on ne peut éviter à celle que l'on peut entièrement choisir.

Grace à l'évolution de RSE plusieurs entreprises, depuis quelques années ajoutent aux bilans financiers annuels un nouveau bilan qu'on appelle le bilan sociétal de l'entreprise afin de calculer leur performance sociale. Le problème qui se pose ici est l'instrumentalisation de la RSE. Parmi plusieurs systèmes de certification, certains sont loin d'être véritables mais c'est plutôt une poudre aux yeux pour créer une bonne image d'entreprise.

Dans la deuxième partie de notre travail, nous essayerons de voir la relation entre la RSE et les droits de l'homme. Nous définirons premièrement les différentes approches pour la classification des droits de l'homme. Selon les naturalistes, le droit

naturel est supérieur aux droits positifs. L'homme a des droits inévitables de sa nature et ceci est universel pour tous les hommes. Selon l'approche historique l'universalité des droits de l'homme est contraire aux états de l'homme dans un temps défini. Nous pouvons parler des droits selon un temps donné et les droits de peuples sont changeables par rapport à leur époque. Il ne peut exister des droits de l'homme avant la création des peuples. Il peut exister seulement des droits sociaux. Selon l'approche éthique ; les droits ne peuvent pas être changeables et différents selon les peuples. Si les droits seraient changeables il ne serait pas nécessaire de parler de quelques droits fondamentaux. Si les droits sont changeables selon le temps et le lieu nous ne pouvons pas dire que certains droits sont plus importants que les autres. Selon les tenants de l'approche éthique, il existe une conscience de l'homme. Ceci transforme les droits de l'homme à des droits plutôt moraux et inchangeables selon les conditions. La source de l'approche éthique est l'honneur de l'homme. Il existe un deuxième critère pour l'approche éthique, c'est les besoins de l'homme. On essaye de voir ce que l'homme a besoin pour vivre une vie honorée. Les limites pour avoir une vie honorée sont la liberté, l'égalité et la sécurité. L'approche éthique d'une part protège les effets supra positifs des droits naturels et d'autre part on peut mettre ces droits dans une hiérarchie de droits et la violation de ces droits peuvent être punies. Même si l'honneur semble comme un terme plus clair que la définition du droit naturel, la complexification de la situation ne change pas.

On peut aussi classer les droits de l'homme selon trois générations. La première génération des droits de l'homme sont contre l'existence d'un état comme les droits civils et politiques. Ces droits étaient fondés sur l'égalité des hommes. Pour la deuxième génération des droits de l'homme l'existence d'un état est nécessaire pour leur application donc ils ne sont pas contre l'existence d'un régime. Ces droits donnent des devoirs au pouvoir comme les droits économiques, sociaux et culturels. La troisième génération des droits de l'homme sont des droits plus nouveaux comme ils exigent des intérêts de tous les acteurs de la société pour leur réalisation. Ce sont donc les droits qui peuvent se réaliser avec la coopération des états, des ONG, des peuples et des entreprises. Les droits de solidarité ne sont pas encore connus dans certains pays en développement. La violation des droits de l'homme que les STN sont responsables dans les pays en développement sont plus les droits de solidarité

comme les droits de l'environnement, les droits de paix et les droits des peuples autochtones.

Pour mieux comprendre la violation des droits de l'homme et leur relation avec la RSE, nous allons analyser la situation des STN dans les pays en voie de développement. Dans les pays du Sud, comme le Nigéria, la corruption et les problèmes dans le fonctionnement des institutions affectent les peuples avec la violation des droits fondamentaux. En même temps, les pays en développement sont souvent des pays riches en ressources et consistent les terres d'accueil pour plusieurs STN. Malgré la situation politique et économique de ces pays les STN n'ont pas le choix de ne pas s'opérer dans ces pays car c'est les seules terres où on peut faire des activités minières ou pétrolières. Dans le pays le plus riche en pétrole comme le Nigéria, la plupart des peuples vit encore moins qu'un dollar par jour. Dans les mêmes pays, les états sont incapables de réaliser leurs responsabilités fondamentales face aux citoyens comme fournir de l'eau potable, de l'électricité. Les peuples ne sont pas contents de voir les STN qui s'opèrent sans leur autorisation et sans avoir un profit à leur condition de vie. Dans des situations où l'état est incapable de réaliser leurs responsabilités, les peuples autochtones demandent aux STN de leur donner ces services. Depuis quelques années, les peuples sont mieux organisés ils attirent l'attention des ONG, des médias et des consommateurs.

Les stratégies de RSE des STN ont passé 3 générations. Selon la première génération, à cause de leurs activités extractives les STN étaient obligés de faire des philanthropies d'entreprises pour ne pas être critiqué par leurs consommateurs. Cette première stratégie n'a pas arrêté les manifestations des ONG et des peuples autochtones dans ces régions qui allaient parfois jusqu'à l'arrêt du projet. Suite à ces problèmes les STN ont changé de stratégies et la RSE a commencé à s'appliquer comme des stratégies de gestion de risque. Selon cette nouvelle stratégie, les entreprises expliquaient aux peuples locaux les effets positifs et négatifs d'un projet pour éviter les risques d'arrêt ou des menaces contre leurs personnels. C'est à la même époque que plusieurs entreprises ont ajouté leurs codes de conduite ou leurs codes de bonne citoyenneté à leurs sites web pour montrer comment ils étaient responsables.

Toutes ces deux stratégies n'ont pas réussi à s'arrêter les manifestations dans des zones extractives. Aucun de ces stratégies ne reconnaissait les droits des peuples autochtones de donner des décisions sur des projets qui auraient des effets directs à leurs terres. Une troisième stratégie alternative a été lancée au nom de « consentement préalable libre et éclairé ». Selon cette nouvelle approche, pour la première fois les peuples autochtones ont eu le droit de veto à un projet qui aurait un effet négatif sur leur terre. Selon les principes de cette stratégie, les peuples autochtones sont actifs non seulement pendant la réalisation du projet mais aussi pendant le processus de préparation et de décision. Les représentants élus parmi les peuples autochtones pourraient défendre les droits des peuples.

Même si ce processus semble être le plus acceptable parmi les autres, il existe plusieurs défis et inquiétudes pour sa réalisation. En plus, il n'existe pas de consensus et son application est à la libre appréciation des dirigeants. Comme le cas d'étude aussi nous a montré, les initiatives civiles ne sont pas suffisantes pour garantir l'application des droits de l'homme en tous moments et sans exception. Il serait souhaitable d'une régulation au niveau des lois internationales pour protéger les droits de l'homme par tous les acteurs de la société. Le futur des travaux nous amène à un processus dont non seulement les états ou les individus pourront être punis de la violation des droits de l'homme mais aussi des entreprises. Les codes de conduite, les chartes et les initiatives internationales peuvent être de bons modèles pour le contenu de ces droits. Il n'existe pas de manque de texte pour ces droits mais plutôt un manque de lois contraignants. Comme nous avons vu au niveau des droits de développement, pour l'application des nouveaux droits de l'homme non seulement les états sont les seuls acteurs mais il doit avoir une fraternité de tous les acteurs de la société pour leur application. Les entreprises aussi doivent prendre leurs responsabilités pour garantir leur application.

ABSTRACT

In the contemporary world, business supplies society with goods and services and positively and negatively affects the social and natural environment. This dominant nature of business in society has led people to be worried of its activities. Pertinent questions have been raised with regard to whether the welfare of society takes precedence over the organizational objectives to generate and maximize profits or vice versa. People live in a society and everyone is part of the social organization. Business is wholly dependent on the society. The understanding of corporate social responsibility in the modern world means the whole responsibilities of a company against his stakeholders. On face of it, the company and the human rights seem worlds apart. The reality is proving otherwise. Every day brings more tangible and visible evidence of how closely human rights and today's enterprises are linked with the key perspective of corporate social responsibility (CSR). Nowadays the question goes beyond environment and social quality concerns but includes human rights issues. The transnational corporations (TNC) may contribute to development by creating jobs, paying taxes and transferring technology, they may also instigate structural violence, poor working conditions and destruction of ecosystems and in so doing effectively become barriers to sustainable development of the least favored nations. Our research aimed to understand the relation between CSR and human rights. As CSR is an act of voluntarism how can human rights are applicable in this context? As we know, the protection of the human rights is an obligation for all of the actors of the society but only the states or individuals can be punished in case of violence. How can we be sure that companies do not abuse human rights violations when we put the subject in a voluntary context of CSR? The understanding of CSR makes a problem for the obligation of the human rights.

In the first part, we will try to understand the meaning of CSR. Concern for business to contribute towards social prosperity has always persisted since the days of Aristotle who reckoned the need for business to reflect the interest of the society in which their operations based. The economist Milton Friedman strongly denies the

contention that corporate organizations have direct social responsibility to the society in general. He is opposed to calls for business to contribute towards solving society's problems over and beyond maximization of profits to the business. According to the social engagement approach, every company has different stakeholders and different responsibilities to them. These different stakeholders are all equal and responsibilities must also be equal. Carroll made an influential contribution to the debate of the meaning of CSR. He came up with a four-part definition of CSR when he stated that a corporation has economic, legal, ethical and discretionary responsibilities. He argues that organizations have an economic responsibility to engage in activities that generates profits for them. For him, the economic component of CSR conforms to a capitalist economic system where commodities that business deal in must be sold at a profit. The legal responsibility ensures that a corporate organization's operations conform to legal requirements of the society in which it operates within. According to the ethical responsibility corporate organizations, actions must conform to the moral precepts of their host society. The fourth responsibility is the discretionary responsibility which ensures that corporations voluntarily contribute toward solving in number of ills that afflict society. Carroll argues that corporate responsibilities that fall under this component are voluntary. Today many companies are using the definition made by Carroll to organize their strategies of CSR. In many countries, the companies are using performance degrees to see the evaluation of their strategies.

In the second part, before making a link between CSR and human rights, we searched about the different aspects of human rights. According to the naturalists, the nature right has a priority to the positive rights. The naturalist approach believes that there is a universality of human rights. According to the historical approach of the human rights, we cannot talk of a universality of human rights because; the human rights are variable to the social conditions of people in a limited period. The rights are relative to different aspects and we cannot say that there are still rights for everyone. They believe that there are no rights, which existed before human being. According to the ethic approach of human rights, we cannot say that the rights are variable, because this means that there are no fundamentals human rights, which needs a special protection. According to the ethical approach the positive law cannot be the source of human rights, the new definition, which makes in order to clear the human

rights is the “dignity”. The dignity of all humans adds a new form to the human rights, which will be different from his historical, economical and social conditions and has defined as moral rights. The ethic approach adds also a second condition to the human rights, which is “the needs”. When we add these 2 concepts to the human rights, the human rights would protect their suprapositif position and it would be possible to punish those who are violating these rights. The limits for the ethic approach will be three main inalienable rights as freedom, equality and security. Even we can say that the ethic approach seems to be clearer than the naturalists definitions there’s still an uncertified point on it like how we define the human dignity and the basic needs of the people.

The human rights passed 3 generations until now. The first generation of human rights was against the government structure as the rights against the slavery, feudalism. These rights were the civil and political rights of human being. The main reason was the equality in law, having the process of law before imprisonment. The second generation of human rights has created for the main needs of human being. This time, there was a need of a government structure for the application of the rights and the government was itself the first responsible for its application. We can call them as the economical rights and social opportunities but economical rights are difficult to define in a legally enforceable way, the economy may be unable to deliver what the law requires. The third generations of human rights, are the rights, which need the fraternity of all human beings, institutions, governments, non governmental organizations (NGO) and the corporations for the application. The human being by itself is not enough to realize these rights as we call the rights of human solidarity. This evoked to argue for the right of poor people and countries to help from the rich; it invoked up support the different concept of solidarity of peoples or groups. In the developing countries, the third generation of human rights are not enough known yet and there are still problems for its application. The right of a livable environment, the right of self-detraction of autochthones people are some examples of these rights. The violation of human rights in the developing countries seemed as mostly the third generation of human rights.

For understanding the situation of TNC in developing countries and to improving their violation of human rights, we made a case analysis. Nigeria and

other resource rich countries almost invariably develop more slowly than non-resource rich countries. They are more susceptible to the outbreak of internal conflict; may experience greater level of corruption and generally have weaker democratic institutions. In recent years, record high commodity prices and record profits for extractive firms have brought the failure of many resource rich countries to achieve equitable economic development to the forefront. In a country like Nigeria, more than half of the population live less than 1 dollar per day. This seeming paradox in the extractive industries commonly defined as the resource curse.

Extractive industries operating against the backdrop of resource curse dynamics often caught in the middle as they search for ways to both avoid blame for these state failures and mitigate their impact. CSR is an umbrella term covering the variety of means by which companies seek to respond to these demands. There is an understandable lack of trust on the part of local communities with respect to companies and the governments in the context of extractive industry projects. The people most affected by extractive industry operations are tend to have less access to justice, formal political process, decision making structures, social services, economic systems and tenure systems, they experience high rates of poverty, discrimination and prejudice. They feel that because of their lack of power, the benefits of extractive industry projects channeled towards the countries of origin company. They demand more participation in decisions that shape their lives, and more control in areas of specific concern to them, like human rights, the environment and the unemployment.

We analyzed that extractive industries have passed 3 generations of CSR strategies to struggle community oppositions in these countries. The first strategy was like the charitable philanthropy, as the companies build hospitals, schools after the project in order to show how they were responsible to all stakeholders. The first generation could not stop the community's opposition because it was more like risk management strategies but not CSR. The second generation of CSR was the social engagement model. The companies were consulting with local communities about the social, economic and cultural benefits and costs in addition to environmental effects. The companies started to adopt codes of conduct to guide their relationships with the societies in which they operate. They were also engaging in multi-

stakeholder initiatives to develop voluntary standards of conducts. The second generation of strategies was not addressing the underlying root causes including the community's lack of control their own destinies and the natural resources they consider their own.

The third generation of CSR based on the idea that if approached strategically, responsible engagement with society creates value and forms part of a company's competitive advantage. Aside from risk reduction, harmonious relations will produce financial benefits, as others will prefer to do business with a company that has a community's support. The model "free and prior informed consent" envisages that local communities informed about development projects in a timely manner and given the opportunity to approve or reject a project prior to the commencement of operations. This includes participation in setting the terms and conditions that address the economic, social and environmental impacts of all phases of the operation.

Its name implies three criteria's: it must be freely given, free of coercion, bribery and manipulation. Consent must be obtained prior to a company receiving legal authorization and financial approval for a project. The consent process should be conducted during the initial assessment of environmental, social and human rights impacts. Third, consent must be fully informed; meaning that affected communities must know enough about their own rights and the implementation of the proposed project to be able to negotiate with equality of information.

Even if we can say that, the FPIC process has seemed to be most acceptable model for CSR in extractive industries, it has different difficulties at the time of operation like the lack of consensus or the lack of obligation for the TNC. We can understand from the process of FPIC that in the lack of obligation for TNC the human rights have not guaranteed. Today, there is a lack of laws concerning human rights protection against the activities of TNC. The codes of conducts and the international initiatives can be a model for the creation of the laws, but international obligations for the TNC are the best way to guarantee their duty to the human rights. The human rights concepts are equal for its application for all the actors of the society the same as states, individuals and for the companies.

ÖZET

Kurumsal Sosyal Sorumluluk (KSS) yaygın olarak küresel şirketler tarafından kullanılan; şirketlerin kendi faaliyetleri esnasında kazançlarını en yüksek seviyede tutmanın yanında, gönüllülük esasıyla topluma karşı olan sorumluluklarının bilincinde hareket etmesi olarak tanımlanan bir şirket faaliyetidir. Küresel şirketler kendi çıkarlarını maksimize etmenin ötesinde işletme faaliyetlerinden doğrudan veya dolaylı etkilenen tüm menfaat sahiplerinin çıkarlarını da dikkate alıp korunmasına yönelik bir davranış sergilediklerinde bu KSS olarak tanımlanır. 1980’li yıllardan itibaren kimi küresel şirketlerin üretim yaptıkları ülkelerde yasadışı yollarla hareket etmeleri, insan hakları ihlallerine doğrudan veya dolaylı olarak karışmaları, yolsuzluklarla anılmaları, artan çevre kirliliği ve küresel ısınmada pay sahibi olmaları kamuoyunda tepki çekmiş ve şirketlerin itibarı bundan zarar görmüştür. Bunun devamında ise birçok uluslararası organizasyon tarafından başlatılan ve sürdürülen sosyal sorumluluk girişimi yapılmıştır. Bunların en önemlilerinden Birleşmiş Milletler Küresel Sorumluluk Sözleşmesi (Global Compact) şirketlerden etki alanları kapsamında insan hakları, çalışma standartları, çevre ve yolsuzlukla mücadele alanlarında bir dizi esas değeri kabul etmeleri, desteklemeleri ve uygulamaya koymalarına yönelik ilkeler içermektedir. Gerek uluslararası girişimler gerekse de sivil toplum kuruluşları tarafından yayımlanan birçok sözleşme ve bildirme, sosyal sorumluluğun gönüllülük esasından dolayı bir zorunluluk veya yasal denetim sağlayamamıştır. Bu bağlamda, insan haklarının bir sosyal sorumluluk konusu olup olmadığını ele almak gerekir. İnsan hakları bir sosyal sorumluluk konusu olması halinde « gönüllülük » esası söz konusu olmaktadır ki bu da insan haklarının uygulanması ve yaptırımları açısından sorun ortaya koyar.

Çalışmamızda ilk olarak sosyal sorumluluğun tarihsel gelişimini ve günümüzde farklı bakış açılarıyla sosyal sorumluluk tanımlarını ele almaya çalıştık. Sosyal sorumluluk kavramı insanların toplu yaşama geçtikleri ilk dönemlerde ortaya çıkmasına rağmen 20. yüzyıla kadar genellikle hayırseverlik faaliyetleri içerisinde kalmış ve konu ile ilgili akademik bir çalışma yapılmamıştır. Ekonomist Milton

Friedman sosyal sorumluluk kavramına eleştirel bakış açısında, şirketlerin tek bir sorumluluğu olduğunu; bunun da para kazanmak ve çalışanlarına maddi bir geri dönüş sağlamak olduğunu belirtmiştir. Kâr olgusu bir şirketin varoluşu için vazgeçilmez bir zorunluluktur ancak bir şirket sadece kâr ederek sorumlu bir davranış içinde olduğunu belirtmez. Şirketlerin sorumluluk anlayışında kime ve neye öncelik vermesi gerektiği paydaşların yönetimi ile mümkün olabilir. Şirketlerin tüm paydaşlarına göre farklı sorumlulukları bulunmakta olup bunların ayrı ele alınması gerekir.

Günümüzde birçok şirket tarafından kabul gören sosyal sorumluluk tanımı, Archie Carroll tarafından yapılmış olan; « belirli bir zamanda toplumun şirketlerden beklediği ekonomik, hukuksal, etik ve gönüllü olarak yapması gereken faaliyetlerinin toplamını içerir» şeklindedir. Carroll dört katmanlı sosyal sorumluluk piramidi şemasında şirketlerin birincil sorumluluğu olan ekonomik ve yasal sorumluluklarından başlayarak piramidin uç bölümünde ise gönüllülük esasına dayalı etik bir davranış içinde bulunma ve sosyal sorumluluk anlayışına yer vermiştir. KSS'yi bir şirket etiği olarak benimseyen birçok küresel şirket sosyal sorumluluk performanslarını ölçme ihtiyacını duymuş ve değişik uluslararası KSS standartlarına, ölçme ve raporlama araçlarına başvurmuştur. Ancak burada sosyal sorumluluğun ölçülmesi ve ölçütlerin neye göre belirlendiği sorun teşkil etmiştir. Şirketlerin sosyal sorumluluğu bir pazarlama aracı olarak kullanma isteği, sosyal sorumluluk faaliyetleri sonrasında maddi bir beklenti içinde olmaları, güvenilirliği olmayan sertifika arayışları, bunu önlemek amacıyla uluslararası bir norm oluşturulmasını gerekli kılmıştır.

Çalışmamızın devamında sosyal sorumluluk ve insan hakları ilişkisini ele almadan önce insan haklarına farklı bakış açılarını anlamayı hedefledik. İnsan haklarının tanımında öncelikle üç temel bakış açısı ele alınmaktadır. Tabii hukukçular, tabii hukukla pozitif hukukun farklılığını ve tabii hukukun pozitif hukuka üstünlüğünü savunurlar. Bu görüştekiler doğrudan doğruya insan tabiatına dayanan evrensel bir hukuk düzeninin varlığına inanırlar. Tarihsel yaklaşımçılara göre; tabii hukukun insan haklarının evrenselliğine ilişkin görüşü, tarihin belli bir anında geçerli insani sosyal durumların değişkenliğine ters düşer. Bütün haklar görecelidir ve onlara değişmez bir temel bulmak imkânsızdır. Bu yüzden tarihçiler

iki yaklaşım arasındaki farkı şu şekilde belirtir: Evrensel tabii haklardan değil, yalnızca tarihi, değişken ve göreceli haklardan söz edilebilir. Toplumdan önce var olan ve ondan üstün haklar olamaz. Olsa olsa sosyal kaynaklı haklar vardır. Buna karşı bir bakış açısı olan etik yaklaşımıcılara göre ise her şeyden önce hakların göreceliği ve değişkenliği mutlak olamaz. Çünkü haklar göreceliyse temel haklardan söz etmenin bir anlamı kalmayacaktır. Haklar zamana ve mekâna göre değişiyorsa; bazı hakların diğerlerinden daha önemli olduğu öne sürülemez. Bu da özel olarak korunması gereken haklar kategorisini yok edecek tehlikeli bir yaklaşıma yol açabilir. Etik bir temel arayanlar her şeyden önce pozitif hukukun insan haklarının kaynağı olamayacağı savından yola çıkmaktadırlar. Etik yaklaşımının kaynağı, insan haysiyeti düşüncesinden türeyen gerekliliklerdir. Bu durum haklara herhangi bir tarihi, ekonomik, sosyal, siyasi, kültürel konumdan bağımsız bir nitelik kazandırır ve onları moral haklara dönüştürür. Bu yaklaşımın savunucuları, temel nitelikteki hakları belirlemek için insan haysiyeti kavramına bağlı olan ikinci bir ölçüt olarak insan ihtiyaçlarına başvururlar. Bu şekilde insan hakları temelini aslında tarihçilerin devreye soktuğu bir düşüncede insan ihtiyaçlarında bulur. Bir başka deyişle insan hakları hem sürapozitif niteliklerini koruyacak hem de anayasal bir hiyerarşi içinde yerini alacak, onları kısıtlayan yasaların anayasal denetimi sağlanabilecek, onları ihlal eden görevlileri sorumlu kılan mekanizmalar geliştirebilecek, hakların kalıcı olmasını sağlayacak etkili görevler oluşturabilecektir. Etik yaklaşımda hakların saptanması için üç etik ölçüt nesnellik, usallık ve evrenseldir. Buradan sınırları belirleyen üç temel somut ilke ise özgürlük, eşitlik ve güvenlidir. Her ne kadar insan haysiyeti tabii hukuka göre daha açık bir yaklaşım olarak düşünülse de kavram olarak daha belirsiz bir nitelik taşımakta ve temel çatışmayı ortadan kaldıramamaktadır.

İnsan haklarının günümüze kadar gelişimini üç temel kuşakta incelemek mümkündür. Birinci kuşak insan hakları, devlet yapısına karşı olan haklar olarak feodal yapılara, köleliğe tepkininin sonucunda sivil ve politik haklar olarak ortaya çıkmıştır. Burada insanların kanun önünde eşitliği esas alınır. İkinci kuşak insan hakları ise yine toplumların yeni ihtiyaçları doğrultusunda ortaya çıkan, gerçekleşmesi için bir devlet otoritesine ihtiyaç duyulan ve bu otoriteye karşı olmayan ekonomik, sosyal ve kültürel haklardır. Üçüncü kuşak insan hakları ise artık günümüzde bütün insanların bir dayanışma içerisinde gerçekleştirmeleri gereken

haklardır. Bu hakların gerçekleşmesi için artık ne sadece bireye ne de bir devlete sorumluluk düşmekte olup, toplumu oluşturan bütün aktörler, bireyler, devletler, şirketler üzerine düşen görevi yapmak zorundadırlar. Diğer iki kuşağa göre üçüncü kuşak haklar çok daha yeni olup etkileri ise yayılmaya devam etmektedir. Gelişmekte olan ülkelerde çevre hakları veya gelişme hakları gibi bu üçüncü kuşak haklar daha tam kapsamlı olarak benimsenememiş ve uygulamaya geçmemiştir. Küresel şirketlerin gelişmekte olan ülkelerdeki insan hakları ihlallerinin temelini de üçüncü kuşak insan hakları oluşturmaktadır. Gelişmekte olan ülkelerde hem devlet kurumlarının işleyişindeki sorunlar hem de üçüncü kuşak insan haklarının daha benimsenmemiş olması, bunun yanında gelişmiş ülkelere göre belirgin ekonomik farklılıklar kimi zaman insan hakları ihlalleri olarak halka yansımaktadır. Bunun yanında aynı ülkelerin yeraltı kaynakları bakımından en zengin ülkeler olması küresel maden şirketlerinin bu ülkelerde faaliyet göstermesinde etken olmaktadır.

Kurumsal sosyal sorumluluk ve insan hakları ilişkisini inceledikten sonra ikinci bir yöntem olarak bir vaka analizi yaptık. Bu bağlamda küresel şirketlerin gelişmekte olan ülkelerde yaptıkları faaliyetlerin bu ülke halkları tarafından nasıl algılandığı, bu ülkelerin şartları ve şirketlerin izlediği sosyal sorumluluk stratejilerini inceledik.

Nijerya gibi Afrika'nın petrol rezervi bakımından en büyük ülkesinde halen halkın büyük kesimi günlük bir dolardan az bir maaşla geçinmeye çalışmaktadır. Ülkelerin kaynak bakımından zenginliği bu ülkelerdeki en temel sorunlar olan açlık, fakirlik, ulaşım, su kaynaklarına erişim; kısacası devletin zorunluluklarını yerine getirmemesi gerçeğini değiştirmemektedir. Bunun yanında bu ülkelerde yaşayan halk bu toprakları kendi toprakları olarak görmekle beraber kendilerinin izni olmadan bu topraklarda çok uluslu şirketlerin hem topraklarına zarar verecek hem de yararını göremedikleri faaliyetlerinden sıkıntı duymaktadırlar. Devletin çoğu zaman yolsuzluklarla dolu olduğu gerçeği ve geçmişte üst kademelerdekilerin şirketlerden aldıkları paraları kendi hesaplarına geçirmeleri gibi deneyimleri de yaşayan halklar artık küresel şirketleri neredeyse bir düşman olarak görmektedirler. Bunun yanında devletin sorumluluklarını yerine getirmediği durumlarda halk bu sorumluluğu küresel şirketlerden beklemektedir. Şirketlerin bu talepleri dikkate almadığı, devlet

tarafından yapılan insan hakları ihlallerine destek verdiği veya tepkisiz kaldığı bu durumlarda halk bu sefer şirketlere karşı tepkilerini göstermektedir.

Bu karışık ortamda şirketlerin bugüne kadar izlediği üç kuşak KSS stratejilerini görmekteyiz. Birinci kuşak stratejiler daha çok kendisini kurumsal hayırseverlik olarak göstermekte bu bölgelerde faaliyet gösteren firmalar yaptıkları bağışlar ile kendilerinin kabul görmelerini amaçlamaktaydılar. Ancak bu faaliyetlerin boykot ve uluslararası tepkileri sona erdirmemesi şirketleri yeni stratejiler bulmaya yöneltti. İkinci kuşak stratejiler buradan yola çıkarak daha çok risk yönetimine dayalı bir yol izledi. Bu sefer şirketler projelerin olumlu ve olumsuz yönlerini halklara anlatarak onların bir nevi karşı çıkmasını engellemeye çalıştılar. Bunun yanında kendi şirket yönetimlerinde oluşturdukları yönetim prensipleriyle de sorumluluklarını anlatmaya çalıştılar. Bütün bu kurumsal sosyal sorumluluk stratejileri halktan gelen taleple değil de sadece projelerin durmaması için bir önlem olarak yapıldığından dolayı hiçbir şekilde halkın tepkisini engelleyemedi. Üçüncü kuşak stratejilerin temelini özgür rıza alma stratejisi belirledi. Burada diğer iki stratejiden farklı olarak işletme hakkı alan bir projenin uygulamaya geçmeden önce hazırlık ve pazarlık aşamalarında bölgedeki halkların temsilcileri ile masaya oturularak görüşülmesi esası belirlendi. Bu sayede halk projenin bölgelerine getireceği fayda ve zararları önceden bilecek ve bu bağlamda kendilerine uygun olmayan bir projeyi veto etme hakkını elde edecekti. Ancak bu strateji de kendi içerisinde birçok sorunu barındırmaktaydı. Öncelikle bu uygulamada bir uzlaşma oluşmaması, birçok firmanın uygulamadan kaçınması, devletlerin ise bu hakkın halklara bırakılmasını bir kayıp olarak görmesi, temsilcilerin kimin olacağı sorunu gibi konular bu stratejiyi her ne kadar diğerlerine göre çok daha gelişmiş olsa da uygulamada zorluğa uğratan etkenlerdi.

Her ne kadar var olan stratejiler içerisinde özgür rıza alma en kabul edilebilir gibi görünse de uygulamada bir zorunluluk sağlanamaması insan haklarının korunmasını garanti altına alamamaktadır. İnsan hakları konusunun şirketlerin sosyal sorumluluğu içinde ele alınması gönüllülük esasını da beraberinde getirdiği için uygulama ve yaptırımlar için sorun teşkil etmektedir. Şirketler kimi zaman davranış kurallarına insan haklarına saygı ve istismarın önlenmesi gibi konuları da dâhil ederek yasal yaptırımlara ve kamuoyu baskısına karşı korunmayı amaçlamaktadırlar. Şirketlerin davranış kurallarında insan haklarına saygılı hareket ettiklerini

belirtmeleri, uluslararası bildiri ve sözleşmelere taraf olmaları bu konuda iyi niyetlerini gösteren davranışlardır. Ancak bunun yanında sosyal sorumluluğun geleceği için artık sadece kişi veya devletlerin sorumlu olmadığı şirketlerin sorumlu tutulabileceği, uluslararası kanunlarda ve ülke kanunlarında düzenlemelerin yapılması şirketlere insan hakları konusunun bir zorunluluk olduğu bilincini yerleştirebilir. Bu kanunların oluşması için de şu ana kadar yapılmış olan sözleşmeler yol gösterici olabilir. Burada asıl sorun konu ile ilgili gerekli kanunların eksikliğidir. Üçüncü kuşak insan haklarının esasını da oluşturan bakış açısında, artık dünyamızda sadece bir toplumu ilgilendiren ya da belli bir kesimin uyması gereken bir haktan söz edilemez. Bu konuda küresel şirketlere düşen sorumluluğu yerine getirmelerini sağlamak hepimizin görevidir.

ANNEXE

- Annexe A1 : Özet
- Annexe A2 : Résumé
- Annexe A3 : Abstract
- Annexe B : Couverture
- Annexe C : Table des matières
- Annexe D : Liste des abréviations
- Annexe E : Liste des tableaux
- Annexe F : Liste des schémas
- Annexe G : Bibliographie

INTRODUCTION

Les grandes entreprises de notre époque sont des acteurs majeurs de la société et elles deviennent de plus en plus confrontées aux pressions exercées par les actionnaires, les salariés, les consommateurs, les ONG et le cadre réglementaire. La notion de responsabilité est fondée sur le droit de regard de ces diverses parties prenantes et les enjeux se formulent en termes de transparence, de risque et de réputation. Ces dernières années, suite aux demandes des parties prenantes, des nouvelles modes d'évaluation ont été apparues en termes de RSE. Le développement durable, le bilan sociétal, les codes de conduites et les normes se présentent comme les nouveaux efforts des entreprises en matière de responsabilité. Mais qu'entendons-nous par entreprise responsable ? Entreprise peut être définie comme toute identité organisée ayant pour objet de produire des biens et services économiques.¹ Etre responsable signifie en termes simples, assumer ses actes et leurs conséquences et accepter d'en répondre.

La RSE signifie en bref, la contribution volontaire des entreprises aux relations positives avec ses employés, ses fournisseurs, ses clients et ses parties prenantes pour un monde meilleur. A partir des années 1990, la notion de responsabilité a changé de formes avec la contribution des initiatives internationales et la création des codes de conduites. L'opinion publique s'est concentrée aux opérations extractives des STN et aux violations des droits de l'homme qu'elles participaient ou qu'elles restaient silencieuses. Les STN ont élaboré des codes de conduite, chartes pour exprimer leur respect aux droits de l'homme. Il y a eu plusieurs initiatives internationales fondées pour inviter les entreprises de se comporter responsable face aux violations des droits de l'homme. Parmi ces initiatives, le Pacte Mondial des Nations-Unies a été adhéré par un nombre croissant d'entreprises sur les sujets comme les droits de l'homme, droits de l'environnement, droits des travailleurs. Toutes ces initiatives étaient des initiatives volontaires comme

¹ Michel Capron et Françoise Quairel Lanoizélee, **Mythes et Réalités de L'entreprise Responsable**, La Découverte, Paris, 2004, p.70

le concept de RSE et c'était à la libre appréciation des dirigeants d'appliquer les règles. Le concept des droits de l'homme contrairement à la notion de la RSE est une obligation que tous les acteurs de la société doivent respecter. Si on ajoute le concept des droits de l'homme dans une perspective volontaire comme la RSE, il serait difficile de garantir leur application. Nous allons essayer de comprendre tout au long de notre étude, le futur de la RSE en relation avec les droits de l'homme.

Dans la première partie de notre travail, nous allons étudier les différentes approches théoriques et le contexte historique de RSE. Nous allons ainsi connaître les différentes initiatives de RSE lancées par les organisations internationales, les ONG et les entreprises. Notre recherche sera aussi sur l'instrumentalisation de la RSE avec la présentation des différents systèmes de certification.

Dans la deuxième partie de notre étude nous développerons un aspect relatif aux droits de l'homme. Nous présenterons ainsi les différentes approches pour les droits de l'homme et les critères de classification. Nous nous concentrerons sur la troisième génération des droits de l'homme qui se définit comme les droits de solidarité. Notre recherche sera de comprendre où commence et se termine la responsabilité des STN pour le respect de la troisième génération des droits de l'homme dans les terres d'accueil.

Dans la dernière partie de notre étude, nous choisirons un cas d'étude pour mettre en œuvre la relation entre les droits de l'homme et la RSE. Les STN qui opèrent dans les industries extractives dans des zones à statut particulier rencontrent plusieurs difficultés depuis quelques années à cause de la pression des ONG, des consommateurs, et des peuples locaux. Les pays riches en ressources sont en même temps des pays en voie de développement où les droits de solidarité ne sont souvent pas connus ou ne peuvent s'appliquer à cause des institutions déformées. Ce sont aussi des pays avec le moins de revenu par habitant et les états sont souvent incapables de fournir des besoins essentiels des peuples. Dans des situations de violations des droits de l'homme, les STN parfois restent silencieuses ou parfois elles y participent directement. Les projets extractifs n'ont parfois aucun profit direct aux peuples et ils voient les STN comme leur ennemi. Malgré des stratégies de RSE des STN, la violation des droits de l'homme continue et les manifestations ont un effet

négalif pour la réputation des STN. A cause des pressions exercées par les ONG et le média, les STN sont parfois obligés de quitter ces terres et arrêter le projet. Après avoir observé la situation des pays en développement et les stratégies des STN, nous analyserons l'évaluation du concept de RSE dans les industries extractives. Nous présenterons le processus de consentement libre comme une alternative de RSE aux industries extractives.

A la fin de notre étude, nous essayerons de comprendre comment l'application des droits de l'homme peut devenir une obligation aussi pour les STN que les autres acteurs de la société. Nous conseillerons une réglementation au niveau des lois internationales qui pourront obliger les STN de respecter les droits de l'homme. La création des codes de conduites et des différents types d'initiatives volontaires pourront être des modèles pour la création des lois. Les entreprises peuvent toujours exprimer dans leurs chartes leur approche pour la défense des droits de l'homme mais ça ne leur permettrait pas de s'échapper des lois contraignantes. Les droits de l'homme ne peuvent être étudiés dans le cadre de RSE comme il ne s'agit pas d'une action volontaire d'une entreprise mais plutôt une obligation. La RSE est une réalité avec des pratiques concrètes en termes de management et un environnement juridique, politique et social qui contrôlent ces pratiques. Elle repose sur un engagement volontaire qui ne peut cependant se passer d'un cadre réglementaire.² Elle introduit de nouveaux enjeux au sein de l'entreprise mais aussi des valeurs (humaines, sociales, morales) et oblige à repenser l'économique, le social et le politique.

Aujourd'hui, même si les lois existantes ne peuvent juger les actions des STN, l'opinion publique se concentre plus sur les droits de l'homme et elle est capable de faire la différence. La mondialisation, le développement dans les technologies de l'information, les nouvelles critères pour être compétitif dans le marché comme la réputation, l'image et dernièrement le nouveau rôle des STN au près de la société oblige les entreprises de s'accorder à un contexte beaucoup plus large que dans le passé. Le futur des relations de RSE et droits de l'homme nous amène à une réglementation au niveau des lois qui pourront juger les activités des STN dans un contexte beaucoup plus large.

² **Ibid**,p.87

1. LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE

A. Définition de La Responsabilité Sociale des Entreprises

Partout dans le monde la Responsabilité Sociale de L'Entreprise (RSE) s'impose aujourd'hui comme une pratique volontaire des entreprises afin de pouvoir passer à un modèle de la bonne citoyenneté. Ce concept ,dont les racines vont jusqu'à la naissance des religions avec les ordres des Prophètes pour construire un peuple uni, a beaucoup changé de formes et il est devenu l'un des rôles le plus important de l'entreprise pour être compétitif dans son marché. Par contre même la définition du terme responsabilité sociale de l'entreprise reste toujours ambiguë.

L'intérêt croissant pour la responsabilité sociale de l'entreprise n'a pas résolu le problème sur sa définition. C'est la définition de Carroll qui paraît la plus englobante et utilisée par les entreprises de nos jours. Elle définit la RSE selon plusieurs dimensions et reconnaît bien que l'entreprise avant tout doit penser à sa responsabilité économique qui est de gagner de l'argent.³ La responsabilité économique de l'entreprise consiste à produire les biens et les services demandés par la société afin d'en tirer profit. La responsabilité légale s'attache à la conformité aux lois en vigueur. La responsabilité éthique consiste les responsabilités que les membres de la société s'attendent à voir assumer par les entreprises, bien qu'elles ne soient pas codifiées par les lois. Enfin la responsabilité discrétionnaire est laissée à la libre appréciation du manager. Cette définition englobante que nous verrons plus tard en détails propose une pyramide d'une graduation des responsabilités de celles que l'on ne peut éviter (économique et réglementaire) à celle que l'on peut entièrement choisir, (Éthique et surtout discrétionnaire) .⁴

³ Carroll Archie B., "The Pyramid of Corporate Social Responsibility", **Business Horizons**, 1991, Vol:34, Iss 4, p.39

⁴ Emmanuelle Reynaud, « La RSE a l'épreuve de L'Europe », **Revue Française de Gestion Paris**, Jan 2008, Vol:34 ,Iss 180, p:109

Selon les définitions des tenants de libéralisme comme Friedman, la RSE se définit d'une autre manière: « Dans tous les cas de RSE, le manager dépense l'argent de quelqu'un d'autre au profit de l'intérêt général. Dans la mesure où ses actions en rapport avec sa responsabilité sociale se réduisent les bénéficiés pour les actionnaires il dépense leur argent. Dans la mesure où ses actions augmentent le prix pour les clients, il dépense leur argent. Dans la mesure où ses actions diminuent le salaire des employés il dépense leur argent. »⁵ La RSE permettra donc aux managers de mettre en avant leur agenda social ou politique personnel aux dépenses des actionnaires. Selon cette définition, la seule responsabilité légitime est la responsabilité économique et éventuellement réglementaire.

Selon certains autres auteurs comme Donaldson et Preston, la RSE consiste à identifier et à satisfaire les intérêts de ceux qui sont affectés par les actions de l'organisation.⁶

Selon la définition de Philip Kotler, la RSE doit être une tentative bénévole de l'entreprise.⁷ La RSE est un devoir volontaire de l'entreprise pour améliorer le bien – être de sa communauté en utilisant ses ressources financières.

Ces dernières années, grâce à l'intervention des ONG et du média, le vocabulaire de RSE gagne de plus en plus du terrain. Le Livre Vert de la Commission Européenne propose cette définition : « Etre socialement responsable signifie non-seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais aussi aller au delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement les relations avec les parties prenantes. »⁸

Depuis 2001, en publiant le Pacte Mondial, Les Nations Unies (ONU) s'attaquent aux principes divisés en 4 catégories : les droits de l'homme, les normes

⁵ **Loc.cit.**

⁶ Lance Moir, "What do we mean by corporate social responsibility?" in **Corporate Governance**, 2001, Vol. 1, Iss. 2, pp.16-22

⁷ Philip Kotler et Nancy Lee, **Kurumsal Sosyal Sorumluluk**, Çev. Sibel Kaçamak, Mayıs 2006, İstanbul, Kapital Yayınları, Mayıs 2006, p. 3

⁸ Livre Vert Sur La Responsabilité Sociale Des Entreprises –Février 2009 <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/n26039.htm>

du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.⁹ Ce code est un bon indicateur du changement de paradigme qui est en train de s'opérer dans la conception du rôle de l'entreprise. Il se présente comme un instrument de gouvernance mondiale, peut-être limité dans ses moyens d'action, mais clair dans ses prescriptions.¹⁰ L'ONU s'impose sur 3 objectifs au sein de l'entreprise : la rentabilité économique, la protection sociale et la préservation de la nature. C'est le « 3P » des anglais : *people, planet, profit*.¹¹ C'est aussi ici que le concept du développement durable gagne du terrain. En Europe, la responsabilité sociale des entreprises et le développement durable sont de plus en plus considérés comme synonymes.

En effet, la responsabilité sociale est née avec le mécénat des grandes industries du 19ème siècle, qui estimaient qu'ils devaient retourner à la société une partie de la fortune que celle-ci leur avait permis de gagner. Dans les années 1950, la compréhension du terme de RSE a changé de forme et les activités de RSE étaient comme les activités volontaires des entreprises pour suppléer l'action de l'Etat dans des domaines difficiles, comme la pauvreté, la rénovation des institutions ou la création d'emplois pour des gens. A cette époque on parlait plus de la philanthropie d'entreprise. Ce concept a été modernisé et élargi vers l'Europe jusqu' à nos jours où la Commission Européenne en a fait une politique officielle fondée sur le développement durable.¹²

Il existe toujours une relation entre RSE et relations publiques comme toutes les activités de RSE ont un impact favorable sur l'image d'une marque. Les décideurs et communicateurs des différents milieux prennent toutefois conscience de l'implication d'une stratégie de RSE et du degré de transparence nécessaire avant de donner une décision. La définition d'Edward Bernays attache les relations publiques avec la responsabilité sociale : « La responsabilité sociale est l'application des relations publiques. »¹³

⁹ Les Principes Du Pacte Mondial- <http://www.un.org/french/globalcompact/principles.shtml>- Février 2009

¹⁰ Jean Pasquero, 'Ethique des affaires, responsabilité sociale et gouvernance sociétale'', Gestion ; Spring 2007 ; 32,1 ; ABI/INFORM Global, p.112

¹¹ Contexte Du Pacte Mondial- <http://www.un.org/fr/globalcompact/context.shtml>- Février 2009

¹² **loc. cit.**

¹³ Filiz Balta Peltekoğlu , **Halkla İlişkiler Nedir?** , 3ème ed. , İstanbul, Beta Yayınları, 2007, p. 169

En Turquie, les activités de RSE se réalisent sous forme de philanthropie d'entreprise. Quelques grandes fondations qui existent depuis L'Empire Ottoman s'occupent régulièrement des problèmes principaux comme l'éducation, la santé et la sécurité sociale. Aujourd'hui, les plus grandes entreprises turques ont chacune une fondation qui s'occupe de ces activités sociales. Les attentes de la société turque est parallèle aux philosophies de ces fondations et la compréhension générale du terme se réalise autour de la philanthropie et des donations. Les acteurs majeurs de RSE en Turquie ont été des hommes d'affaires comme Sakıp Sabancı, Vehbi Koç, İzzet Baysal et Kadir Has.¹⁴ La création des hôpitaux, des musées et des universités par eux est un bon exemple de philanthropies d'entreprises. Ces dernières années une réglementation sur la loi des fondations et des associations a contribué aux progrès des ONG sur le sujet. Selon les réglementations, si une entreprise fait une donation à une fondation ou une association qui travaille dans les intérêts du peuple, elle aura une réduction sur ses impôts. En plus les conférences internationales comme la réunion annuelle de l'ONU en 1996 ont donné la possibilité de discuter les problèmes sociaux plus clairement. L'adhésion des entreprises turques aux différentes initiatives internationales ces dernières années sur le sujet de RSE ont aussi contribué au développement de RSE. La majorité des projets de RSE se réalisent aujourd'hui avec la coopération des entreprises et des ONG.

Depuis 5 ans, une enquête réalisée par le magazine Capital sur le sujet de RSE nous montre la relation entre le RSE et être compétitif dans le marché. Selon les résultats de l'enquête appelé « Les Leaders de RSE de La Turquie » en 2008 les entreprises *Turkcell*, *Koç*, *Sabancı*, *Eczacıbaşı* et *Garanti* sont devenus les nouveaux leaders de RSE. Selon ces résultats, le peuple turc considère la RSE comme une des rôles inévitable des entreprises. Selon l'enquête, que nous pouvons voir du tableau 1.1, 65 pourcents des participants considèrent la RSE comme une des responsabilités des entreprises et seulement 14 pourcents pensent que ceci n'est pas vraiment nécessaire.¹⁵

¹⁴ Türkiye'de Kurumsal Sosyal Sorumluluk Değerlendirme Raporu, 2008-
http://www.unglobalcompact.org/docs/networks_around_world_doc/Network_material/CSR_Report_in_Turkish.pdf -United Nations Global Compact

¹⁵ Şeyma Öncel Bayıksel, « Sorumluluk Yarışının Yeni Oyuncuları, » **Capital** Mart 2009, p.63

Tableau 1.1: Les Nouveaux Acteurs du Concours de Responsabilité Sociale

KSS liderlerinde ilk 5 değışmedi (Halk gözünde KSS liderleri)					
	2009 sıralaması	Katılımcılara tercih oranı (%)		2008 sıralaması	Katılımcılara tercih oranı (%)
①	Sabancı Holding	50,1	①	Sabancı Holding	39,0
②	Koç Holding	45,9	②	Koç Holding	32,0
③	Turkcell	21,3	③	Turkcell	17,0
④	Ülker	19,7	④	Ülker	15,0
⑤	Arçelik	14,5	⑤	Arçelik	12,0
⑥	Eczaobaşı Holding	10,1	⑥	Eczaobaşı Holding	11,0
⑦	Akbank	9,4	⑦	Akbank	10,0
⑧	Doğan Holding	6,6	⑧	Doğan Holding	8,0
⑨	İş Bankası	5,8	⑨	Zorlu Holding	6,4
⑩	Efes Pilsen	5,3	⑩	Avea	6,0
⑪	Grundig (Beko)	4,6	⑪	Coca-Cola	4,7
⑫	Avea	4,5	⑫	Vestel	4,5
⑬	Anadolu Hayat Emeklilik	4,1	⑬	Efes Pilsen	4,4
⑭	Doğuş Holding	3,8	⑭	İş Bankası	4,3
⑮	Hürriyet	3,5	⑮	Anadolu Hayat Emeklilik	4,2
⑯	Vestel	3,3	⑯	Grundig (Beko)	4,1
⑰	Zorlu Holding	3,2	⑰	Milliyet	3,7
⑱	Garanti Bankası	3,1	⑱	Aygaz	3,3
⑲	Coca-Cola	2,8	⑲	Sanke Holding	3,0
⑳	Milliyet	2,6	⑳	Danone	2,8

Source : Şeyma Öncel Bayıksel, « Sorumluluk Yarışımın Yeni Oyuncuları, » Capital Mart 2009, p.63

La responsabilité sociale joue aussi un rôle pour la transparence dans le fonctionnement interne et externe de l'entreprise. Plusieurs spécialistes de RSE pensent que l'une des raisons des chutes des grandes entreprises suite à la crise financière aux Etats-Unis est le manque de stratégies pour expliquer au peuple leurs stratégies pour faire et utiliser leurs profits.¹⁶ Selon eux, il n'est pas au hasard que Bear Stearns et Lehmann Brothers les deux entreprises les plus endommagées de la crise, n'ont jamais publié ni un rapport de RSE ni un bilan sociétal. Seulement Lehmann Brothers publiait chaque année un rapport de philanthropie d'entreprise. La RSE est aussi importante pour l'existence d'une confiance à une entreprise et la transparence dans sa communication interne.

¹⁶ Corporate Social Responsibility-What Does- It mean-
<http://www.businessrespect.net/definition.php>

Le concept de RSE est critiqué sous une tendance de privatisation du droit selon certaines approches. Le domaine de RSE est celui de *soft law*, non contraignante, librement choisi, faite d'engagements à valeur morale, non sanctionnables juridiquement, en lieu et place de la légalité étatique.¹⁷ Il s'agit de promouvoir l'autorégulation en concertation avec des partenaires choisis, au lieu des négociations avec des partenaires obligés, d'utiliser des instruments d'analyses élaborés en privé pour chaque cas plutôt que des critères standardisés et de recourir aux cabinets d'audit privés plutôt qu'à l'inspection du travail. Selon cette approche, la RSE est une mode tout à fait médiatique et managériale. De nombreuses entreprises multinationales s'emparent de la RSE pour nourrir leur communication publicitaire et paraître en phase avec les aspirations citoyennes. En outre certaines multinationales particulièrement exposées à des risques d'image comprennent la nécessité de construire une communication éthique pour désamorcer les risques de rejet par les consommateurs. La RSE apparaît alors comme l'une des réponses des élites dirigeantes aux mouvements sociaux qui contestent de façon croissante les pouvoirs exorbitants des multinationales.

Selon la définition du spécialiste Canadien Jean Pasquero, la RSE est un acte volontaire de l'entreprise mais contient aussi des obligations de l'entreprise dans son ensemble : « La responsabilité sociale de l'entreprise est formée de l'ensemble des obligations légalement requises ou volontairement choisies, qu'une entreprise doit assumer afin de passer pour un modèle imitable de bonne citoyenneté dans un milieu donné. »¹⁸

La RSE demeure avant tout un concept de *soft law* qui ne peut a priori engager directement la responsabilité juridique de l'entreprise, personne morale puisqu'elle repose sur une approche volontaire.¹⁹ Par contre on observe dans plusieurs pays que la RSE devient un concept parapluie qui possède des termes de *hard law*. En Europe, le Danemark et la France ont été les premiers pays à imposer

¹⁷ <http://www.france.attac.org/spip.php?article1937> –Thomas Coutrot « Responsabilité Sociale Des Entreprises ou Contrôle Démocratique Des Décisions Economiques » in **Economie Politique** 2 / 2003, no : 18

¹⁸ Pasquero, **op. cit.**, p.112

¹⁹ X.Dieu et F.Vicnke, « La RSE : leurre ou promesse » **Revue du Droit des Affaires Internationales**, no : 1,2005, p.13

un reporting environnemental à ses grandes entreprises comme une obligation légale incontournable.

La RSE est un concept nécessaire pour le développement durable et aussi pour le futur des entreprises mais c'est aussi un concept à découvrir au sein de chaque entreprise. La RSE est parfois un concept à double face et paradoxale. Pour certains acteurs c'est un double langage entre discours et réalité alors que pour d'autres c'est un engagement réel car volontairement soumis à des formes d'audits externes ainsi qu'au débat avec les parties prenantes. Il se peut qu'une société s'engage à des pratiques de RSE mais de l'autre côté qu'elle commît des abus comme les activités de certaines multinationales dans certaines parties du monde.

1) Contexte Historique du Terme « Responsabilité Sociale »

Le concept de la RSE a été premièrement lancé au dix-huitième siècle sous forme de philanthropie, par contre la culture de bienveillance qui existait depuis l'Antiquité a joué un rôle pour sa diffusion. Le concept dont la philosophie est la contribution et la protection des droits des autres a été souvent utilisé pour construire un système communautaire selon certaines règles dans les différents peuples.²⁰ La naissance des religions et leur diffusion a aussi contribué au concept de bienveillance comme on rencontre souvent dans les ordres des Prophètes, les différentes idées pour protéger les droits des autres.²¹

Les plus anciennes lois du monde connues comme celles du Roi Babylone, Hammourabi, nous donnent des idées sur la responsabilité sociale. Le Roi de Babylone Hammourabi avait fait graver dans une colonne de pierre exposée au centre de la ville un code de 282 articles, qui définissait, entre autres, les obligations des commerçants.

²⁰ Banu Karsak, « Kurumsal Sosyal Sorumluluk, Yeni bir Kurumsal İletişim Biçimi mi? » , in **Yönetim, İletişim, Kültür**,Jale Minibaş Poussard,Turhan Erkmén (eds.) İstanbul , Arıkan Yayınları, Şubat 2008 , p. 251

²¹ Hamish Pringle,Marjoric Thompson; « Sosyal Sorumluluk Kampanyalarının Geçmişi ve Geleceği », in **Marka Ruhü : Sosyal Sorumluluk Kampanyaları ile Marka Yaratmak**, Çev: Zeynep Yelçe,Canan Feryat, İstanbul, Scala Yayıncılık, 2000, pp .253-254

Les modernes issus de l'Age des Lumières au 18ème siècle ont envisagé d'une manière nouvelle la différence entre bien et mal dans les activités commerciales. Ils l'ont fait reposer avant tout sur le respect de la loi, fondée sur la raison plutôt que sur la religion et censée protéger l'intérêt général. La reine Victoria et le prince Albert ont été les deux noms les plus importants de leur époque grâce aux musées, œuvres et galeries qu'ils ont fondées.²² La reine Victoria a encouragé le peuple vivant dans les campagnes de venir vivre et travailler dans les grandes villes. Même si ces activités étaient dans le périmètre de philanthropie d'entreprise, on peut les considérer comme le début d'une responsabilité sociale. A la même époque Andrew Carnegie, l'un des plus riches du monde, à 65 ans, a décidé de fermer son usine et d'utiliser sa fortune pour le bien du peuple. Il a fondé des bibliothèques gratuites dans les pays anglophones et a écrit le livre « *Gospel Of Wealth* ». ²³ Dans son livre il exprimait que c'était une responsabilité d'éthique des riches de faire des dons pour le bien du peuple.

Malgré les progrès de la révolution industrielle, les nouveaux problèmes sont apparus comme travail des enfants, problèmes d'environnement. En 1848 « la loi de santé commune » avait le but d'attirer l'attention sur les responsabilités de ces usines. ²⁴

En 1923 l'écrivain et homme d'affaire anglais Oliver Sheldon avait reformulé la responsabilité des entreprises selon les nouvelles modes de son siècle dans son livre « *The Philosophy Of Management.* » Selon ses idées, la première responsabilité de la direction d'une entreprise se définit comme « être au service du public ». ²⁵ La responsabilité sociale devrait s'occuper des 4 problèmes essentiels des salariés : l'intérêt au problème social, la demande pour plus de temps de repos, la nécessité d'avoir un syndicat et la nécessité d'avoir des approches scientifiques pour résoudre les problèmes. ²⁶

²² Hamish Pringle et Marjori Thompson; « Viktorya Dönemi « Devlet Baba » yapısından 20. Yüzyıl Yardımsever Yapısına », in **Marka Ruhü : Sosyal Sorumluluk Kampanyaları ile Marka Yaratmak**, Çev: Zeynep Yelçe, Canan Feryat, İstanbul, Scala Yayıncılık, 2000, pp .257-258

²³ <http://carnegie.org/about-us/foundation-history/about-andrew-carnegie/>

²⁴ **Ibid.**, pp.260-261

²⁵ Peltekoğlu, **op.cit.** ,p.171

²⁶ **loc.cit.**

La grande dépression qui a frappé les Etats-Unis dans les années 1930 a contribué à la régulation dans la gestion de plusieurs entreprises. Plusieurs pays ont signé une charte appelée « la Charte de Havana » en 1948 sur les sujets comme les standards d'emploi, les pratiques commerciales restrictives par contre ceci n'a pas été ratifié par les Etats-Unis.²⁷ Par contre, celle-ci a été une nouvelle vague pour se rendre compte des responsabilités des entreprises vis-à-vis à la société. Aux années 1950, le concept de RSE a été attribué à l'économiste Bowen qui renvoyait à l'obligation pour les responsables d'entreprises de conduire des politiques qui répondent aux objectifs et aux valeurs que la société promet dans son ensemble.²⁸

Les travaux menés par des différents chercheurs après Bowen ont confirmé que ces obligations dépassent la simple responsabilité économique, contractuelle ou légale habituellement assignée aux entreprises.²⁹

En 1979, Archie Carroll s'est affirmé une nouvelle approche qui dépasse les responsabilités économiques et légales des entreprises à des responsabilités qu'on peut entièrement choisir. Selon lui, la RSE signifiait l'interaction de différentes catégories de responsabilités avec les divers problèmes qui leur sont inhérents et avec des philosophies de réponses à ces problèmes renvoyés par la société.³⁰ Il a procédé d'une segmentation de la RSE en catégories, organisés sous forme de pyramide et reprises ensuite par Max Clarkson qui l'a développé à 4 niveaux : économique, légal, éthique et philanthropique. La catégorisation de Clarkson a été reformulé par un autre chercheur Robert Wood comme un découpage de la RSE suivant trois niveaux : institutionnel, organisationnel et managérial.³¹

En France, le terme de RSE s'est développé plus tard car selon plusieurs entreprises françaises le terme RSE voulait dire « fonctionnement d'une entreprise approprié aux lois ».³² L'idée générale de l'existence d'une RSE est apparue la

²⁷ Rhys Jenkins, "Globalization, Corporate Social Responsibility and Poverty", in **International Affairs**, 2005, Vol: 3, p. 526

²⁸ Stéphanie Pougnet Rozan, « Entre Mirage Conceptuel et Réalités Managériales : Quand Des Exigences de Performance Economique Conduisent a Des Pratiques De Responsabilité sociale Ou Vice Versa » ? , in **ROR – Revue de l'organisation responsable**, Avril 2006, no : 1, p. 67

²⁹ Dan F.Ofori et Robert E. Hinson, "Corporate Social Responsibility Perspectives of Leading Firms In Ghana" in **Corporate Governance**, 2007, Vol.7, Iss.2, p.185

³⁰ Carroll , **op. cit.** , p.41

³¹ **Loc.cit.**

³² Stéphanie Pougnet Rozan, **op. cit.** , p.68

première fois en 1978 dans la loi française sur le bilan social. Elle figure formellement depuis 2002 dans la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE).³³ Le texte de l'article 116 de la loi NRE oblige aux sociétés françaises cotées sur un marché réglementé de rendre compte dans leur rapport annuel de leur gestion sociale et environnementale à travers leur activité.³⁴

Ces dernières années le concept de RSE a gagné plus d'importance grâce aux efforts des organisations internationales. Selon la définition du livre vert de l'Union Européenne, « La RSE consiste à l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec toutes les parties prenantes internes et externes (actionnaires, personnels, clients, fournisseurs et partenaires, collectivités humaines, etc.) et ce afin de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables et investir dans le capital humain et l'environnement. »³⁵

Le World Business Council For Sustainable Development (WBCSD) renvoie à un comportement éthique de l'organisation envers la société, qui consiste à répondre volontairement aux attentes éthiques, légales et commerciales de ses parties prenantes dans le but de « sauver le monde. »³⁶

Selon l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE), « La responsabilité sociale des entreprises est leur engagement à contribuer au développement économique, tout en préservant l'environnement, en travaillant avec les employés, leur famille, la communauté locale et la société dans son ensemble afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de ces acteurs. »³⁷

La RSE s'impose aujourd'hui comme une notion incontournable de la gestion moderne. Même s'il n'existe pas un consensus sur sa définition, le concept de RSE continue à se développer avec la société civile qui contribue à ces progrès. La mondialisation est l'un des moteurs essentiels de cette évolution qui rend nécessaire de nouvelles approches de la relation entre l'entreprise et la société. Sur le tableau

³³ **Ibid.** p. 68

³⁴ http://www.ethique-sur-etiquette.org/IMG/pdf/2-4_texte_NRE.pdf - La Loi NRE

³⁵ <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/n26039.htm>

³⁶ <http://www.wbcd.org/templates/TemplateWBCSD5/layout.asp?MenuID=1>

³⁷ http://www.oecd.org/pages/0,3417,fr_36734052_36734103_1_1_1_1_1,00.html

1.2 nous pouvons voir l'évolution du terme de RSE depuis la définition classique des économistes jusqu'à différentes approches d'aujourd'hui.

Tableau 1.2 : Evolution de La Responsabilité Sociale De L'Entreprise

La RSE comme ...	Origines	Expression Actuelle (Exemples)
...gestion efficiente	Economie classique	Compétence Technique
...philanthropie	Traditionnelle (dix-neuvième siècle)	Dons et Mécénats d'entreprise
...sollicitude	Début du vingtième siècle	Besoins Des Employés
...limitations des nuisances	Années 1960	Priorité a l'environnement
...réceptivité sociale	Années 1970	Systemes de "Gestion Sociétale"
...rectitude éthique	Années 1990	Codes de Bonne Conduite
...reddition de comptes	Années 2000	Triple Plan
...participation " citoyenne"	Années 2000	"Engagement" Proactif

Source : Stéphanie Pougnet Rozan, *op. cit.* , p.68

2) Approches Théoriques de la Responsabilité Sociale des Entreprises

Toutes les approches théoriques sur la RSE se réunissent autour de deux perspectives: L'approche classique qui défend que les entreprises ont une seule responsabilité de maximiser leurs profits et l'approche moderne qui défend que les entreprises ont aussi des responsabilités face à la société. Selon certains, la RSE est un terme fondé par les entreprises afin de montrer leur profit légal et acceptable dans la société et pour certains autres c'est un nouveau rôle des entreprises dans le monde global.

Aux années 1970, la RSE et les relations publiques s'utilisaient comme des concepts similaires.³⁸ Grunig et Hunt ont premièrement identifié des modèles de relations publiques pour la communication des entreprises.³⁹ Ensuite ils ont

³⁸ Banu Baskan Karsak, « **Sürdürülebilirlik İletişimi'nde Kurumsal Sosyal Sorumluluğun Rolü ve Küresel Ekonomik Kriz** », Belirsizlik Toplumu'nun Krizi,(ed.). İnci Çınarlı, İstanbul, 2009, Beta, p.48

³⁹ James E. Grunig et Larissa A. Grunig, **Excellence In Public Relations And Communication Management**, New Jersey, Lawrence Erlbaum Assoc., 1992, p.285

reformulé ces modèles pour identifier les responsabilités des entreprises. Selon leur modèle symétrique de deux sens Hunt et Grunig nous présentent les principales responsabilités des entreprises en trois catégories : ⁴⁰

- Les responsabilités primaires de l'organisation
- Prendre en considération les effets des actions de l'organisation en dehors de l'organisation (les parties prenantes)
- Concentrer aussi sur les problèmes sociaux qui n'ont pas de lien avec l'organisation

Cette approche de dialogue qui est contraire aux dynamismes monologue de l'entreprise semble comme un système efficace pour appliquer une RSE. Par contre ceci n'est pas très réalisable si on prend en considération des effets du capitalisme. Il est très difficile que toutes les parties prenantes soient aux mêmes idées. Une approche de dialogue est souvent utilisée quand il s'agit d'un sujet qui est aux intérêts de l'entreprise. ⁴¹

Pour clarifier le rôle de la RSE parmi les responsabilités essentielles d'une entreprise nous pouvons faire une catégorisation comme ceci : ⁴²

- Economique : Etre productif et profitable
- Juridique : Obéir aux lois
- Ethique : Se comporter avec harmonie aux normes et aux attentes sociales en plus des lois.
- Social : Contribuer volontairement pour la résolution des problèmes sociaux.

Un aspect tout à fait contraire à toutes les définitions de la responsabilité sociale a été premièrement lancé par l'économiste Milton Friedman dans son œuvre « Capitalisme et Liberté ». ⁴³ Selon lui une entreprise avait seulement une seule responsabilité : « gagner de l'argent seulement pour des autres investissements qui

⁴⁰ Balta Peltekoğlu, **op cit.** , pp. 168-169

⁴¹ İnci Çınarlı, **Stratejik İletişim Yönetimi**, Istanbul, Beta Yayınları, 2009, p. 41

⁴² Yusuf Argüden, **Kurumsal Sosyal Sorumluluk** , Istanbul, Arge Danışmanlık Yayınları, 2002, p 9

⁴³ Robert Coulon, Responsabilité Sociale Des Entreprises et Pratique De Gestion Des Ressources Humaines, in **ROR-Revue De L'Organisation Responsable** , Avril 2006, no :1, p.50

feront gagner de l'argent pour l'entreprise.⁴⁴ » Friedman prétendait que ce ne serait pas le rôle de l'entreprise de faire des activités de la responsabilité sociale mais que c'était un concept plutôt individuel.

Selon Friedman et son modèle de « stockholders » :

- La responsabilité sociale de l'entreprise dépend des exigences des actionnaires, généralement sensibles de règles de droit et de règles éthiques.
- Le dirigeant est au nom des actionnaires le garant de l'application des règles.

Selon cette approche, l'intégration de la RSE se limite à la stricte application des règles de droit en matière de pratiques sociales comme de pratiques commerciales, et le dirigeant est garant de l'application de ces règles. Dans la conduite de l'entreprise, le dirigeant applique tout le droit, mais rien que le droit et ni lui ni les actionnaires n'ont à envisager les répercussions néfastes de leurs décisions sur le plan social.⁴⁵

Les arguments de Friedman sont aujourd'hui invalidés sur le plan économique et écartés sur le plan social par de nombreux dirigeants. Friedman faisait référence au droit à la liberté en critiquant le concept de RSE. Selon lui, la seule raison pour ce concept était l'intérêt individuel de chaque dirigeant afin d'être compétitif dans son marché.⁴⁶

Après avoir vu le modèle de « *stockholders* » nous verrons le modèle « *stakeholders* » dont les parties prenantes définissent la responsabilité sociale. Selon ce modèle, l'entreprise n'est pas seulement un agent de production mais aussi une organisation sociale et un système politique. La légitimité des décisions du noyau stratégique n'est pas uniquement soumise aux demandes des actionnaires mais aussi à la pression d'un ensemble de partenaires (Clients, fournisseurs, salariés, collectivités publiques).⁴⁷

⁴⁴ Allison Theoker, **Halkla İlişkilerin El Kitabı**, Banu Adıyaman, Çev. Murat Yaz, İstanbul, Kapital Yayınları, 2. Baskı, 2006, p.190

⁴⁵ **loc. cit.**

⁴⁶ Yrd. Doç Dr. İnci Çınarlı, **op. cit.**, p.44

⁴⁷ Stephanie Pougnet Rozan, **op. cit.**, p.50

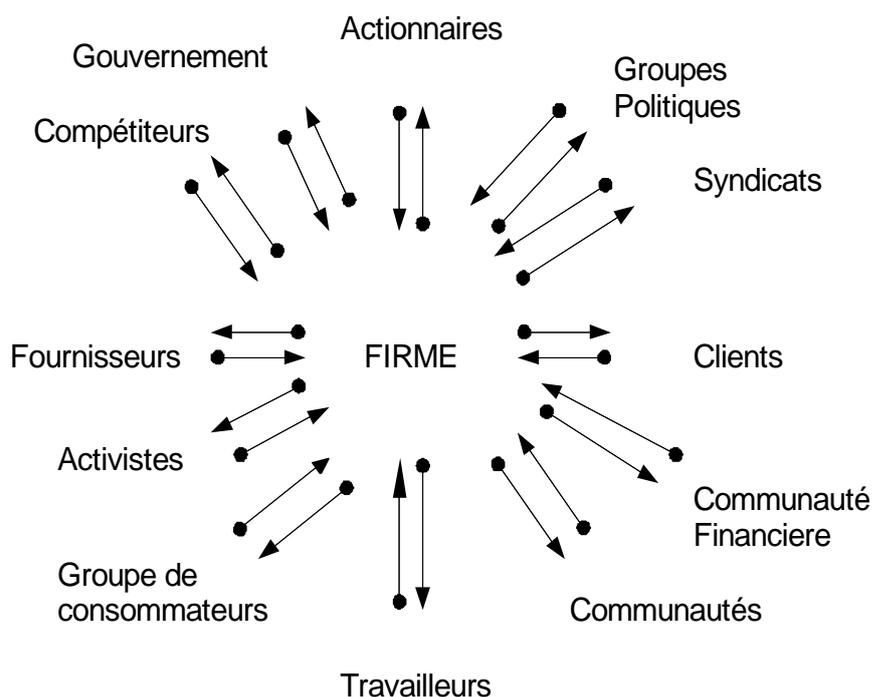


Schéma 1.1: Le Modèle Classique des *Stakeholder*⁴⁸

L'approche de la RSE est à la fois juridique (respecter le cadre légal) et à la fois gestionnaire (intégrer les intérêts des différents partenaires). Les fondateurs de cette approche Eva et Freeman ont été surtout influencés par la théorie d'éthique de Kant et la théorie de capitalisme. Ils ont appliqué la philosophie essentielle de Kant « ne pas voir l'homme comme un outil mais comme la raison principale » sur leurs modèles. Selon ce modèle, quand on donne une décision dans une entreprise, non seulement les dirigeants mais toutes les parties prenantes doivent jouer un rôle. Selon la philosophie de Kant, quelle que soit la décision donnée, ça doit être acceptable selon les règles universelles et l'éthique doit être au centre de toutes les relations entre les individus.⁴⁹

A partir de ce corpus, les chercheurs Donaldston et Preston ont développé une perspective à trois dimensions.⁵⁰ Ils ont proposé une classification selon les aspects descriptifs, instrumental et normatif de la théorie du *stakeholder*. La perspective

⁴⁸ **loc. cit.**

⁴⁹ Theoker, **op. cit.**, p. 187

⁵⁰ Donaldson Thomas, Preston L., "The Stakeholder Theory of Modern Corporation: Concepts, Evidence And Implications, in **Academy of Management Review**, p. 71

descriptive permet entre autres de rendre le concept « environnement de l'organisation » plus opérationnel. Elle exprime tous les groupes qui construisent l'environnement interne et externe de l'entreprise. Avec la perspective instrumentale, on intègre les intérêts de tous les *stakeholders*, la corporation réussit à maintenir un taux de profit satisfaisant pour l'actionnaire (*stockholder*). En ce qui concerne la perspective normative, c'est à partir d'elle que le rôle de la corporation en société commence à se discuter. L'un des avantages de la démarche est de suggérer l'existence de plusieurs façons de concevoir le bien commun et le rôle des corporations en société. La perspective normative permet de relever le caractère éthique de tout choix managérial.

Tableau 1.3: La Théorie des *Stakeholder* : Les trois perspectives selon Donaldson
Et Preston

Perspectives	Descriptions	Propositions Centrales
Descriptive	Elle présente un modèle décrivant ce qu'est-la corporation	La corporation est une constellation d'intérêts coopératifs et compétitifs possédant une valeur intrinsèque
Instrumentale	Elle fournit un cadre visant à examiner les liens entre la pratique de la gestion stakeholder et l'accomplissement d'une variété d'objectifs corporatifs.	Toutes choses étant égales, les corporations qui pratiquent une gestion de type <i>stakeholder</i> seront relativement compétitives en termes de performance financière traditionnelle (rentabilité, croissance, probabilité, etc.)
Normative	Elle fournit les assises morales / éthiques/philosophique fondamentales sur lesquelles repose tout ce courant théorique	Les <i>stakeholders</i> sont des personnes ou des groupes qui ont des intérêts légitimes à l'égard de la corporation. Les <i>stakeholders</i> sont identifiés pour leurs intérêts envers la firme et non

		<p>l'inverse. De plus, les intérêts des <i>stakeholders</i> ont une valeur intrinsèque. Ils sont des "fins" en soi et non des "moyens" pour servir les intérêts d'un autre groupe de <i>stakeholders</i>, par exemple, les actionnaires.</p>
--	--	--

Source : Donaldson Thomas, Preston L., "The Stakeholder Theory of Modern Corporation : Concepts, Evidence And Implications, in **Academy of Management Review**, p. 71

Parallèlement à ce point de vue, La Commission Européenne avait défini la RSE comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales liées à leurs activités et à leurs relations avec l'ensemble de leurs partenaires et collaborateurs.⁵¹

Jones et Wicks ont adapté au concept de *stakeholder* quelques prémisses généralement acceptées :⁵²

- La corporation entretient des relations avec plusieurs *stakeholders* qui l'affectent ou qui sont affectés par ses décisions.
- La théorie concerne la nature de ces relations en termes de processus et de résultats pour la firme et ses *stakeholders*.
- Les intérêts de tous les stakeholders légitimes ont une valeur intrinsèque, aucune priorité n'est accordée aux intérêts d'un *stakeholder* en particulier.
- La théorie est managériale puisqu'elle est liée au processus décisionnel.

Selon une autre perspective appelée le volontarisme social, fondé par Brummer en 1991, les entreprises doivent favoriser activement les projets sociaux lorsqu'ils entrent en conflit avec la maximisation de la valeur créée. La RSE consiste alors un acte volontaire d'entreprise qui s'exprime au niveau de la société dans son

⁵¹ http://ec.europa.eu/entreprise/policies/sustainable-business/corporate-social-responsibility/index_fr.htm

⁵² Subhabrata Bobby Benerjee, **Corporate Social Responsibility, The Good, The Bad And The Ugly**, United Kingdom, Edward Elgar Publishing, USA, 2007, pp.29-30

ensemble.⁵³ La théorie prétend qu'il doit avoir une standardisation pour déterminer l'entreprise responsable et ceci doit être indépendante des intérêts des *stakeholders*.⁵⁴

Aujourd'hui parmi les autres modèles, le plus connu est celle de Carroll qui se base sur trois questions :⁵⁵

- Quel est le contexte de la RSE ?
- Quels sont les problèmes sociaux pour les entreprises ?
- Comment doit être la philosophie de réponse de l'entreprise et sa stratégie ?

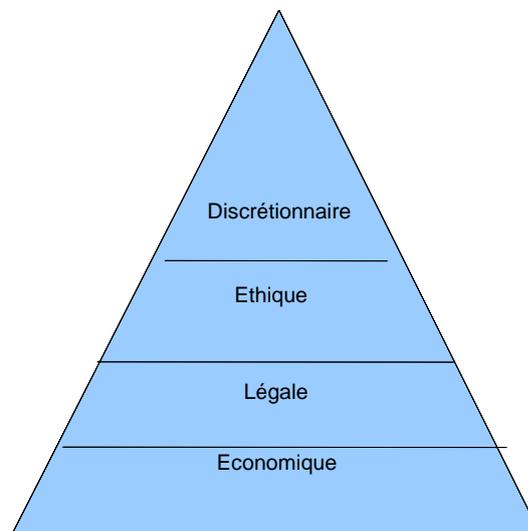


Schéma 1.2: Le Pyramide de la Responsabilité Sociale

Source : Carroll A.B, **op. cit.** , p.41

Selon le modèle de trois dimensions sur la performance sociale des entreprises, premièrement il y a quatre catégories principales de responsabilité : économiques, légales, éthiques et discrétionnaires. C'est une pyramide de quatre responsabilités sociales dont l'ordre est lexicographique ; c'est à dire qu'il postule que chaque niveau de responsabilités ne peut s'exercer que si les niveaux précédents ont été respectés. A la base, figurent les responsabilités économiques : être profitable est une condition fondamentale à la survie de l'entreprise, et donc sa première responsabilité envers la société. La deuxième responsabilité est de respecter les lois.

⁵³ Stephanie Pougnet Rozan, **op. cit.**, p.50

⁵⁴ Elisabeth Carriga, Domenec Mélé, "Corporate Social Responsibility Theories : Mapping The Territory" in **Journal Of Business Ethics**, 53: 2004 ,Kluwer Academic Publishers,Netherlands,2004,p.52

⁵⁵ Carroll A.B, **op. cit.** , p.41

La troisième est d'ordre éthique. La quatrième, la responsabilité envers la communauté environnante, est de type discrétionnaire, c'est à dire qu'elle dépend du bon vouloir des dirigeants.

Tableau 1.4: Les Catégories De La Responsabilité Sociale

Responsabilités Discrétionnaires	Elles renvoient aux responsabilités à propos desquelles la société n'émet pas de messages clairs et qui sont laissées à la libre appréciation des individus (ex: activités philanthropiques)
Responsabilités Ethiques	Il s'agit des responsabilités que les membres de la société s'attendent à voir assumer par les entreprises, bien qu'elles ne soient pas codifiées par les lois. (ex: normes sociales)
Responsabilités Légales	Elles correspondent à la nécessité pour les entreprises d'obéir et de se soumettre aux lois en vigueur dans la société
Responsabilités Economiques	Elles recouvrent les rôles classiques de l'entreprise dans la vie économique : la capacité à produire des biens et services que souhaite la société dans des conditions de profitabilité

Source : J-P. Gond, « L'éthique est-elle profitable ? » in *Revue française de Gestion*, no : 136, 2001, p.76

Enfin Carroll croise les catégories et philosophies de réponse proposant ainsi une grille de lecture de la situation de l'entreprise par rapport aux enjeux sociaux auxquels elle doit faire face.

Tableau 1.5: La performance Sociale des Entreprises

Définition	Dimensions
1- L'articulation et l'interaction entre Différentes Catégories De RSE	Responsabilités sociales intégrant les niveaux: économique, légal, éthique, discrétionnaire
	Philosophies de réponse:
2-des problèmes spécifiques lies A ces responsabilités.	Posture: réactive, défensive, accommodation, proactif
	Domaines sociaux:
3-Des philosophies de réponse a ces problèmes	Types de domaines:
	Environnement, discrimination, sécurité de travail,
	L'actionnariat, qualité des produits.

Source: Archie Carroll, "Three Dimensional Model of Corporate Social Performance" in **Academy Of Management Review**, p.4

Malgré son succès, le modèle de Carroll souffre de plusieurs faiblesses. En premier lieu sa validité empirique est incertaine. En second lieu, il est trop général pour faire des choix pratiques. Où classer par exemple, la protection de l'environnement ou la protection des enfants au travail, quand les lois locales sont inexistantes ou non prioritaires pour les états locaux ? En troisième lieu, ce modèle passe sous silence les nombreuses contradictions qui peuvent survenir entre les acteurs censés définir les normes de responsabilité sociale : comment par exemple réconcilier les conflits externes (entre parties prenantes) et les conflits internes (entre dirigeants ou services d'une même entreprise) au sujet des priorités de responsabilité. L'entreprise qui maintient un haut niveau d'emploi au prix d'une forte pollution est – elle plus ou moins responsable que celle qui s'équipe avec des technologies de pointe beaucoup moins polluantes, mais créatrices de chômage ? ⁵⁶

Suite au modèle de Carroll, les chercheurs Frank Tuzzolino et Barry Armandi ont proposé un cadre de besoins de hiérarchie pour définir les responsabilités des entreprises. Selon le cadre, les entreprises doivent d'abord

⁵⁶ Marie France B.Turcotte, Anne Salmon, **Responsabilité Sociale Et Environnementale De L'Entreprise**, Presses Université De Quebec, Canada, 2005, p.116

considérer les besoins de l'individu, puis ceux de l'organisation et enfin ceux de la société.⁵⁷ Les entreprises doivent avant tout maximaliser leurs besoins qu'on peut catégoriser en 3 niveaux : besoins physiologiques, besoins de sécurité et besoins sociales. L'entreprise pourra passer à des activités de RSE après que ces étapes soient terminées.⁵⁸ Ils rappelaient que toute entreprise doit assurer sa rentabilité économique avant de passer à des actions philanthropiques au delà de ces seules obligations légales.

Toutes ces théories supposent d'obtenir une convergence entre les différentes attentes des acteurs, ce qui est impossible pour la RSE. La légitimité devient ainsi comme une valeur clé de la RSE. Le concept de RSE a toujours été multidimensionnel, parfois plus idéologique, parfois plus pragmatique, chaque époque a privilégié certaines dimensions aux dépens des autres, mais toutes ont contribué à l'enrichir.

Aujourd'hui, des initiatives de RSE lancées par différentes organisations sur des différents sujets peuvent se catégoriser comme ceci ⁵⁹ :

- Les initiatives de RSE lancées par les organisations internationales
- Les initiatives de RSE lancées par les ONG
- Les initiatives de RSE lancées par les entreprises dans une perspective de gouvernance d'entreprise

⁵⁷ http://www.oikos-stiftung.unisg.ch/academy2005/paper_spitzeck.pdf

⁵⁸ David Crowther, Lez Rayman Bacchus, **Perspectives On Corporate Social Responsibility**, England, Ashgate Publishing, 2004, p. 130

⁵⁹ Yrd. Doç .Dr. Banu Baskan Karsak, **op.cit**, p.53

3) Les Organisations Internationales et Les Organisations Non-Gouvernementales Définissent La Responsabilité Sociale

Depuis les années 1970, plusieurs tentatives sont lancées par les organisations internationales et les ONG pour inviter les entreprises d'être socialement responsable.

Parmi les déclarations signées par les organisations internationales, l'une des plus marquantes était « La Déclaration De Principes Tripartites Sur Les Entreprises Multinationales et La Politique Sociale » lancée par l'Organisation Internationale de Travail(OIT) en 1977.⁶⁰ Les principes énoncés de cette déclaration sont destinés à guider les entreprises multinationales, les gouvernements, les employeurs et les travailleurs dans les domaines tels que l'emploi, la formation, les conditions de travail et de vie et les relations professionnelles. La déclaration a été révisée deux fois en 2001 et en 2006 étant donné le rôle prédominant que jouent les entreprises multinationales dans le processus de mondialisation économique et sociale.⁶¹

Une autre déclaration a été signée par les états membres et quelques non membres de l'OCDE en 2000 au nom de « La Déclaration De L'OCDE Et Les Décisions Sur l'Investissement Internationale et Les Entreprises Multinationales ». ⁶² Selon cette déclaration, la RSE est la contribution des entreprises au développement durable et que le comportement des entreprises doit non seulement assurer des dividendes aux actionnaires, des salaires aux employés et des produits et des services aux consommateurs mais il doit répondre aux préoccupations et aux valeurs de la société et de l'environnement.⁶³ Ce sont des recommandations dont le respect est volontaire. C'était un engagement au niveau politique par les gouvernements des pays membres et adhérents à améliorer le climat des investissements étrangers, favoriser la contribution positive que les entreprises multinationales pouvant

⁶⁰ OIT, «La Déclaration Des Principes Tripartites Sur Les Entreprises Multinationales et La Politique Social »Genève, 2006

⁶¹ Ibid.

⁶² OECD, « Les Principes Directeurs De L'OCDE a l'Intention Des Entreprises Multinationales » Paris, 2000

⁶³ http://www.oecd.org/pages/0,3417,fr_36734052_36761863_1_1_1_1_1,00.html

apporter au progrès économique et social et permettre de réduire au minimum et résoudre les difficultés qui peuvent résulter de leurs diverses opérations.⁶⁴

Parmi les initiatives lancées par les organisations internationales, le plus important dans le monde entier est le « Pacte Mondial des Nations Unies ».⁶⁵ Le Pacte Mondial (Global Compact) issu d'un appel lancé par Kofi Annan en janvier 1999 a invité les grandes entreprises par des engagements volontaires à contribuer à la promotion et à la mise en œuvre d'une mondialisation à visage humain, notamment par la lutte contre la pauvreté. Le Pacte s'est inspiré de la Déclaration Des Droits De L'Homme, des principes fondamentaux de l'OIT et des accords de Rio sur l'environnement. Les partenaires s'engagent volontairement à appliquer les dix principes universels sur le respect des droits de l'homme, protection de l'environnement, droits de travail, la lutte contre la corruption. Cette initiative volontaire des entreprises a la mission d'assurer que les entreprises en partenariat avec d'autres acteurs sociaux, notamment les gouvernements, les syndicats, les ONG et les universités jouent un rôle essentiel dans la réalisation du projet. Lancé en 2000, le pacte mondial touche un grand nombre de personnes. Près de 3000 entreprises venant de 100 pays l'ont signé, y compris les 103 entreprises composant le Global 500 de Financial Times. Aux participants commerciaux se sont joints à plus de 700 organisations de la société civile, syndicats, municipalités, fondations et partenaires universitaires. Malgré ces points positifs, plus de 70.000 sociétés transnationales ne participent pas à cette initiative. Parmi les entreprises américaines seulement % 4 représentent seulement les membres actuels du pacte.⁶⁶

Le pacte mondial est critiqué par certains ONG en faisant référence à son drapeau bleu onusien au nom de « Bluewashing ».⁶⁷ Bien que ce soit une initiative lancée par les états membres, le point de départ était les travaux des grandes sociétés pour disculper de leurs attitudes non responsables. Le pacte n'est pas un système de certification ni un logo suggérant une approbation, mais il repose sur l'apprentissage et l'engagement. L'utilisation du logo de l'ONU par une entreprise ne la protège pas contre les critiques mais signifie qu'elle s'efforce de maintenir des normes plus

⁶⁴ http://www.oecd.org/pages/0,3417,fr_36734052_36761863_1_1_1_1_1,00.html

⁶⁵ <http://www.un.org/french/globalcompact/principles.shtml>

⁶⁶ <http://www0.un.org/webcast/globalcompact/> - Georg Kell, Anne-Marie Slaughter et Thomas Hale « Une réforme silencieuse par le biais du Pacte Mondial » Geneva ,2007

⁶⁷ Yrd. Doç Dr. İnci Çınarlı, **op. cit.**, p.50

élevées et qu'elle encourage un examen plus détaillé de ses pratiques. Celles qui adhèrent au pacte et qui ne se réalisent aucun progrès risquent d'être même plus critiquées.⁶⁸

Une autre déclaration importante signée par plus de 160 pays en 1997 était l'Initiative Financière des Nations Unies.⁶⁹ C'était un partenariat mondial avec le secteur privé dont des banques, des compagnies d'assurances et des gestionnaires de fonds collaborent pour appréhender les conséquences des considérations environnementales et sociales sur les performances financières.

L'importance de la RSE est aussi exprimée par les états membres de l'Union Européen. En 2001, les états membres ont premièrement signé un livre vert sur « Promouvoir Un Cadre Européen Pour la Responsabilité Sociale des Entreprises ».⁷⁰ Selon la définition de la Commission Européenne dans le Livre Vert, il y a deux catégories de la RSE : la dimension interne et la dimension externe. La dimension interne comprend la gestion des ressources humaines, la santé et la sécurité du travail, les gestions des impacts environnementaux et des ressources naturelles. La dimension externe comprend les collectivités locales, les partenaires d'affaires y compris les fournisseurs et les consommateurs, les droits de l'homme et les enjeux globaux de l'environnement.⁷¹ Dans sa communication sur la RSE publié en 2006, la commission a reconnu que la RSE ne pourra se généraliser sans l'appui actif et les critiques constructives des parties prenantes n'appartenant pas au monde d'entreprise. Même si les entreprises sont les principaux acteurs de la RSE, le développement des pratiques de RSE crédibles passe par une coopération avec d'autres parties prenantes telles que syndicats, les ONG, les pouvoirs publics et les éléments universitaires.⁷²

Selon Le Conseil Mondial Des Entreprises Pour le Développement Durable, la RSE est l'engagement continu des entreprises à agir correctement sur le plan de l'éthique et de contribuer au développement économique tout en améliorant la qualité

⁶⁸ <http://www0.un.org/webcast/globalcompact/> - Georg Kell, Anne-Marie Slaughter et Thomas Hale « Une réforme silencieuse par le biais du Pacte Mondial » Geneva, 2007

⁶⁹ <http://www.unep.org/PDF/OurPlanet/2008/feb/FR/OP-2008-02-fr-WWW.pdf>

⁷⁰ <http://www.bnpparibas.com/fr/developpement-durable/textes/promouvoir-RSE.pdf>

⁷¹ <http://www.bnpparibas.com/fr/developpement-durable/textes/promouvoir-RSE.pdf>

⁷² <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1711&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

de vie de ses employés et de leurs familles, de la collectivité locale et de l'ensemble de la société.⁷³

Selon *Business For Social Responsibility*, la RSE se définit comme des pratiques d'affaires responsables qui respectent et préservent l'environnement naturel en aidant à améliorer la qualité de vie et les occasions d'affaires. Les pratiques d'affaires responsables donnent le pouvoir aux gens et permettent d'investir dans la collectivité où l'entreprise met une action.⁷⁴

Parmi les initiatives des ONG, le plus important est la table ronde de Caux créée en 1986 par l'ancien président de Philips Electroniques Frédéric Philips et l'ancien sous directeur de l'Institut Européen d'Administration Des Affaires Olivier Giscard D'Estaing. Les principes de la Conduite Des Affaires a été lancé en 1994 à Minnesota sous le nom aussi de *Minnesota Principles* et a été traduit en 12 langues. Les participants de la Table Ronde de Caux ont été convaincus que le monde des affaires devrait jouer un rôle important dans l'amélioration des conditions économiques et sociales. Les principes visent à améliorer un processus permettant d'identifier des valeurs communes et de concilier des valeurs divergentes dégagant ainsi une conception commune de comportement pratique qui soit acceptable pour tous et respecté par tous.⁷⁵

Une autre initiative a été lancée par Leon Howard Sullivan l'activiste américain, en 1977 sous le nom de Principes de Sullivan.⁷⁶ Ces principes ont été établis pour les opérations et investissements des sociétés Nord- Américains en Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid. Ils ont été révisés, élargis et rebaptisés sous le nom de *Global Sullivan Principles For Corporate Responsibility*, puis relancés par les Nations Unies et par un groupe de multinationales le 02 novembre 1999. Ils exigent des compagnies qu'elles contribuent à promouvoir la justice économique, sociale et politique là où elles opèrent.⁷⁷

⁷³ <http://www.wbcasd.org/templates/TemplateWBCSD5/layout.asp?type=p&MenuId=NjA&doOpen=1&ClickMenu=LeftMenu>

⁷⁴ <http://www.bsr.org/fr/research/index.cfm>

⁷⁵ www.cauxroundtable.org/view_file.cfm?fileid=67

⁷⁶ <http://www.globalsullivanprinciples.org/principles.htm>

⁷⁷ <http://www.globalsullivanprinciples.org/principles.htm>

La *Coalition for Environmentally Responsible Economies* (CERES) est une organisation nord-américaine regroupant 70 ONG.⁷⁸ Lancés au début des années 1990, Les Principes De CERES au nombre de 10, énoncent une série de règles de comportement à l'égard de l'environnement : protection de la biosphère, utilisation rationnelle des ressources naturelles, réduction des déchets, économies d'énergie, réduction des risques pour l'environnement et la santé, élimination et réduction des produits et services nuisant à l'environnement, réparation et dommages et pollution, informations et bonnes pratiques de gestion.⁷⁹

En 2001, les présidents directeurs généraux de plus de 40 entreprises dans le monde se sont réunis à Davos au forum économique mondial et ont signé une déclaration de citoyenneté d'entreprise globale sous le nom de *Corporate Global Citizenship*. Selon les principes de cette déclaration chaque entreprise joue un rôle pour être un bon citoyen d'entreprise et doit partager ce rôle avec toutes ses parties prenantes.⁸⁰

En 1997-1998, une autre initiative a été lancée comme un code de conduite type pour le secteur de textiles. Ce code dont le nom est *Clean Clothes* vise à protéger les travailleurs contre l'exploitation et à leur fournir un outil leur permettant de défendre leurs droits.⁸¹ Le code stipule que les salaires doivent couvrir les besoins vitaux du travailleur et de sa famille et leur laisser un revenu discrétionnaire. Il intègre d'autres relatifs aux relations de travail et demande que le personnel soit engagé formellement sur la base de contrats précisant également les devoirs de l'employeur.

La mise sur pied d'un cadre de référence universel susceptible de guider le comportement des entreprises dans le contexte de mondialisation a fait l'objet de plusieurs initiatives au cours de la dernière décennie. Il sera utile pour toute entreprise désireuse de se comporter responsable d'en connaître des grandes lignes.

⁷⁸ <http://www.ceres.org/page.aspx?pid=705>

⁷⁹ <http://www.ceres.org/page.aspx?pid=705>

⁸⁰ <http://www.weforum.org/en/initiatives/corporatecitizenship/index.htm>

⁸¹ <http://www.cleanclothes.org/>

La définition du terme de RSE se diffère avec un aspect volontaire chez les Américains et un aspect plutôt obligation chez les français. Les travaux de L'Organisation Internationale de Standardisation (ISO) 26000 préparatoire donnent une définition qui cherche à satisfaire à la fois les américains que les européens : « Actions d'un organisme pour assumer la responsabilité de l'impact de ses actions sur la société et l'environnement pour autant que ses actions soient cohérentes avec les intérêts de la société et du développement durable, fondées sur un comportement éthique le respect de la loi en vigueur et les instruments gouvernementaux et intégrées aux activités habituelles de l'organisme. »⁸²

Bien que ces initiatives soient très diversifiées et que plusieurs pays, sociétés et ONG membres les ont signés, il n'existe pas de contrôle légal et sanctions. Toutes ces initiatives sont de base d'actions volontaires.

4) La Philanthropie, Le mécénat, Le Marketing Social, Devenir Partenaire, Le Développement Durable Entrent-ils Dans Le Périmètre de Responsabilité Sociale De L'Entreprise?

La philanthropie est une des composantes de RSE qui remonte jusqu'au dix-neuvième siècle. Elle consiste une attitude de partagement avec l'environnement proche. Selon la philanthropie d'entreprise, la vie commune est aussi faite de liens de solidarité avec le milieu qui nous entoure et l'entreprise comme acteur local se doit d'y participer. Jusqu'aux années 1960, la philanthropie d'entreprise gardait un tour classique : dont de charité parfois volumineux à des ouvres caritatives ou à des organismes s'occupant d'arts, de santé ou d'éducation. Certaines grandes capitalistes comme Andrew Carnegie et John Davison Rockefeller s'y étaient illustrés en y consacrant des sommes colossales. Dans les années 1960, le terme a pris un nouveau tour et de personnelle c'est devenu organisationnelle et activiste. Pour donner corps à la doctrine plutôt moralisante de RSE, on a lancé des programmes sociaux privés de rénovation urbaine ou de prise en charge de certains problèmes graves comme l'emploi dans les milieux difficiles. Il y avait une double intention dont la première était de donner un coup de main à la société pour revigorer un environnement social

⁸² Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, **op. cit.**, p.23

et la deuxième était les valeurs morales de la responsabilité sociale pour placer la compétence des grandes entreprises au service de la solution de problèmes sociaux collectifs. Aujourd'hui, la philanthropie est au cœur de la responsabilité des entreprises dans de nombreux pays. En France, la réponse est un peu négative car les actions qui n'ont aucun impact direct ou indirect sur le fonctionnement de l'entreprise sont hors du champ de la RSE, les dons que font telle ou telles associations philosophiquement répondent souvent à des engagements personnels d'un dirigeant ; ils ne font d'ailleurs pas toujours l'objet d'une communication au près du public.

La constitution de fondations, les actions de mécénat recherchent une image favorable tant externe qu'interne par rapport aux salariés mais n'ont aucun impact direct sur le métier de l'entreprise. Les actions de marketing social dont l'entreprise s'engage à reverser un pourcentage de prix pour une cause humanitaire, peuvent aussi être considéré comme une stratégie séparée même si elles contribuent aux chiffres d'affaires.⁸³ Toutes ces actions peuvent avoir pour objet de créer l'image favorable de l'entreprise en assumant une responsabilité à l'égard des communautés où elle est insérée voir de répondre aux attentes de parties prenantes. Elles renforcent la cohérence entre les choix du mécénat et l'objet social de l'entreprise et autorisent une meilleure lisibilité pour les parties prenantes.⁸⁴

En 2003, l'entreprise *İpragaz*, avait distribué des produits de papeterie à 15000 élèves pauvres en Anatolie comme une action de philanthropie d'entreprise.⁸⁵ Dans notre pays, la philanthropie d'entreprises se réalisent généralement comme des bourses aux élèves ou distribution des matériaux de travail. La philanthropie se réalise comme une donation de l'entreprise d'une partie de son profit après avoir réalisé une vente ou une action comme une activité avec la société.

La notion du développement durable a été lancée en 1987 par Madame Harlem Brundlant, le ministère de Norvège et chargée par l'ONU d'établir un rapport sur l'avenir de notre planète. Le but était de faire des propositions globales et

⁸³ Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, *op.cit.*, p.40

⁸⁴ *Ibid.*, p.41

⁸⁵ <http://www.ipragaz.com.tr/bizim-sinif-projesi.asp>

compatibles en matière d'environnement et développement.⁸⁶ Il est défini officiellement comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.⁸⁷ Le développement durable est une nouvelle conception du rôle de l'entreprise qui lui fixe un triple objectif : créer de la richesse, se préoccuper des intérêts de ses employés et des populations locales, protéger l'environnement. C'est la finalité collective des activités de l'entreprise. En Europe responsabilité sociale et développement durable sont de plus en plus considérées comme des synonymes. Une confusion est souvent faite à ce propos entre développement durable et entreprise durable (ou socialement responsable). Les concepts de développement durable et RSE sont de niveaux différents. Le développement durable est un concept macroéconomique et macro social à l'échelle planétaire, qui ne peut s'appliquer directement à une entité particulière et ce n'est pas parce qu'une entreprise est socialement responsable qu'elle contribue nécessairement au développement durable. Il est effectivement malaisé de concevoir et de comprendre l'articulation entre ce qui relève de politiques publiques au niveau macro sociétal (le développement durable) et les pratiques d'entreprise.⁸⁸

Devenir partenaire signifie pour une entreprise qu'elle accepte financer un projet qui aura un effet positif sur sa réputation. Pour devenir partenaire d'une activité, il n'y a pas une obligation que cette activité ait du lien avec le domaine de l'entreprise. Devenir partenaire n'est pas surtout faire du bien mais aussi gagner des effets positifs sur son image, sa réputation. Comme c'est une stratégie de marketing, devenir partenaire est différent des notions de mécénat ou de responsabilité. Devenir partenaire est plus préféré par certaines marques comme celles du tabac. Comme faire de la publicité est interdite pour elles, alors devenir partenaire se présente comme une nouvelle forme de communication avec leurs clients.⁸⁹

Aujourd'hui le marketing social joue un rôle important pour la communication des entreprises avec leur clientèle. Dans le monde global, les

⁸⁶ Alain Cheveau, Jean Jacques Rosé, **L'entreprise Responsable**, Paris, Editions Organisation, 2003, p.23

⁸⁷ Patrice De La Broise, Thomas Lamarche, **Responsabilité Sociale : Vers Une Nouvelle Communication Des Entreprises?**, Paris, Editions Septentrion, 2006, p.39

⁸⁸ **Ibid.**, pp. 18-19

⁸⁹ Peltekoğlu, **op.cit.**, p. 293

entreprises cherchent des nouvelles stratégies pour leur marketing et vendre des idées est une de ses stratégies. Il s'agit de créer des programmes conçus pour amener un changement social et construire une relation de longue durée avec la clientèle. La Société française Lafarge, après son acquisition de 2001 de *Blue Circle*, avait plus de 7000 personnels africains. La direction Lafarge a remarqué que dans leurs sites, la première cause de mortalité était le SIDA. Donc, la société s'est engagée avec une politique de partenariat tripartite avec les pouvoirs publics, les ONG afin de contribuer à la prise en charge de cette pandémie dans un contexte beaucoup plus large que ses seuls salariés et leurs familles.⁹⁰ De ce point de vue, le marketing social n'est pas une opération pour une seule fois, il s'agit de créer de rapports durables entre l'entreprise et ces différents groupes cibles. Un marketing social bien planifié peut influencer la façon dont une société pense et agit.

Parfois le marketing social et devenir partenaire peuvent s'utiliser ensemble dans un projet par la même entreprise et tous les deux peuvent se faire en relation avec un ONG comme une RSE. Suite aux attentats de 11 Septembre 2001, le président directeur général (PDG) de l'entreprise *American Express* avait organisé une réunion pour créer des idées afin de reconstruire la ville de Manhattan et la réactiver.⁹¹ Une campagne publique a été lancée à New York avec le partenariat de l'état. *American Express* est devenu le partenaire officiel du festival de film Tribeca qui avait le but d'attirer le peuple américain à Manhattan. Ils ont organisé des concerts à *Battery Park*. Dans la deuxième partie de la campagne, ils ont promis de faire une donation de 3 millions dollars pour rouvrir le statut de liberté qui était un des symboles de la ville. Après le 11 septembre, pour raisons de sécurité le statut avait été fermé. American Express avait promis de donner 1 cent de toutes les ventes de la carte comme une donation à la campagne. Grâce à cette activité de marketing social, l'entreprise a fait une donation en plus de 500.000 dollars. Toutes ses activités ont eu un effet positif sur la réputation de l'entreprise American Express, qui avait un passé de 154 ans en Amérique.⁹²

⁹⁰ <http://www.bizjournals.com/sanfrancisco/stories/1997/06/23/smallb6.html>

⁹¹ <http://home3.americanexpress.com/corp/os/history/circle.asp>

⁹² Philip Kotler et Nancy Lee, **op. cit.**, p.105

B) Domaines D'Activités et Exemples

Depuis que le concept de RSE s'ajoute dans les stratégies de gestion des entreprises, toutes les entreprises ont commencé faire des projets de RSE sur différents domaines selon leur champ d'activité. Grundig et Hunt⁹³ nous donnent les principaux domaines d'activité comme suite : ⁹⁴

- Ecologie et Environnement
- Education
- Santé Publique
- Problèmes Publique
- Consommateurs
- Salariés

Selon le livre vert de la commission européenne, il existe deux dimensions : internes et externes pour l'application de la RSE.⁹⁵ La dimension interne s'agit de la gestion des ressources humaines, de la santé et de la sécurité au travail, des adaptations aux changements et enfin de la gestion des retombées sur l'environnement et des ressources naturelles. La dimension externe s'agit ainsi des parties prenantes en dehors de l'entreprise comme la communauté locale ou l'entreprise implique, les partenaires commerciaux et fournisseurs, les pouvoirs publics et les ONG représentant la communauté locale et l'environnement.⁹⁶

La préservation de l'environnement est devenue un sujet important depuis quelques années grâce à la pression conjuguée de mouvements sociaux et d'institutions nationales ou européennes. La communication d'un projet sur l'environnement peut se réaliser avec une communication interne et externe et ça se sert d'avantage sur les entreprises. En communication externe, on peut suivre une stratégie de multimédia, la présentation d'une gamme de produits « verts », la proposition d'emballages recyclables ou des économies d'énergie.

⁹³ James E. Grunig, Larissa A. Grundig, op.cit, p.285

⁹⁴ Peltekoğlu, **op. cit.**, p.172

⁹⁵ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0366:FIN:FR:PDF>

⁹⁶ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2001:0366:FIN:FR:PDF>

Au plan interne, la direction organise des séminaires de formation du personnel et réorganise le travail des chefs de rayons à deux niveaux : la mise en évidence du qualité-prix et le caractère naturel de différents produits présentés. Cet effort de communication va se traduire dans la communication ordinaire et dans la communication événementielle. Cette préoccupation tournée vers l'externe peut être vécue par le personnel non seulement comme processus d'influence mais comme endoctrinement. La politique de communication interne vise la mobilisation du personnel et le renforcement du sentiment d'adhésion.⁹⁷

Parmi les campagnes de RSE sur l'environnement et l'écologie les plus connues sont : Récupération et recyclage des produits, programmes qui encouragent l'économie de ressources, gestion des déchets toxiques dangereux, gestion des émissions. Une campagne appelée « *Waste Wise* » lancée par l'Agence De Protection Environnementale en Amérique invite les compagnies à détruire les déchets solides en protégeant l'environnement. Plusieurs entreprises qui participent à ce programme réussissent à recycler leurs déchets et celui-ci leur évite leurs couts d'emballage de déchets qui est une somme assez importante pour les grandes entreprises.⁹⁸

En Turquie, ces dernières années, un projet lancé par *İş Bankası* en coopération avec *Türkiye Erozyonla Mücadele Ağaçlandırma ve Doğal Varlıkları Koruma Vakfı (TEMA)*⁹⁹ invite toutes les parties prenantes de lutter contre les problèmes environnementaux. Le projet appelé « 81 forêts dans les 81 villes » a commencé en 2008, avec la plantation de semis dans 15 villes, ensuite en 2009 le nombre de villes participantes au projet a augmenté à 32. Cette année, le projet estime à une plantation de semis dans 49 villes. Le projet a le but de faire une sensibilisation au prés des problèmes environnementaux de notre pays.¹⁰⁰

Parmi les campagnes de RSE sur l'éducation, les campagnes de *Turkcell*, qui continuent depuis l'an 2000 estiment à encourager les filles aussi bien que les garçons d'aller aux écoles. Le projet qui avait commencé avec l'intervention des pouvoirs publics ainsi que la coopération des ONG « Supporter La Vie

⁹⁷ Patrice De La Broise, Thomas Lamarche, **op. cit.** , pp.66-67

⁹⁸ <http://www.epa.gov/partners/programs/index.htm#waste>

⁹⁹ TEMA - La Fondation Pour Lutter Contre l'Erosion et Protection De La Nature

¹⁰⁰ http://www.isbank.com.tr/content/TR/Bizi_Taniyin/Kurumsal_Sosyal_Sorumluluk/Cevre-854-226.aspx

Contemporaine » continue aujourd'hui avec la participation des différents acteurs, comme le public, le média, et même avec les filles qui ont terminé ses études et qui ont commencé à travailler dans des entreprises. Un autre projet lancé par *Turkcell* estime à organiser des rencontres parmi les élèves des grandes villes du pays et les élèves des écoles anatoliennes, afin de faire prendre conscience entre les différentes cultures et traditions. Si le projet appelé « Le Pont du Cœur » se succède 100.000 élèves en total auront participé et développé leurs connaissances.¹⁰¹

Parmi les campagnes de RSE sur la santé publique, les campagnes de lutte contre les maladies graves se lancent chaque année par différentes entreprises. En 2000, une campagne lancée par la fondation de Coca Cola d'Afrique, se composait de différentes étapes telles que l'éducation d'un comité locale pour lutter contre le SIDA, la distribution des préservatifs gratuits, des matériaux pour comprendre le virus et des tests de SIDA gratuits. Cette politique d'entreprise était diffusée parmi les 60.000 salariés de Coca Cola et leurs fournisseurs en 2002.¹⁰²

Ces dernières années plusieurs compagnies ont commencé à reformuler leur code de conduite ainsi que leurs stratégies pour devenir des entreprises responsables. Cette reformulation avait en premier commencé chez les entreprises multinationales afin de pouvoir répondre aux attentes des parties différentes dans leurs terres d'accueil. L'entreprise Total qui avait eu une mauvaise réputation en termes de droits de l'homme a reformulé sa code de conduite en 2002 selon les critères de la protection des droits de l'homme. Depuis 2002, l'entreprise a participé à plusieurs comités, séminaires sur le sujet des droits de l'homme. Selon leur code de conduite, la société a interdit de s'implanter dans des pays où des zones où elle ne peut pas appliquer son code de conduite.¹⁰³

Le choix du domaine pour une campagne de RSE joue un rôle important pour son succès. L'entreprise qui lance le projet doit bien étudier en avance si le problème auquel ils s'adressent est dans l'agenda social du peuple.¹⁰⁴ Le projet appelé « La Fin De la Violence Dans la Famille » a été lancé par le journal *Hürriyet* en

¹⁰¹ http://www.turkcell.com.tr/turkcellhakkinda/toplumsalduyarlilik/egitim/gonulkoprusu/gonulkoprusuogrencileribasbakanlikta?banner=dig_080708_gonulkoprusuogrencileribasbakanlikta

¹⁰² Philip Kotler et Nancy Lee, **op. cit.**, p.208

¹⁰³ <http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/>

¹⁰⁴ Philip Kotler et Nancy Lee, **op. cit.**, p.208

coopération avec La fondation de l'Education Contemporaine en 2004. Les auteurs du journal ont exprimé l'émergence de ce projet comme ceci : « Si tous les jours nous voyons dans le programme du matin à la télé les femmes qui pleurent à cause de la violence de leurs maris et que ses femmes soient tuées par leur mari de suite, cela nous montre qu'il y a un grave problème dessus. »¹⁰⁵

En dehors des campagnes de RSE, il existe aussi des campagnes pour créer une conscience du sujet de RSE dans les différents médias. Un projet lancé avec la coopération de l'Union Européen en 2008 appelé « *Accelerating Corporate Social Responsibility in Turkey* »¹⁰⁶ estimait à partager les différents projets des différents secteurs et réaliser une conscience dans le public.

C) Stratégies De Communication Et Management De La Responsabilité Sociale De L'Entreprise

La démarche stratégique des entreprises est traditionnellement influencée par l'environnement, par la pression venant de la concurrence ou par les parties prenantes.¹⁰⁷ La réintroduction de la logique « développement durable » dans un management dominé par la logique financière ouvre de nouveaux champs d'opportunités et pose de nouvelles contraintes ; elle enrichit et complexifie le modèle de l'organisation mais ne change pas fondamentalement la nature de l'exercice.

Les outils d'analyse classiques de la stratégie SWOT¹⁰⁸ (*strengths-weaknesses-opportunities-threats*) peuvent être utilisés pour repérer les différents types de stratégies et pour analyser leur dynamique d'évolution. Il y a toujours un risque de collusion dans des entreprises qui se dirigent vers les régimes d'autocontrôle ou d'auto valorisation. La question clé est de savoir qui contrôle et comment sont contrôlés et donc financer les contrôleurs. Pour que la responsabilité acquière un véritable caractère social, le contrôle devra avoir un caractère public (et donc pas seulement interne à une entreprise ou un secteur.) Le rôle des acteurs

¹⁰⁵ <http://hurarsiv.hurriyet.com.tr/goster/haber.aspx?viewid=580242>

¹⁰⁶ <http://www.kssd.org/tksshp/dl/Presentation.pps#256,1,Slayt 1>

¹⁰⁷ Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, **op. cit.**, p.71

¹⁰⁸ Nigel Piercy, William Gilles, Making SWOT Analysis Work, in **Marketing Intelligence and Planning**, 1989, Vol.7, Iss.5, p.6

sociaux, et notamment des syndicats sont de s'emparer de ce nouvel enjeu pour ne pas laisser dans une seule logique d'auto valorisation ou d'auto régularisation des firmes.¹⁰⁹

Selon les stratégies gagnants gagnants (*business case*)¹¹⁰, il existe un résultat de deux familles d'arguments. D'une part, grâce à la diminution des coûts par les économies qui résultent de l'éco efficience et grâce à la diminution des risques industriels et commerciaux, il y a une amélioration de la qualité, de l'image et de la réputation et ceci contribue à apporter de la confiance, à fidéliser les consommateurs et les salariés. Tout ceci peut créer de la valeur financière immatérielle et attirer des capitaux.¹¹¹

D'autre part en termes de processus, l'obtention de la légitimité, la fertilisation de l'environnement par l'établissement de relations stables avec les fournisseurs, la contribution à la formation des liens sociaux, le développement d'une capacité de gestions des parties prenantes et surtout le développement d'un potentiel d'innovation pour des nouveaux produits sont autant d'éléments qui peuvent enrichir les compétences de l'entreprise et lui conférer un avantage compétitif. Ceci fonde les théories du management stratégique fondé sur les ressources et les compétences, c'est une stratégie qu'il faut gérer et développer.

Les modèles des relations publiques s'utilisent aussi pour la communication d'un projet de RSE. Les mêmes étapes d'une campagne de relations publiques peuvent être utilisées pour le planning d'une campagne de RSE aussi : recherche, planning, application et feed-back. On commence par choisir le sujet et les émetteurs pour envoyer le message, ensuite on fait la recherche sur le sujet. Les parties prenantes qui y seront les émetteurs peuvent être plusieurs dans un projet de RSE.¹¹²

La responsabilité sociale d'entreprise et la communication à laquelle elle donne lieu sont indissociables des transformations qui affectent la structure et le fonctionnement des organisations modernes. Il existe une reddition au sens où la

¹⁰⁹ Patrice De La Broise, Thomas Lamarche, **op. cit.**, p.18

¹¹⁰ Thomas Dyllick, Kai Hockerts, Beyond The Business Case For Corporate Sustainability, in **Business Strategy and The Environment**, 2002, p.20

¹¹¹ Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, **op. cit.**, p.72

¹¹² Peltekoğlu, **op. cit.**, p.171

firme doit se rendre compte publiquement de son activité et de sa gestion, non seulement pour évaluation de ses performances économiques mais aussi pour les mesures sociales et environnementales qu'elle met en œuvre.¹¹³

Pendant le processus de communication, l'entreprise adresse des multiples de messages à des publics eux-mêmes très diversifiés. Pour une communication de RSE, le premier facteur est donc la multiplication des parties prenantes. Selon la théorie de Freeman des « *stakeholder* » il y avait deux catégories de parties prenantes : les parties prenantes primaires impliquées directement dans le processus économique et liées par un contrat explicite avec la firme (actionnaires, banquiers, salariés, clients, fournisseurs) et les parties prenantes secondaires, ayant des relations volontaires ou non avec la firme, dans le cadre d'un contrat plutôt implicite ou moral (collectivités territoriales, ONG). Tous ces acteurs n'exercent pas la même influence sur les décisions et l'activité de l'entreprise : il appartient donc aux managers de définir les cibles prioritaires d'une communication de RSE en évaluant notamment la réactivité, le pouvoir et la légitimité de ses interlocuteurs.

Un deuxième facteur est tantôt l'intégration des normes et valeurs de la société civile tantôt faire partager sa propre culture communautaire avec la communication institutionnelle de l'entreprise. Comme certaines définitions l'appellent « citoyenneté » il faut donc entretenir une relation de connivence entre l'entreprise et la société civile.¹¹⁴

Un troisième facteur est le développement du multimédia pour la diffusion des informations. C'est comme ça que l'entreprise et le projet de RSE gagnent de visibilité : elle se raconte, s'explique sur son activité, ses engagements.¹¹⁵ Le rapport annuel de l'entreprise constitue sans doute l'une des expressions les plus réfléchies et abouties de l'organisation média, cette reddition de l'entreprise le conduit à rendre publique un grand nombre d'informations. Pour transmettre les informations, il existe une différence entre ce qui est dit et le fait de le dire. Cette différenciation est

¹¹³ Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, **op. cit.**, pp.72-73

¹¹⁴ Patrice De La Broise, Thomas Lamarche, **op. cit.**, pp.44-45

¹¹⁵ **loc. cit.**

dans le cas du rapport annuel de l'entreprise, tant il importe l'énonciateur de convaincre et séduire l'allocataire.¹¹⁶

Il est donc de la responsabilité des entreprises d'énoncer les informations propres à renseigner à l'ensemble des parties prenantes réelles ou potentielles en les invitant, non seulement à se forger une image de l'entreprise mais aussi à fonder et exprimer leur opinion à l'égard de celle-ci.

Selon les recherches réalisées par l'Association de Responsabilité Sociale Europe, les consommateurs attendent des sociétés des reportings de leurs activités de RSE plus stratégiques, plus intégrées et plus interactifs. Les consommateurs veulent aussi prendre un rôle dans l'opération de la campagne de RSE comme les autres acteurs.¹¹⁷

Comme nous avons exprimé dessus, dans la communication d'une RSE, il existe un élargissement du nombre d'acteurs et une diversification du processus de communication. Il doit y avoir une distinction des types de partenaires et des politiques de communication. Certaines actions concernent les travailleurs et le monde de travail, d'autres concernent les relations avec la presse et le public. Les méthodes de communications mettent en scène des parties prenantes à différents niveaux et obligent à clarifier les enjeux et les cadres de négociation où se combinent une fois de plus l'intérêt individuel et collectif.¹¹⁸

Depuis les années 1990, les spécialistes en marketing ont prêté une attention croissante au concept de la citoyenneté d'entreprise.¹¹⁹ Ce terme a été commencé à s'utiliser dans le management de la RSE. Les différentes définitions de citoyenneté d'entreprises reposent sur deux bases communes. L'une qui est celle de Carroll qui prétend que les entreprises assument des responsabilités sociales en plus de leurs responsabilités économiques.¹²⁰ L'autre est dont les auteurs considèrent que les entreprises ont le devoir de traiter et de satisfaire les demandes de leurs principaux

¹¹⁶ Jacques Igalens, Michel Joras, **La Responsabilité Sociale De l'Entreprise, Comprendre, Rédiger Le Rapport Annuel**, Paris, 2002, Editions d'Organisation, p.68

¹¹⁷ <http://www.aderse.org/indexfr.htm>

¹¹⁸ Patrice De La Broise, Thomas Lamarche, **op.cit.**, pp.69-70

¹¹⁹ Marco Martiniello, **La Citoyenneté a l'Aube Du 21^{me} Siècle**, Paris, 2002, Editions De L'Université De Liège, p.36-40

¹²⁰ Carroll A.B, **op. cit.**, p.39

stakeholders. Les *stakeholders* désignent les individus ou les groupes qui influencent ou peuvent être influencés directement ou indirectement par les opérations de l'entreprise. Ces *stakeholders* peuvent être internes à l'organisation (ex : employés, managers, actionnaires), ils peuvent aussi être externes à l'organisation (ex : clients, médias, régulateurs, groupes de pression).

L'entreprise citoyenne fait ainsi partie d'une communauté d'inserts multiples, avec lesquels elle maintient des liens de dépendance mutuelle et qui dépassent la stricte rentabilité économique.¹²¹ Ses motivations sont un mélange équilibré d'intérêt et de conviction. Lorsqu'une entreprise est perçue comme non-citoyenne, cela génère une attitude négative des consommateurs vis à vis de la firme et cela quel que soit le niveau de la qualité du produit offert. Les consommateurs qui ont une image négative de l'implication sociale d'une entreprise sont plus susceptibles d'évaluer négativement les produits de cette dernière.

En dehors des rapports annuels et d'utilisation du terme citoyenneté, les entreprises se servent de différents outils pour concrétiser leur engagement en matière de RSE. Cette mise en ordre de l'organisation se profile de nombreux enjeux tant sur le plan organisationnel que sur la nature et les modalités des relations entre l'entreprise et ses parties prenantes. A travers ces dispositifs, l'entreprise engendre de la coopération des mécanismes de dialogue, de coordination, des enjeux et des rapports sociaux. Deux situations dans ce cas là, se présentent ; le bilan sociétal et les chartes sociales dans les organisations. Il s'agit d'interroger la manière dont des enjeux sociaux modèlent des formes de médiation écrite au sein des organisations et de comprendre comment se mettent en œuvre des outils, moyens et procédures pour vivre dans l'entreprise et avec les parties prenantes, une dynamique de responsabilité sociale.¹²²

Pour le bilan sociétal, l'objectif est d'établir un diagnostic de l'implication sociétale de l'organisation étudiée à l'aide d'un questionnaire réunissant une centaine de questions d'ordre social et sociétal.¹²³ L'outil ouvre la perspective d'engager de

¹²¹ Michael Hopkins, **Corporate Social Responsibility and International Development-Is Business the Solution?**, USA, 2007, Earthcan, p.19

¹²² Patrice De La Broise, Thomas Lamarche, **op. cit** , p.99

¹²³ Michel Capron, Francis Quairel Lanoizelée, **Mythes et Réalités De L'Entreprise Responsable**, Paris, La Découverte, 2004, p.82

nouvelles formes de dialogue dans la mesure où les questionnaires sont adressés conjointement à la direction de l'entreprise et à ses parties prenantes qui répondent à une même grille de réponse. Ainsi ces questionnaires qui font appel à la subjectivité des interviewés visant à révéler les niveaux où l'organisation fait preuve de la meilleure dynamique mais aussi ses faiblesses et donc les opportunités d'améliorer son apport à l'ensemble des parties prenantes. Les chartes sociales servent de prétexte pour l'instauration d'un dialogue entre l'entreprise et ses partenaires. L'identification des acteurs sociaux qui participent à l'élaboration du document et la notion de confiance constitue les cadres opératoires pour permettre d'appréhender les enjeux du développement des chartes dans les organisations. Il apparaît clairement que les chartes deviennent une forme logique et linguistique constitutive de l'ossature des pratiques sociales qui ont trait à l'éthique dans les entreprises. Actuellement, % 98 des grandes entreprises françaises disposent d'au moins un document intitulé « charte » ou « code de conduite ».¹²⁴ La prise en compte des perceptions des acteurs de l'organisation et leur implication dans le processus d'évaluation des pratiques est une caractéristique du bilan sociétal, qui le distingue fondamentalement des autres outils de la RSE.¹²⁵

D) L'instrumentation de la Responsabilité Sociale De L'Entreprise:

1) Outils, Normes et Notations

L'instrumentation de la RSE signifie pour une entreprise, la construction de standard en matière de mesure, la validation et la légitimation des bonnes pratiques en matière de responsabilité. Depuis quelques années, en sus de régulations issues des organismes internationales et nationales, de nombreux dispositifs privés ont été développés, ils se proposent d'aider à la mise en œuvre de la RSE au sein des entreprises et recouvrent une multitude d'instruments. Ces outils sont conçus et mises en œuvre par différents acteurs ainsi que des managers dans l'entreprise, des consultants comme des instances de normalisation. Leur légitimité est parfois contestable et la profusion d'instruments n'est pas étrangère au marché du conseil et

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Patrice De La Broise, Thomas Lamarche, *op. cit.*, p.136

de l'audit qui leur est attaché. Donc, il existe une grande confusion dans ce domaine.¹²⁶

La standardisation des systèmes de management n'est pas nouvelle. Les systèmes de management de la qualité *International Organisation For Standardisation* (ISO 9001) et de l'environnement ISO14000 ou *Eco Management Audit Scheme* (EMAS) constituent la référence pour la construction des nouveaux standards de RSE.¹²⁷ Dans tous ces systèmes de standardisation, on retrouve les mêmes principes cybernétiques fondés sur la roue de Deming : « *Plan-do-check-act* » (PDCA) (intention-planification-mise en ouvre-vérification-révision et amélioration continue).

Parmi les outils de gestion en matière d'environnement, le plus connu appelé Système de Management Environnemental et d'Audit (EMAS). EMAS reconnaît et récompense les entreprises allant au de là de la simple conformité légale et qui améliorent en permanence leur performance environnementale. Pour être enregistré dans le système de EMAS, une entreprise doit procéder à une analyse environnementale de ses activités, mettre en place un système de management environnemental efficace, faire vérifier son système par un vérificateur accrédité. En tant qu'un organe de l'Union Européen, Emas s'applique à des organismes publics et privés dans l'Union Européen et l'espace économique européen.

Dans le domaine de certification sociale le système le plus connu en Europe est *Social Accountability Standard* (SA8000) qui fait guerre entre d'autres systèmes qui n'exigent pas de certification.¹²⁸ L'objectif de SA8000 est de fournir une norme reposant sur le droit du travail national et sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, qui protège et donne du pouvoir à l'ensemble du personnel se trouvant dans le périmètre de contrôle et d'influence d'une entreprise. Ce standard a été initié par le *Council On Economic Priorities* et il existe deux types d'engagement pour les entreprises. En cas de respect des normes de production on donne d'abord

¹²⁶ Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, **op. cit.**, p.90

¹²⁷ Pawel Castla, Chris Banber, John Sharp, **Implementing Corporate Social Responsibility and Corporate Governance**, Business and Economics, pp.6-7

¹²⁸ http://www.bsglobal.com/tools/systems_sa.asp

un certificat et si les critères de SA8000 sont respectés pour les filières de fournisseurs, l'entreprise gagne le statut membre.¹²⁹

En France, la Fédération du Commerce et de la Distribution a créé son propre système appelé « l'initiative clause sociale » qui consiste en une mutualisation des audits effectués par les enseignes adhérant à l'initiative, chacun restant libre de ses propres décisions après la prise de connaissances des rapports d'audit.¹³⁰ Un autre système publié en 2003 par Association Française De Normalisation (AFNOR) est SD21000 « Guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises » et développe un processus qui suit les étapes de PDCA en lumière.¹³¹ SD21000 n'est pas une norme certifiante mais un outil pour mettre en place un développement durable. Il y a donc 4 principes qui sont le *leadership*, la définition et la hiérarchisation des enjeux, les plans d'actions et les systèmes d'informations externes, l'existence d'un suivi des résultats et l'audit des procédures conduit à des actions qui permettent une amélioration continue.¹³²

Il y a aussi diverses initiatives développés au Royaume-Uni : le projet *Sustainability- Integrated Guides For Management* (SIGMA) est un référentiel établi notamment par l'institut de normalisation britannique en partenariat avec le ministère du Commerce et de l'industrie britannique¹³³ : il analyse les impacts de l'activité de l'entreprise selon cinq capitaux ; naturel, humain, industriel, commercial et financier et propose des outils de pilotage et des outils de *reporting* et d'audit très orienté vers les parties prenantes.

Les différents standards élaborés dans des différents pays pour l'application de RSE ont causé le besoin d'un concept par essence international, une norme RSE : ISO26000.¹³⁴ La norme ISO26000 a l'objectif de définir et de clarifier le concept de la responsabilité sociale et de le rendre applicable à tout type d'organisation. Elle repose sur deux fondamentaux qui sont d'une part, la volonté de l'organisation d'assumer la responsabilité des impacts de ses activités et de ses décisions et d'autre

¹²⁹ http://www.sa-intl.org/_data/n_0001/resources/live/2008StdFrench.pdf- Responsabilité Sociale 8000 p.4

¹³⁰ <http://www.ics-asso.org/doc4/page2.htm>

¹³¹ <http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/developpement-durable>

¹³² **loc. cit.**

¹³³ <http://www.projectsigma.co.uk/>

¹³⁴ **Ibid**, p.99

part d'en rendre compte. L'ISO 26000 est élaboré en 2005 au sein de l'ISO par plus de 500 experts représentant de 90 pays et une quarantaine d'organisation internationale.¹³⁵

La recherche de confiance commence quand il s'agit des dispositifs privés nés en dehors des organismes de normalisation. Ils s'appuient généralement sur les grandes références substantielles internationales et leur crédibilité dépend non seulement de leur référentiel mais aussi de la qualité des audits effectués pour vérifier la conformité des sites aux normes prescrites. Par conséquent leur qualité dépend de la compétence, de l'indépendance et des conditions d'exercice du travail des auditeurs, ainsi que de la transparence du dispositif.

Les certifications sont généralement demandées par des donneurs d'ordres occidentaux à leurs fournisseurs ou sous-traitant dans des pays émergents qui ont la réputation de ne pas briller en matière de respect des droits humains au travail ou de respect de l'environnement. L'acheteur est censé s'assurer ainsi contre le risque de dénonciation de revente de produits dont la fabrication n'a pas respecté un minimum de règles sociales ou environnementales. La certification ou la labellisation est censée garantir au consommateur final la « qualité sociale » attendue. Pour le fournisseur, être certifié peut lui procurer un avantage compétitif sur ces concurrents et lui évite la multiplication de contrôles.¹³⁶

En matière d'audit, règne pour l'instant une grande confusion car il n'existe pas encore de système d'accréditation d'auditeurs reconnus internationalement. Les systèmes de certification et de labellisation prévoient généralement des règles d'accréditation, mais celles ci sont variables et souvent assez peu transparentes. Quelques grands cabinets de vérification effectuent ce type de mission mais les grands cabinets d'audit sont encore très prudents pour se lancer dans la démarche.¹³⁷

La question de Chine est un exemple des manques et des obstacles sur ces systèmes de certification. Comme ce pays ne peut répondre de manière satisfaisante à

¹³⁵ http://isotc.iso.org/livelink/livelink/fetch/2000/2122/830949/3934883/3935096/07_gen_info/about.html

¹³⁶ *Ibid.*, p.97

¹³⁷ *Ibid.*, p.97

cette convention de l'OIT, SA8000, le gouvernement a décidé de l'exclure de ces conditions pour les sites audités dans ce pays. Le gouvernement chinois a néanmoins pris l'initiative d'élaborer des normes RSE avec des caractéristiques chinoises pour l'industrie textile *China Social Compliance 9000 for Textile and Apparel Industry* (CSC9000T) s'occupe des deux sujets sensibles : le droit syndical et les droits des travailleurs migrants.¹³⁸ Cette évolution n'a servi de s'éloigner des droits universels et a rendu encore plus confuse la situation déjà forte complexe.

La confusion continue aussi dans le domaine de l'environnement. En 1993, une initiative canadienne appelée la certification *Forest Stewardship Council* (FSC) a été lancée pour des forêts ou des produits issus du forêt par des propriétaires forestiers, d'entreprises de la filière bois, de groupes sociaux, d'associations sociales et d'associations de protection de l'environnement.¹³⁹ Elle vise à encourager une gestion forestière responsable au plan mondial. Comme une organisation internationale, indépendante non gouvernementale, elle a connu un succès jusqu'au temps qu'elle a vécu la concurrence avec l'ISO14001.¹⁴⁰

La vérification des comportements sociaux et environnementaux des entreprises au moyen d'audits appropriés constitue un enjeu important : c'est la crédibilité de l'assurance fournie qui est en cause. Des secteurs professionnels et des firmes recherchent des partenariats avec des ONG pour mettre en place des méthodologies des systèmes de contrôle. Le *World Wildlife Found* (WWF), le *Green Peace* qui réclament les compagnies à cause de la complicité à la violation des droits de l'homme dans certaines régions sont de bons exemples des ONG qui réussissent à changer les comportements des entreprises.¹⁴¹ Une autre initiative appelé *Public Eye* qui distribue tous les ans des certificats de « l'entreprise le moins responsable » est aussi un bon exemple pour qui et comment on peut donner une certification.¹⁴²

Dans une manière générale il est difficile de réaliser toutes les procédures car, l'évaluation des engagements heurtent toujours la cohérence politique commerciale

¹³⁸ http://www.business-humanrights.org/Links/Repository/281421/link_page_view

¹³⁹ <http://www.fsc.org/>

¹⁴⁰ *Ibid.*, p.98

¹⁴¹ Salim Kadıbeşegil, *İtibar Yönetimi*, İstanbul, Aşkın Baysal, Kapital Medya, Ekim 2006, p. 343

¹⁴² <http://www.evb.ch/en/p14518.html>

des groupes et aux injonctions paradoxales imposées tant qu'acheteurs, qu'aux fournisseurs. Les pratiques et concepts dans ce domaine ne peuvent encore prétendre constituer de réels dispositifs d'assurance. Le paradoxe est l'amélioration des conditions de travail mais tout en procurant les prix les plus bas.

2) Rapports De Performance Sociales, Bilan Sociétal

Ces dernières années la définition du terme de RSE est devenue plus complexe à cause de certaines entreprises qui veulent être compétitifs dans le marché. La question la plus importante est celle-ci : Où commence et où s'arrête cette responsabilité ?

Dans les années où le terme n'était pas encore à la mode dans plusieurs pays, l'entreprise Américaine Ben Jerry a fait les premières études sur les limites d'une responsabilité sociale.¹⁴³ Ils ont donné cette mission à leur responsable de relations publiques pour la recherche de la communication de la RSE de Ben Jerry vers les différentes parties prenantes. John Tepper Marlin, après une année de travail avec les différentes parties prenantes ainsi que les salariés, fournisseurs, clients de l'entreprise a écrit « le Premier Rapport de Performance Social de l'Entreprise ».¹⁴⁴ Depuis 1988, Ben Jerry a au moins publié 19 rapports de performance sociale de l'entreprise. Aujourd'hui sur le site web de Ben Jerry, on trouve plusieurs sources sur la RSE ainsi que leurs rapports de RSE. Ils divisent la responsabilité d'une entreprise sur 3 sujets différents : la mission sociale de l'entreprise, la mission de produit de l'entreprise et dernièrement la mission économique de l'entreprise. Selon leur approche de responsabilité sociale, l'entreprise doit d'abord travailler pour trouver des moyens de développer la qualité de vie dans son terrain et dans le monde entier. Leur mission de produit est de pouvoir obtenir des produits fabriqués naturellement, et qui respecte le monde et l'environnement. La troisième mission de l'entreprise est vers les parties prenantes afin de trouver des opportunités pour le développement et de trouver des opportunités de carrière pour leurs employés.¹⁴⁵

¹⁴³ Salim Kadibeşegil ,**op.cit** ,p.339

¹⁴⁴ **loc.cit.**

¹⁴⁵ <http://www.benjerry.com/activism/mission-statement/>

Aujourd'hui plusieurs entreprises nous donnent leur charte ou code de conduite pour expliquer leur limite de RSE et publient chaque année un bilan sociétal de leur entreprise pour voire leur développement et leurs défauts en RSE.

Le *reporting* de RSE se définit comme la publication régulière d'informations sur la manière dont l'entreprise appréhende les impacts économiques, environnementaux et sociaux de ses activités. Ces informations sont soit intégrées au rapport financier soit publiées séparément sous la forme d'un rapport intitulé « rapport développement durable». ¹⁴⁶ La transparence est l'acteur majeur dans ces rapports. Le rapport de développement d'entreprise est différent de la communication de RSE. La communication d'entreprise diffuse des informations sur l'entreprise visant à créer une image favorable. Le rapport constitue des conséquences effectives sur les activités de cette entreprise. ¹⁴⁷

Les rapports de développement durable des entreprises n'est pas un phénomène nouveau, par contre les attentes des parties prenantes vers plus de transparence, le renforcement des législations, l'institutionnalisation de la problématique du développement durable, les demandes des investisseurs relayées par les autorités de contrôle des marchés financiers et les agences de notation sociétale sont autant de facteurs qui expliquent la publication croissante de rapports de RSE. ¹⁴⁸

Les nombreuses études montrent qu'en 2005 deux entreprises sur trois en France parmi les plus grandes publient un rapport « développement durable » intégré dans leur rapport annuel ou séparément dans un rapport spécifique. ¹⁴⁹ Cette proportion n'était que de % 32 en 1999. ¹⁵⁰ Les études montrent également que malgré une amélioration, la qualité de l'information diffusée reste médiocre : manque d'exhaustivité du périmètre et des domaines couverts, manque de comparabilité d'une année à l'autre, manque de données chiffrées rapportées aux

¹⁴⁶ http://www.lexpress.fr/actualite/economie/la-longue-marche-du-developpement-durable_485685.html?p=2

¹⁴⁷ Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, **op. cit.**, p.100

¹⁴⁸ **Ibid.**, p.100

¹⁴⁹ Les études de KPMG International Survey, 2005, Global Reporter 2005, Sustainability

¹⁵⁰ Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, **op. cit.**, p.100

objectifs, la faible proportion de rapports audités confère un degré de confiance limité aux informations diffusées.¹⁵¹

Les approches théoriques de la RSE permettent de dégager les deux objectifs majeurs du *reporting* sociétal : il s'agit d'une part d'un processus de légitimation de l'entreprise d'autre part il s'agit de contrôler les dirigeants et de leur demander de publier une information fiable et utile aux parties prenantes. Le problème est dans ce cas là, les périmètres à suivre, c'est à dire du choix des entités qui sont incluses dans les données chiffrés ou les actions décrites. Mais de l'autre coté, ces difficultés en vue de *reporting* de RSE obligent les dirigeants à se poser des questions dans des domaines qu'ils ignoraient souvent, à définir des politiques et des indicateurs qui peuvent servir de repères pour le pilotage d'une stratégie plus responsable. L'amélioration de l'information interne qui résulte de la préparation du rapport est de nature à faire avancer le pilotage de la RSE et met à la disposition des parties prenantes externes un outil d'évaluation et de dialogue.¹⁵²

Le problème principal concernant les rapports de RSE est la transparence. Les fonds d'investissements socialement responsables, les mouvements de consommateurs ou les ONG n'ont pas encore assez de pouvoir sur les entreprises pour transformer le *reporting* « communication et légitimation » en une véritable reddition. Une information normalisée répondrait à des principes et des règles qui lui assurent les qualités requises pour ses utilisateurs et permettraient une vérification.

Le Global Reporting Initiative (GRI) apparait actuellement comme la plus avancée et la plus visible auprès des instances nationales ou internationales se préoccupant de RSE. Elle se donne pour mission de rendre le *reporting* de développement durable comparable au rapport financier.¹⁵³ La GRI se présente avant tout comme une organisation multipartite prenante constituée des experts des entreprises, syndicats, ONG, investisseurs cabinets de comptabilités, audits et elle est en charge de préparation ou de la révision des lignes directrices.¹⁵⁴

¹⁵¹ **Ibid**, p.103

¹⁵² **Ibid**, p.104

¹⁵³ <http://www.globalreporting.org/AboutGRI/WhatIsGRI/>

¹⁵⁴ Michel Capron, Françoise Quairel-Lanoizelée, **op.cit**, p.104

Une autre progression concernant le *reporting* sociétal en France est la nouvelle loi en connue sous le nom de la loi NRE¹⁵⁵. Selon cette loi, on observe une intervention de législateur qui s'inscrit dans une perspective d'intérêt général et reconnaît que les entreprises doivent rendre compte et préciser dans leur rapport de gestion annuelle, la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité. Malgré une grande réticence des entreprises lors de la promulgation de la loi, celle-ci semble maintenant acceptée et la société civile demande de renforcer son caractère contraignant avec des sanctions en cas de non-application donc celle-ci est devenue un périmètre d'application.¹⁵⁶

Malgré toutes ces progressions la diffusion d'informations sociales et environnementales s'inscrit le plus souvent dans un processus de légitimation symbolique et répond à un objectif de communication envers des parties prenantes aux attentes diverses et mal identifiées. Le *reporting* apparaît comme un dispositif majeur de RSE comme il permet aux dirigeants de rendre des comptes, de façon transparente, sur leurs impacts clés et sur les actions mises en place pour les diminuer. En conséquence, de nombreux acteurs demandent aujourd'hui, une régulation plus contraignante en matière de publication pour la mise en œuvre de stratégie RSE.¹⁵⁷

¹⁵⁵ Art.116, loi2001-420

¹⁵⁶ Patrice De La Broise, Thomas Lamarche, **op. cit** , pp.13-14

¹⁵⁷ **Ibid.**, pp. 17-18

2. RELATION ENTRE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME

A- Droits de L'Homme

1) Concept Des Droits De L'homme

Comme une notion moderne d'une réalité fort ancienne, les droits de l'homme constituent aujourd'hui un corps de normes juridiques traduites tant dans les droits nationaux que, surtout, en droit international. Même s'il est vrai que tout droit de l'homme est un droit, il ne s'ensuit pas que tout droit soit un droit de l'homme ; c'est la valeur humaine que, par consensus toute la communauté internationale attribue à un droit qui aura par conséquent la naissance d'un droit de l'homme. La liste des droits de l'homme n'est pas et ne sera jamais close, la porte n'en reste pas moins singulièrement étroite vers son élargissement, surtout depuis que la communauté internationale dispose d'un instrument de référence fondamentale, d'une aune devenu un étalon de mesure reconnu comme tel par tous et tout un chacun : La Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948.¹⁵⁸

La question de la classification des droits de l'homme n'a jamais été examinée dans son ensemble et dans toutes ses conséquences.¹⁵⁹ Le risque a en effet, toujours paru trop grand de valoriser, par ce biais, un droit de l'homme au détriment d'un autre, un groupe de droits de l'homme étant ainsi jugé plus important qu'un autre.¹⁶⁰ Un peu par une réaction de facilité, sinon par démagogie populiste, on se cachait derrière l'indivisibilité des droits de l'homme par ailleurs reconnue par la

¹⁵⁸ A. Lapeyre, F. De Tanguy, K. Vasak, "Les Différentes Catégories Des Droits De L'Homme," in **Les Dimensions Universelles Des Droits De L'Homme**, Bruxelles, Bruylant, 1990, p. 297

¹⁵⁹ <http://www.lincoln.edu/criminaljustice/hr/Classification.htm>

¹⁶⁰ <http://www.lincoln.edu/criminaljustice/hr/Classification.htm>

Proclamation de Téhéran de 1968 considérant alors tous les droits de l'homme égaux en valeur et en importance les uns aux autres.¹⁶¹

Nous allons d'abord classifier les droits de l'homme selon différentes critères. Parmi ces critères, le critère de l'importance permet de distinguer les droits de l'homme fondamentaux des autres droits de l'homme. Ce critère que beaucoup d'instruments normatifs incorporent par le biais du « Noyau Dur » des droits de l'homme comme il en est parmi d'autres de la Convention Européenne des droits de l'homme en son article 15, paragraphe 2, a enclenché le rapprochement entre le droit des droits de l'homme au sens stricte du terme et le droit humanitaire exprimé surtout dans le droit du Genève de la Croix Rouge.¹⁶² Le deuxième critère est de la nature intrinsèque des droits de l'homme : elle permet de retrouver la distinction classique des droits civils et politiques d'un côté et des droits économiques, sociaux et culturels de l'autre.¹⁶³ Le troisième critère est du sujet des droits de l'homme : la distinction entre les droits individuels et les droits collectifs. Le débat mené autour de cette question encore récemment reposait en réalité sur un préjugé : il n'y aurait des droits de l'homme qu'individuels, les droits collectifs n'étant pas de par leur nature des droits de l'homme.¹⁶⁴ Nombre de droits de l'homme n'ont de sens que s'ils sont exercés collectivement étant tous appelés en tout état de cause, à s'exercer en collectivité.

Si on observe les droits de l'homme dans leur perspective historique, il s'agit de trois générations pour les droits de l'homme. Toute déclaration des droits de l'homme a un caractère individualiste, son but étant de fournir à l'individu non seulement des normes de conduite pour une vie à base de liberté mais surtout des armes juridiques lui permettant de conquérir et de préserver une sphère exclusivement réservée à la vie en société.¹⁶⁵

¹⁶¹ http://untreaty.un.org/cod/avl/pdf/ha/fatchr/fatchr_f.pdf - United Nations Audiovisual Library Of International Rights - La Proclamation de Téhéran

¹⁶² <http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/genevaconventions>

¹⁶³ A. Lapeyre, F. De Tanguy, K. Vasak, **op.cit**, p.298

¹⁶⁴ Peter J. Hammond, **Social Choice of Individual And Group Rights**, in *Social Choice Welfare And Ethics*, 1995, Citeseer, p. 1

¹⁶⁵ **Ibid**, p.301

2) Classification Des Droits De L'Homme

Les droits de l'homme sont devenus au moment de la Révolution Française une notion globale et non une série de concepts séparés et une notion de portée et de valeur universelle. La première génération des droits de l'homme est née au dix-huitième siècle avec les droits civils et politiques ; ceux qui visaient à assurer la liberté, en permettant aux hommes de se libérer des contraintes et des limitations de l'ancien régime féodal, ce sont les droits de la liberté. Apparus sous l'inspiration socialiste et chrétienne avec la révolution mexicaine et surtout la révolution russe ; les droits de l'homme formulés là aussi ; globalement et dans leur dimension universelle, permettaient aux hommes de devenir égaux ; en leur reconnaissant des droits économiques, sociaux et culturels : les droits de l'égalité.

La première génération, celles des droits civils et politiques contient des droits attribués de la personne humaine, droits qui sont pour l'essentiel, opposables à l'état dont ils supposent d'abord une attitude d'abstention pour qu'ils puissent être respectés.¹⁶⁶

La deuxième génération des droits de l'homme qui est celle des droits économiques, sociaux et culturels contient des droits de créance sur l'état et la collectivité nationale et internationale organisée ; droits qui sont exigibles de l'état pour pouvoir être réalisés.¹⁶⁷

La troisième génération des droits de l'homme, dont des droits de l'homme secrétés par l'évidente fraternité des hommes et par leur indispensable solidarité ; droits qui unirait les hommes dans un monde fini dont le temps a commencé depuis longtemps déjà.¹⁶⁸ Ces droits sont nouveaux car les aspirations qu'ils expriment sont nouvelles sous l'angle des droits de l'homme visant à pénétrer la dimension humaine dans des domaines dont elle était jusqu'ici trop souvent absente ; étant abandonnés à l'état ; aux états : le développement, la paix, l'environnement, le patrimoine commun de l'humanité, l'assistance humanitaire en cas de détresse

¹⁶⁶ Karel Vasak,, "For The Third Generation Of Human Rights : The Rights Of Solidarity" , in **Inaugural Lecture Of The Tenth Study Session Of the International Institute Of Human Rights**, Strasbourg, 1979, p.3

¹⁶⁷ **Loc.cit.**

¹⁶⁸ A. Lapeyre, F. De Tanguy, K. Vasak, **op.cit** , p.299

humaine.¹⁶⁹ Ils sont nouveaux car ils sont à la fois opposables à l'état et exigibles de lui mais surtout (c'est la leur caractéristique essentielle) ils ne peuvent être réalisés que par la conjonction des efforts de tous les acteurs du jeu social : l'individu, l'état, les entités publiques et privées, la communauté internationale. Leur réalisation suppose qu'il existe un minimum de consensus au niveau national et international ; pour qu'une action solidaire fondée sur la reconnaissance d'une responsabilité solidaire ; puisse être entreprise en vue de leur réalisation.¹⁷⁰

Entre les droits de solidarité, le droit au développement a pour ambition de saisir tous les aspects du problème racial : aspects biologiques, sociologiques, culturels, économiques et politiques et de placer en face de leurs responsabilités à la fois l'individu, l'état et la communauté internationale organisée. La Déclaration¹⁷¹ proclame ce qui suit : Est incompatible avec les exigences d'un ordre international juste et garantissant le respect des droits de l'homme toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, ou sur l'intolérance religieuse motivée par des considérations racistes, qui détruit ou compromet l'égalité souveraine des états et le droit des peuples à l'autodétermination ou qui limite d'une manière arbitraire ou discriminatoire, le droit au développement intégral de tout être et groupe humain, ce droit implique un accès en pleine égalité aux moyens de progrès et d'épanouissement collectif et individuel dans un climat qui respecte les valeurs de civilisation et les cultures nationales et universelles.¹⁷²

Les droits de solidarité deviennent ainsi, l'élément mobilisateur de toute la communauté humaine et comme tels indispensable à la construction d'un véritable droits des gens, le bien nommé. A quoi pourront aboutir les efforts en faveur du désarmement sans la dimension humaine du droit à la paix ? La protection de l'environnement sans le droit de l'homme à un environnement écologiquement équilibré ? Tous ces domaines constituent pour tous ceux qui ont la volonté de défendre les droits de l'homme ; tous les droits de l'homme ; une nouvelle

¹⁶⁹ Wellman Carl, "Solidarity, The Individual and Human Rights", in **Human Rights Quarterly**, Volume 22, no : 3, August 2000, p.639

¹⁷⁰ Gérard Cohen Jonathan, Les Droits De L'homme, Une Valeur Internationalisée, in **Droits Fondamentaux**, Décembre 2001, no :1 , pp. 161-162

¹⁷¹ « Declaration Sur La Race Et Les Préjugés Sociaux » Unesco, 24 Novembre 1978, http://portal.unesco.org/fr/ev.php?L_ID=13161&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

¹⁷² A.Lapeyre, F. De Tanguy, K. Vasak, **op. cit.** p. 307

frontière.¹⁷³ En réalité, il ne s'agit nullement de domaines qui se situent au delà de la frontière actuelle des droits de l'homme, car la frontière n'a absolument pas cette signification de limites, qu'il est interdit de franchir. Ce sont des domaines qui nous appartiennent aux droits de l'homme ; mais qui n'ont pas encore pu être touchés par eux. En somme, ce sont des nouvelles ambitions et de nouveaux défis qui sont ainsi placés devant nous. Droits de la liberté, droits de l'égalité, droits de la fraternité et de la solidarité, telles sont les générations de l'aventure humaine.¹⁷⁴

Il existe trois théories différentes des droits de l'homme. Le premier modèle est la théorie naturelle des droits de l'homme selon laquelle chaque individu dispose par nature de certains droits fondamentaux. A l'époque moderne, l'idée des droits de l'homme a trouvé sa justification dans les théories du droit naturel qui furent élaborées en Europe au dix-septième et dix-huitième siècles et dont Grotius, Hobbes, Pufendorf, Locke et Wolff furent les premiers artisans.¹⁷⁵ Quelles que soient les différences qui les séparent par ailleurs, ces théories ont en commun d'accrédité ; l'idée selon laquelle les être humains disposent par nature de certains droits innés, inaliénables et antérieurs à toute organisation politique. C'est donc par référence au postulat d'une nature, ou d'une essence de l'homme partagée par tous les individus, que fut justifiée l'existence de ces droits fondamentaux. La croyance selon laquelle chaque individu dispose par nature de certains droits fondamentaux a exercé une influence incontestable sur les rédacteurs des déclarations de droits qui furent adoptées aux Etats-Unis et en France à la fin du dix-huitième siècle. La déclaration d'Indépendance des Etats-Unis du 4 Juillet 1776, les constitutions des divers Etats d'Amérique du Nord, ainsi que les Déclarations des droits de l'homme et du citoyen élaborées au cours de la Révolution Française ont marqué une étape décisive dans la mesure où pour la première fois dans l'histoire, des états faisaient du respect de certains droits naturels, appartenant à tout être humain, le principe même de leur organisation politique et la finalité de leur activité légitime. Ces actes ont eu pour effet de transposer le problème des droits de l'homme, qui jusqu'alors relevait exclusivement de la réflexion morale, politique et juridique, dans le domaine du droit

¹⁷³ Armelle Guignier, **Le Rôle Des Peuples Autochtones Et Des Communautés Locales Dans Le Développement Durable, Figurants Ou Acteurs ?**, Pulim, no : 11, p. 10

¹⁷⁴ La division des droits de l'homme en 3 générations a été premièrement proposée par le juriste Chèque Karel Vasak en 1979 à l'Institut International des Droits de L'homme a Strasbourg.

¹⁷⁵ Cemal Bali Akal, « Hak Modelleri, » in **Varolma Direnci ve Özerklik – Bir Hak Kuramı İçin Spinoza'yla**, Ankara, Dost Yayınları, Ekim 2004 , p. 235

constitutionnel positif, lui apportant par la même une consécration remarquable. Or, ces déclarations portent, jusqu'à un certain point tout au moins, l'empreinte du droit naturel moderne.

Selon les théories du droit naturel il existe un état de nature pré-politique dans lequel les individus libres et égaux sont présumés jouir de droits fondamentaux. Cependant, cette situation originelle impliquait des diverses formes d'instabilité et d'insécurité qui mettaient en péril la jouissance des droits. Ces inconvénients devaient fournir aux individus un motif de mettre un terme à l'état de nature. C'est en recourant à l'idée de contrat, exprimant la volonté des individus d'instituer un pouvoir politique commun, que les théories du droit naturel ont rendu compte de la transition de l'état de la nature à l'état civile.¹⁷⁶

Selon la théorie des historiens pour les droits de l'homme, l'universalité des droits de l'homme est impossible, il existe des périodes limitées dans l'histoire selon laquelle la situation socio-économique des peuples change. La théorie des droits naturels selon laquelle il y a une supériorité des droits naturels aux droits positifs ne peut être possible et ne peut être valable à la loi.¹⁷⁷

L'idée de la nature formée par les naturalistes est un concept assez ambigu et les philosophes comme Locke et Hobbes ont cherché à clarifier ce concept. Par exemple, selon la théorie des naturalistes l'homme peut être bien ou mal jusqu'à l'infini. C'est de la même raison que la liste des droits fondamentaux des naturalistes changent toujours, il est impossible de correspondre ces droits avec des réalités socio-historiques.

Les droits de l'homme sont des droits à un temps limité, selon les besoins d'un tel peuple. Les droits peuvent changer selon des différents peuples, leurs besoins, leur culture et on ne peut pas parler des droits avant l'humanité. Les droits de l'homme sont seulement ceux qui sont acceptés par un tel peuple à un moment donné.

¹⁷⁶ Cemal Bali Akal, *op.cit*, p.236

¹⁷⁷ *Ibid.*, p.237

Une troisième approche pour les droits de l'homme est l'approche éthique. Selon cette théorie, les droits de l'homme ne peuvent pas être variables et différents selon les peuples.¹⁷⁸ Si ce serait le cas, il ne serait plus utile de parler des droits fondamentaux de l'homme. Les droits positifs ne peuvent être supérieurs aux droits naturels. La source de l'approche éthique est l'honneur de l'homme. Les tenants de cette théorie ajoutent un deuxième concept à l'honneur, c'est les besoins de l'homme. Pour que l'homme puisse vivre une vie honorée, il aura quelques besoins fondamentaux. Cette nouvelle théorie se ressemble à la théorie des historiens mais la nouvelle question sera quelles sont les besoins de l'homme pour une vie honorée ? Selon cette approche les droits de l'homme sont parfois des droits positifs et les états qui ne respectent et protègent pas ces droits peuvent être punis. Pour pouvoir identifier les droits fondamentaux de l'homme le seul moyen est l'honneur de l'homme. L'approche éthique reprend ainsi 3 moyens fondamentaux qui sont la liberté, l'égalité et la sécurité. Ces trois sont aussi les trois inévitables pour l'application des autres droits.¹⁷⁹

L'approche éthique est plus proche de l'approche naturaliste avec ses idées. Le problème qui se réalise ainsi est le terme « l'honneur » qui est plus ambigu. Quelles sont les normes pour dire qu'une personne a une vie en pleine d'honneur ? Bien qu'on utilise le mot honneur au lieu d'utiliser les définitions du droit naturel, le problème entre le droit naturel et positif n'a pu être résolu aussi en cette dernière approche.¹⁸⁰

B) Les Droits de l'Homme sont-ils dans le périmètre de la Responsabilité Sociale des Entreprises

Depuis une vingtaine d'années, les STN ont acquis un pouvoir économique, financier et politique sans précédent. La mondialisation des marchés et des capitaux dont elles sont les premières bénéficiaires leur a permis d'accentuer la concentration du capital et de l'appareil productif dont elles disposent et de réaliser la création de situation d'oligopoles. Leurs activités couvrent tous les secteurs. Elles peuvent choisir leurs lieux d'approvisionnement, d'exploitation et de vente. De plus elles sont

¹⁷⁸ Briand Orend, **Human Rights, Concept and Context**, Canada, 2002, Broadview Press, p.77

¹⁷⁹ Cemal Bali Akal, **op.cit.**, p. 237

¹⁸⁰ **Ibid.**, p. 242

en mesure d'influencer la politique des états économiquement faibles et en plus même celle des états les plus puissants et de conditionner la politique et les prises de position des institutions internationales. L'activité des STN est dominée par un objectif fondamental : l'obtention d'un bénéfice maximum en un minimum de temps. Cet état de fait résulte de la logique de la concurrence inhérente à l'économie capitaliste mondialisée. La libéralisation des investissements et de la circulation des capitaux a une seule et unique finalité : la maximalisation des profits, indépendamment de toute autre considération sociale, culturelle, économique et démocratique.¹⁸¹

L'état est le premier responsable de la défense des droits de l'homme et c'est à lui qu'appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens contre toute forme de violation. Ce devoir de protection comprend les mesures de prévention aussi bien que l'investigation des violations avérées ou suspectées, la condamnation des coupables et l'attribution des dédommagements. Les activités des STN ont des conséquences qui touchent à tous les droits de l'homme. Elles ont une responsabilité particulière concernant le respect des droits de l'homme là où les lois nationales sont inexistantes ou si elles existent, là où l'état n'a pas les capacités institutionnelles de les faire respecter. La responsabilité qui leur incombe est de n'infliger aucun dommage.¹⁸² Les entreprises en tant qu'acheteurs de l'économie, remplissent certaines tâches spécifiques que les ONG ou l'état n'ont pas.

Pour une entreprise, adhérer au Pacte Mondial des Nations-Unies signifie s'engager à en appliquer dans sa propre sphère d'influence les dix principes. Mais la définition de cette sphère d'influence donne lieu, depuis le début, à des interprétations divergentes. La distinction entre les effets directs des activités d'une entreprise et sa marge de manœuvre en matière de respect des droits de l'homme reste floue. S'il appartient indiscutablement à chaque entreprise d'éviter toute violation des droits de l'homme dans les effets directs de ses activités, son influence sur d'autres acteurs ressortit à son libre arbitraire dans l'exercice de ses

¹⁸¹ Joseph M. Lozano, Maria Prandi, "Corporate Social Responsibility and Human Rights" in **Corporate Social Responsibility**, Kluwer Law International and International Bar Association, Netherlands, 2005, p.183

¹⁸² John Ruggie, Human Rights Council, Eight Session, Agenda Item 3, **Promotion and Protection Of All Human Rights Civil, Political, Economic, Social And Cultural Rights, Including The Right To Development**, A/HRC/8/5, 7 April 2008

responsabilités. Le deuxième principe du Pacte mondial de l'ONU demande aux entreprises de veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme. Pour le sujet de complicité aussi, on peut distinguer 3 différentes formes. La complicité directe, lorsqu'une entreprise aide à l'état à commettre des violations, la complicité de profit, lorsque l'entreprise bénéficie des violations commises par des tiers et enfin la complicité silencieuse, qui consiste à rester passif à des violations répétées des droits de l'homme, au lieu d'aborder la question avec les autorités responsables et de contribuer ainsi à améliorer la situation.

Depuis quelques années, les STN sont de plus en plus souvent pointées du doigt pour de graves violations des droits de l'homme dans les pays à faible revenu par habitant. L'opinion publique se focalise sur le respect des droits de l'homme par les entreprises et elle juge de plus en plus souvent leurs activités en fonction de ce critère. Le concept traditionnel dont les états et les individus peuvent être responsables des abus des droits de l'homme s'est mis en question par la société civile et aussi par les politiciens. Dans cet environnement de l'économie globale, des STN sont non seulement des fournisseurs de produits mais aussi des nouveaux acteurs politiques, économiques et environnementaux. Les peuples ne considèrent non seulement si les STN respectent un minimum des droits de l'homme fondamentaux mais aussi la situation dans leur zone d'influence est aussi sérieusement considérée pour les abus de droits de l'homme. En plus il y a eu d'autres événements dont qui ont le plus affecté le concept de RSE depuis une décennie. Après les attentats terroristes de 11 septembre 2001, dans plusieurs pays, le concept de droit de liberté a eu une place préliminaire dans les agendas des peuples. Les STN peuvent avoir une contribution au développement en créant des emplois, payant des taxes et avec le transfert d'une nouvelle technologie mais elles peuvent aussi susciter de la violence structurelle, créer des mauvaises conditions de travail et peuvent détruire l'écosystème. Donc, en total elles peuvent être une barrière pour le développement durable aux nations les moins favorisées.¹⁸³ Nous pouvons compter 4 tendances importantes pour comprendre comment les nouveaux droits de l'homme deviennent les catalyseurs de toutes les discussions et de tous les forums économiques de haut niveau. La première tendance est donc le processus controversé de la globalisation économique. Dans un monde inégal la globalisation cause de

¹⁸³ Joseph M. Lozano, Maria Prandi, *op.cit.*, p.185

recourir de plus en plus à l'internalisation et à la délocalisation. La propagation du processus de production se réalise avec des différents niveaux de protection des droits de l'homme selon des différents pays. Deuxièmement, les STN ne sont non plus seulement des acteurs économiques, elles sont devenues des acteurs sociaux et doivent prendre leur rôle en interaction avec les autres acteurs sociaux. Troisièmement, le développement dans les technologies de l'information et des connaissances crée des attentes de transparence par les entreprises. Dernier facteur est les nouveaux critères dont les STN doivent posséder comme la réputation, l'image et l'identité et qui sont des valeurs de risques à la société civile. Les STN ne sont pas seulement obligées de créer des nouvelles technologies mais aussi protéger leur réputation. Suite à des campagnes de dénonciation largement diffusées en Occident, les STN ont adopté des codes de conduite pour récupérer leurs prestiges aux yeux des consommateurs et leur compétitivité sur le marché.¹⁸⁴ Un deuxième but des codes de conduite est de se soustraire à un véritable contrôle démocratique qui leur oblige de respecter tous les droits de l'homme. Les codes de conduites n'ont pas de portée juridique, leur application n'a pas montré de notables améliorations. Elles hiérarchisent les droits en mettant en avant les améliorations les plus médiatiques au détriment du non respect d'autres droits fondamentaux. Elles pourraient aussi se substituer à la législation nationale et aux règles internationales. L'indépendance des organisations chargées de la surveillance n'est pas assurée. En fait, les codes de conduites volontaires sont souvent présentés comme un premier pas vers des mesures plus contraignantes. Mais on peut se demander si, au contraire, leur fin réelle n'est pas justement d'éviter que de telles mesures soient adoptées.

Depuis quelques années comme Amnesty International, plusieurs ONG demandent pour une ligne de conduite à deux volets : tout en continuant à explorer la piste des démarches spontanées comme des codes de conduite, pression du publique la deuxième partie sera de création de mécanismes de responsabilité légale. Pour que la mobilisation en la matière soit efficace, on doit mettre sur pied un système à même de garantir la responsabilisation. Pour les STN qui opèrent au delà des frontières, il faut donc un cadre juridique international qui fasse écho à des normes éthiques de portée mondiale. En plus, on n'a pas besoin d'inventer ces normes éthiques car elles

¹⁸⁴ Olivier Morel, **La responsabilité Des Entreprises En Matière Des Droits De L'Homme**, Commission Nationale Consultative Des Droits De L'Homme vol.2, 2010, ISBN : 978-2-11-007918-3, p.15

sont inscrites dans les textes de droit international. Le défaut dans la protection des droits des peuples n'est pas le manque de textes mais plutôt le manque de procédures, de voies d'action en justice pour faire reconnaître tant la violation de ces droits par les STN et par les états.

On retrouve ici une fois de plus la distinction traditionnelle entre ce qui est légal au regard des lois locales et ce qui est perçu comme légitime par les sociétés modernes. Aucune bonne entreprise ne peut se cacher derrière de mauvaises lois : ses pratiques légales mais illégitimes ne lui vaudront sans doute pas de se trouver devant un tribunal officiel, mais le jugement du tribunal de l'opinion publique tombera, lui, un tel couperet.¹⁸⁵

Comme tous les acteurs de la société, les entreprises doivent travailler à intégrer les droits de l'homme comme garde fou dans l'orientation de leurs activités. Dans la gestion des affaires courantes, les instances dirigeantes doivent définir une politique d'entreprise et des directives visant à assurer le respect des droits de l'homme.¹⁸⁶ La mise des principes éthiques devrait être du ressort de la hiérarchie et faire l'objet de vérifications. Les droits de l'homme n'est pas un luxe réservé aux périodes fastes, ils doivent être respectés et défendus en tous temps, en toutes circonstances et par tous les acteurs étatiques et non étatiques. Comme les autres acteurs, pour les STN aussi, il doit exister dans le droit international un cadre qui crée des obligations spécifiques pour inscrire l'engagement dans un cadre juridique.

C) Etude de la violation des Droits de l'Homme: Industries Extractifs et Sociétés Transnationales

1) Comprendre La Malédiction Des Ressources

L'activité de RSE ne peut pas s'exercer de la même façon quand il s'agit d'une PME et d'une STN. Quand il s'agit en plus des entreprises qui opèrent dans des zones à statut particulier ou les entreprises qui opèrent dans les industries extractives, le tableau devient plus complexe. Dans les pays où le droit d'association

¹⁸⁵ Rhys Jenkins, « Globalization Corporate Social Responsibility and Poverty » in **International Affairs**, 2005, p. 526

¹⁸⁶ Olivier Morel, **op.cit**, p.17

n'est pas reconnu en revanche ou dans des contextes où l'exercice des droits syndicaux demeurent limité, les enjeux sont fort différents. En tout état de cause, la question du rôle que peuvent jouer les entreprises dans la promotion des droits sociaux exige que l'on se penche sur les moyens dont elles disposent pour étendre leur responsabilité à l'ensemble de leurs fournisseurs et sous traitants alors même que les contextes économiques et juridiques des pays en développement s'y opposent.

Les règles de transparence financière exigées par les autorités de contrôle des pays développés ne s'appliquent pas le plus souvent dans les pays en développement du Sud. Cette absence de transparence et la généralisation des pratiques de corruption qu'elle autorise sont aussi un frein aux initiatives des entreprises socialement responsables qui sont condamnés à faire cavalier seul.

En principe, les schèmes des initiatives volontaires reconnaissent la nécessité de promouvoir les droits sociaux, mais en pratique on observe que les entreprises concentrent plus volontiers leurs efforts sur les conditions de travail, les programmes d'assistance aux familles que sur la promotion effective du droit d'association et du droit de négociation collective. Il y a la nécessité de promouvoir le dialogue social à tous les niveaux de la chaîne de production et d'impliquer les travailleurs et leurs représentants à toutes les étapes de processus, de la conception de conduite à leur mise en œuvre effective en passant par la participation aux mécanismes de monitoring d'accréditation et de contrôle.¹⁸⁷

Nous présenterons en dessous les initiatives de type « *multi-stakeholders* » qui ont pour l'objectif d'élargir la participation de la société civile à la prise de décision et la triple approche qui propose qu'on ajoute au bilan économique et financier des entreprises, le bilan social et environnementale reposant sur la vérification indépendante des procédures mises en place.

¹⁸⁷ « Normes Sur la Responsabilité en Matière Des Droits De L'Homme Des Sociétés Transnationales et Autres Entreprises, » in E/CN.4/Sub.2/2003/12/Rev.2 COMMISSION DES DROITS DE 'HOMME Sous Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme- CINQUANTE CINQUIEME SESSSION – Point 4 de l'ordre du jour

2) Le Processus De Consentement De La Société Civile Pour Les Industries Extractives

Généralement les stratégies de RSE des entreprises dans des industries extractives s'exercent plus sur l'environnement, les droits de l'homme ou la santé. Par contre, la plupart des protestations pour les projets extractifs ne sont pas du tout à cause du manque des activités des entreprises multinationales sur ces sujets. Les principaux conflits entre les industries extractives et les peuples locaux se déroulent à cause de la violation des droits des peuples autochtones, qui s'expriment comme le droit de décider leur destin.

Depuis des années les compagnies qui opèrent dans des industries extractives cherchent des différentes initiatives de RSE, des standards, des codes de conduites pour mieux gérer leurs relations publiques. Malgré tous ces efforts, on rencontre souvent des manifestations des ONG, du peuple local même dans un projet de millions de dollars. Parfois un projet extractif s'arrête ou se réalise avec un retard à cause de l'opposition des peuples autochtones. Les stratégies de RSE actuelles s'interviennent dans des situations où il existe une violation des droits de l'homme ou une corruption mais elles sont insuffisantes pour répondre aux besoins des peuples autochtones. Les stratégies de RSE doivent aussi s'adresser aux principales raisons de l'opposition des peuples autochtones dans des projets extractifs. Avant de construire une stratégie, il faut d'abord étudier pourquoi l'opération des projets extractifs dans les pays en développement est vulnérable.¹⁸⁸

Les projets extractifs se témoignent souvent d'un manque de confiance en compagnies extractives et en gouvernements par les peuples autochtones. La question la plus importante pour la communauté civile est le droit de décider sur les sujets concernant eux mêmes dans le cas de la relation entre le gouvernement. Ce droit est aussi valable pour le management du projet, la distribution des profits et la redistribution et les limites des impacts liées aux industries de l'exploitation minière.

¹⁸⁸ Liza J. Laplante, Suzanne A. Spears, "Out Of The Conflict Zone : The Case For Community Consent Processes in the Extractive Sector," in **Yale Human Rights and Development L. J.**, Vol. 11, 2008, pp. 70-71

Quand on compare les compagnies accueillies et les peuples autochtones dans des pays de ressource, on observe que les peuples qui sont les plus affectés par des industries extractives vivent dans des pays avec moins d'accès à la justice, au système politique, aux services sociaux et aux sources économiques. Bien qu'ils soient riches en sources, ils souffrent de la pauvreté, de la discrimination et du préjudice. Les peuples autochtones croient qu'à cause de leur manque de force, les profits des industries extractives sont canalisés vers les centres nationaux ou vers les pays d'origine de ces compagnies. Ils pensent également que leur droit de participation, leur droit de prendre un rôle dans des initiatives, leur droit de participer au processus de décision sont ignorés. Ils se sentent comme si leur voix n'était jamais entendue et que s'ils n'auraient aucun droit sur les événements qui ont des effets sur leur vie.

Selon l'économiste Amartya Sen les communautés pauvres sont bien intéressées aux profits dus aux industries extractives mais qu'ils veulent plus être pris en conscience, plus de reconnaissance par les entreprises multinationales.¹⁸⁹

Dans les années 1990, la RSE signifiait plus la philanthropie d'entreprise pour les STN. Cette première approche était la première génération pour la RSE. A la fin des années 1990, les entreprises qui fonctionnent dans des industries extractives ont commencé à étudier la RSE comme une branche de risque management. Le modèle qui construisait la deuxième génération de la RSE s'appelait l'engagement social. Il s'agissait de communiquer aux peuples locaux les effets économiques et culturels des projets extractifs et en plus les effets environnementaux. C'est dans le cadre de la deuxième génération des activités de RSE que les entreprises ont commencé à adopter des codes de conduites ou des chartes dans des pays où elles opèrent. C'est aux mêmes années que le *Extractive Industries Transparency Initiatives* (EITI) a été fondé pour éviter la corruption et la manque de transparence dans les pays d'accueil.¹⁹⁰ Dans les mêmes années le Processus de Kimberley a été lancé pour éviter le commerce des diamants de guerre.¹⁹¹ *The World Bank Group* a lancé « *Indigenous People's Policy* » pour les droits des peuples autochtones.¹⁹² En

¹⁸⁹ Liza J. Laplante, Suzanne A. Spears., **op.cit**, p.78

¹⁹⁰ **Ibid.**, p.80

¹⁹¹ http://www.kimberleyprocess.com/home/index_fr.html

¹⁹² <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTSOCIALDEVELOPMENT/EXTINDPEOPLE/0,,menuPK:407808~pagePK:149018~piPK:149093~theSitePK:407802,00.html>

2007, plusieurs entreprises avaient commencé à s'adapter aux normes du Global Compact. Les entreprises ont en même temps commencé à appliquer la triple approche dans leurs rapports annuels ou financiers.¹⁹³

Selon la recherche de Fortune Global, avec la tendance de l'investissement social responsable ; % 100 des entreprises minières et % 63 des compagnies de pétrole et de gazes ajoutent le rapport social, environnemental ou rapport de développement durable en plus de leur rapports financiers.¹⁹⁴

Malgré tous ces progrès, l'opposition des peuples autochtones pour des projets extractifs continuent toujours. Ces dernières années le projet d'ouverture d'une mine d'or en Roumanie qui serait le plus large d'Europe, s'est arrêté suite à une contestation judiciaire par les peuples autochtones. Les Sud Africains ont refusé de quitter leur terre ancestrale pour un projet de la construction d'une mine de partinium sur la même terre et la compagnie a du arrêter le projet. Les Brésiliens ont bloqué une mine de fer, et les principales routes d'approvisionnement. Les habitants d'un village ghanéen ont gagné plus de 900.000 dollars d'une compagnie pour remplacer leur église, leur mosquée et leur école détruite pour la construction d'une route sur une mine d'or. L'installation d'un gazoduc en Afrique du Sud s'est arrêtée suite aux manifestations. Le peuple autochtone de Canada Shaabot Obaadjiwan Algonquin, a bloqué l'accès d'un site où une entreprise minière voulait faire des testes pour un forage d'uranium. Le peuple équatorien a gagné 16 billion dollars d'une entreprise pétrolière suite a une judiciaire environnementale.¹⁹⁵

Aujourd'hui, pour les STN, il est devenu indispensable de prendre l'accord des communautés locales quand on lance un projet extractif. Dans le passé, les peuples autochtones avaient plus confiance en philanthropies d'entreprise mais maintenant, on croit plus aux modèles visibles, commerciaux au profit du peuple.

La troisième génération de RSE se base sur l'idée que si on approche stratégiquement, l'engagement avec la communauté locale crée des valeurs et des avantages par rapport à leurs concurrents. A part la réduction du risque, des relations

¹⁹³ Liza J. Laplante, Suzanne A. Spears, **op.cit**, p. 81

¹⁹⁴ **Ibid.**, p. 85

¹⁹⁵ **Ibid.**, p. 86

homogènes avec la communauté gagnent aux entreprises des revenus financiers et un avantage pour ses concurrents.

L'approche appelée *Free, prior and informed consent (FPIC)* a le but d'informer les communautés locales sur toutes les étapes du projet et aussi de donner la possibilité à la communauté locale d'approuver, rejeter un projet dès le début.¹⁹⁶ Ceci inclus la participation en fixant les modalités, qui adressent les impacts économiques, sociaux et environnementaux de toutes les phases de l'opération.¹⁹⁷

Il existe 3 critères indispensables pour appliquer cette troisième approche. Le processus doit être librement donné, ça veut dire entièrement volontaire et obtenu sans coercition, corruption ou de manipulation. Le deuxième critère est que le consentement soit obtenu par une entreprise qui a déjà une autorisation légale et qui a suffisamment de financement pour gérer le projet. Le consentement processus doit être conduit pendant l'évaluation du projet et en considérant des impacts environnementaux et sociaux.¹⁹⁸

Troisièmement, le processus de consentement doit être pleinement informé, ceci veut dire que les communautés affectées par ce projet doivent en savoir suffisamment de leurs droits et de la mise en œuvre du projet proposé pour pouvoir se défendre. Enfin, un processus de consentement pour être effectif doit être durable et applicable.

Comme nous avons cité, l'évaluation des droits de l'homme a passé trois générations. La première était les droits civils et politiques de l'homme qui sont le droit à la vie, à la liberté. La deuxième génération était les droits sociaux et économiques, mais il était difficile de définir de manière juridiquement contraignante ces droits car l'économie du pays ne peut toujours livrer ce que la loi exige. La troisième génération des droits de l'homme était basée sur la solidarité humaine. Cela évoque de faire valoir des droits des peuples et pays pauvres de prendre de l'aide de ceux qui sont riches. Cela évoque aussi le support et la solidarité des différents concepts de groupes ou peuples. Leur droit à être différent peut causer un conflit

¹⁹⁶ <http://www.policyinnovations.org/ideas/commentary/data/000094>

¹⁹⁷ Laplante et Spears, **op.cit**, p. 87

¹⁹⁸ http://www.forestpeoples.org/documents/law_hr/fpic_synthesis_jun07_eng.pdf

avec le droit des individus dans le groupe pour l'exercice plus universel des droits de l'homme. L'exclusion des droits collectifs peuvent poser de graves problèmes pour les entreprises comme on observe sur l'exemple des peuples autochtones dans les industries extractives.

Dans le processus de consentement, la participation du peuple au processus de décision est nécessaire afin de résoudre les principales causes de l'opposition. Grâce à la participation au moment de la décision, quelques droits de l'homme, spécifiquement le droit de l'auto-détermination, droit d'une participation significative sur les décisions concernant l'environnement, le droit de contrôle de l'accès à leurs terres et à leurs sources, pourront être protégés. La connaissance de ce processus pourra activer les communautés à guider les comportements des industries extractives afin d'éviter des violations de droits de l'homme. De plus, les communautés peuvent plus facilement accepter un projet s'ils participent à la prise de décision dans le processus de réalisation.

En septembre 2007, Les Nations Unies a bien connu le processus du consentement dans La Déclaration Des Nations Unies Sur Les Droits Des Peuples Autochtones¹⁹⁹. Selon les principes de la déclaration, les peuples autochtones ont le droit d'approuver le processus de consentement pour un projet qui affecte leur territoires, leurs terres et autres sources particulièrement en relation avec leur développement, l'utilisation et l'exploitation de leurs minéraux, eaux et autres sources.²⁰⁰

Malgré tous ces progrès, il existe plusieurs questions concernant le fonctionnement du processus. Même si plusieurs industries extractives ont commencé à appliquer le modèle, il y a en a encore qui résistent. *The Extractive Industries Journal* qui appartient à World Bank a bien accepté les principes du modèle mais malgré cela, les gouverneurs du World Bank ont refusé d'obliger l'application.²⁰¹ Au lieu d'adoption du modèle ils ont préféré dire que pour être

¹⁹⁹ <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html> - Déclaration Des Nations Unies Sur Les Droits Des Peuples Autochtones – Assemblée Générale- 13 Septembre 2007

²⁰⁰ Liza J. Laplante, Suzanne A. Spears, **op.cit**, pp. 91-92

²⁰¹ Fergus Mackay, Indigenous People's Right To Free, Prior and Informed Consent and The World's Bank Extractive Industries Review, in **Sustainable Development Law and Policy**, 2004, Vol.4, p.43

admissible au financement du World Bank, les entreprises multinationales doivent appliquer le processus du consentement et prendre l'accord des peuples autochtones.

a) Défis et Inquiétudes pour l'Application du processus *Free And Prior Informed Consent*

Pour les industries extractives et leurs institutions, trois issues principales suscitent le plus d'inquiétude à la réalisation du processus. Premièrement la souveraineté du processus, deuxièmement, le processus n'est pas bien inscrit dans la loi et dernièrement, la difficulté opérationnelle du processus.²⁰²

Selon les critiques du processus de FPIC, ceci est un défi pour la souveraineté nationale, car le processus donne aux peuples locaux un droit de véto, qui peut se conclure avec un arrêt d'un projet qui est au profit du pays. En réalité, on croit que l'application du processus causera une réduction dans l'investissement des industries extractives aux pays riches en source mais sinon pauvres.²⁰³

De l'autre coté, les ONG soulignent que le concept du *FPIC* est un droit de l'homme internationalement connu particulièrement au nom des droits des peuples autochtones. Le processus ne peut être annulé sous prétexte de la souveraineté nationale car il s'agit des droits collectifs d'un peuple pour un développement économique. Ils se demandent comment les industries extractives, les entreprises et les gouvernements ont le droit de véto pour l'application des droits de l'homme des peuples autochtones.

Trouver un moyen commun entre le droit d'autocontrôle des peuples autochtones et les objectifs d'un gouvernement au profit du peuple, est un défi pour tous les gouvernements. Il est nécessaire que pour un projet extractif les gouvernements, les entreprises multinationales et les communautés affectées par le projet soient engagés les unes aux autres.²⁰⁴

²⁰² http://www.haribon.org.ph/Topic/44/FPIC*-Process:-Defective,-Anomalous-and-Questionable

²⁰³ *Ibid.*, p.92

²⁰⁴ Gare A. Smith. , An Introduction To Corporate Social Responsibility in The Extractive Industries, in **Yale Human Rights and Development L. J.** , Vol. 11 , 2008, p.2

Une autre inquiétude est sur le statut judiciaire du processus. Certaines entreprises et leur institutions financières hésitent pour appliquer le processus sous prétexte qu'il y a une absence de consensus international concernant le principe sauf de très rares exceptions et que ça n'a pas été inclus encore dans la législation locale. Même si ce n'est pas une déclaration contraignante, La Déclaration des droits des peuples autochtones a bien reconnu le droit de *FPIC* par plusieurs membres de la communauté.²⁰⁵ La Convention de L'Organisation du Travail No. 169 souligne que les états doivent consulter des procédures pour appliquer le droit des peuples autochtones ainsi que leur intérêt soit préjugé concernant un projet extractif.²⁰⁶ Le *FPIC* est plus clairement reconnu dans le Pacte Relatif Aux Droits Civils Et Politiques et Pacte Relatif Aux Droits Economiques, Sociaux Et Culturels qui demandent le libre exercice des activités de développement et l'auto-détermination pour tous les peuples.²⁰⁷ Le cas de FPIC est basé sur 4 principes primaires dont le droit d'une participation définitive pour la prise des décisions environnementales, le droit de contrôler leur terres et leurs sources, le droit de participation du public comme une marque de confiance à la gouvernance légitime, et dernièrement les principes de bases d'équité et de la justice.²⁰⁸

La Haut Commissariat Des Nations Unies Aux Droits De L'homme a souligné l'obligation des états pour appliquer le FPIC avant d'adopter une décision qui affecte leurs vies.²⁰⁹ Le comité pour l'élimination de la discrimination raciale ayant observé que les peuples autochtones souffrent encore de la discrimination, et particulièrement comme ils aient perdu leurs terres et leurs sources par l'occupation des colonisâtes, des entreprises commerciales et les entreprises de l'état, ils demandent aux états d'assurer qu'aucune décision qui pourrait leur affecter soit prise sans leur consentement.²¹⁰

²⁰⁵ <http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html> - Déclaration Des Nations Unies Sur Les Droits Des Peuples Autochtones – Assemblée Générale- 13 Septembre 2007

²⁰⁶ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amsudant/Convention%20169.indigenes.htm> – Organisation Internationale De Travail –Convention no : 69 – Convention Relative Aux Peuples Indigènes et Tribaux

²⁰⁷ [http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/a4371df558fac15ac12570c0004d891f/\\$FILE/G0544419.pdf](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/a4371df558fac15ac12570c0004d891f/$FILE/G0544419.pdf) - Pacte International Relatif Aux Droits Civils Et Politiques – CCPR/ C/ SR.2316 – 17 Novembre 2005

²⁰⁸ Meaghan Simms, Moving FPIC From The Fringes To The Center Stages, in **International Conference On Extractive Industries and Indigenous People**, Manila, 23 March 2009, pp 2-17

²⁰⁹ <http://www2.ohchr.org/french/issues/indigenous/> -

²¹⁰ http://www2.ohchr.org/french/about/publications/docs/fs12_fr.htm

Plusieurs états ont mis une loi en vigueur pour le consentement du processus ou ils affirment clairement qu'ils interviendront dans les cas de violations des droits de l'homme par personnes privées y compris les entreprises dans les industries extractives.

Finalement, les entreprises et les ONG soulignent les difficultés pour la mise en œuvre du processus de FPIC. Le premier problème essentiel est la définition du consentement, deuxièmement le problème de la présentation de la communauté affectée et trouver une solution pour qu'on incluse les peuples historiquement marginalisés dans ce processus. On sait également que toutes ces questions n'ont pas encore eu leurs réponses définitivement et c'est le milieu de recherche pour les travaux futurs du processus de FPIC.

Les normes de consentement sont plus difficiles à appliquer s'il y a déjà un ressentiment de manque de confiance à l'état par le peuple et si ceci est remplacé aux entreprises extractives. C'est le cas souvent dans les pays en développement, quand il y a une manque de confiance ou il y a une manque de système de l'état, les peuples poursuivent directement avec les entreprises et ceci rend plus difficile la situation pour l'entreprise qui essaye de construire un développement durable. Dans cette situation, les entreprises sont obligées de faire une pression au niveau gouvernement afin de construire une relation avec le peuple local. Les communautés ont également besoin de savoir leurs droits et d'avoir des avocats pour se défendre. C'est aussi est une procédure qui prend du temps mais qui sert de mieux pour appliquer le FPIC.²¹¹

Aujourd'hui, les communautés dans des zones de conflits sont devenues plus vocales et mieux organisées, elles attirent l'attention des gestionnaires des fonds et de la presse financière. La RSE est devenue une partie des coûts pour commencer à un projet extractif. Le processus doit être informatif, toujours en cours et réactif. Certains projets ne peuvent jamais être acceptés par le peuple local à cause des sites d'opération qui ont une grande importance à leur identité, aux moyens de subsistance et au bien être. Des bonnes stratégies de communications pendant l'application du processus auront aidé aux entreprises pour éviter de graves problèmes. Le conflit pourra s'arrêter, si une fois que les peuples se sentent que le projet est à leurs profits,

²¹¹ Gare A. Smith, *op.cit*, p.6

et que si on leur donne la possibilité de contrôler leurs sources bien que ces terres soient depuis longtemps occupées par ces entreprises.²¹²

3) Influence de la Malédiction de Ressources Aux Activités des Sociétés Transnationales

La malédiction des ressources dans les pays en développement a un lien direct avec la responsabilité du gouvernement face aux citoyens dans ces pays. Dans les années passées, les records revenus des entreprises extractives n'a pas changé la situation de manque du développement économique équitable des pays en développement. Dans un pays comme Guinée Equatoriale, où les recettes pétrolières sont à la deuxième place parmi les autres pays du monde, % 60 de la population continue à vivre à moins de 1 dollar par jour. Dans plusieurs pays riche en ressources, le développement du secteur des ressources minérales n'a amené aucune amélioration dans les standards de vie de ses citoyens mais au contraire, la société civile ainsi que les secteurs non-extractifs sont devenus dans des états pires. Les recherches des activistes ces dernières années ont attiré l'attention sur ce problème appelé « *resource curse* ». ²¹³ Pour comprendre ce phénomène, il faut d'abord analyser la croissance du développement et le fonctionnement des institutions du gouvernement dans les pays en développement. C'est un phénomène politique et économique dont la cause principale est le manque de la responsabilité du gouvernement face aux citoyens et la manque de capacité de l'état qu'on rencontre le plus dans les pays riches en ressources. Ces problèmes généraux se résument par l'insuffisance de la protection des droits de l'homme et l'environnement, l'indisponibilité des services essentiels et l'infrastructure.

Les entreprises qui s'opèrent sur la toile de fond de la malédiction des ressources restent souvent au cœur quand ils cherchent des moyens pour ne pas être blâmé à cause des manques du gouvernement et de l'autre coté atténuer de ses effets. La RSE est de ce point de vue un terme imperméable pour toute cette activité afin de répondre à ces demandes.

²¹² http://www.tebteba.org/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=72&Itemid=27

²¹³ Matthew Genasci, Sarah Pray, ' Extracting Accountability : The Implications of The Resource Curse for CSR Theory and Practice, in **Yale Human Rights and Development L. J.** , Vol. 11 , 2008, p.53

Selon la définition de Milton Friedmann il y avait une seule responsabilité de l'entreprise : utiliser ses ressources pour obtenir le meilleur profit et s'engager dans les activités pour augmenter ses profits.²¹⁴ Les approches de RSE ont évalué dans le temps et aujourd'hui selon la définition de WBCSD ; la RSE est un comportement éthique de l'entreprise, en contribuant aux développements économiques de ces employés et ensemble de la communauté, et aussi contribuer au développement durable.²¹⁵ Il ya aussi le triple approche qui complète cette définition en demandant aux entreprises d'englober aussi leurs buts de performance sociales et environnementales ainsi que leurs buts financiers.

Pour les industries extractives, le terme de la RSE comprend plusieurs approches afin d'éviter des oppositions dans des pays d'accueil.²¹⁶ Les entreprises préfèrent s'opérer dans les pays avec un environnement stable et où on peut construire un développement durable et ceci semble se réaliser grâce aux activités de RSE. Par contre le problème dans toutes ces stratégies de RSE est le même car les entreprises qui ont l'inquiétude surtout pour leur marché construisent leur stratégie selon leurs vœux et en excluant les vrais besoins de la communauté. Par exemple dans un lieu où les aspects négatifs d'une activité minière sont environnementaux ou il y a un déplacement forcé des villages, si l'entreprise minière essaye de construire une clinique de santé ou un bâtiment de la mairie, ceci n'adresse surtout pas aux besoins du peuple et devient juste une activité pour faire semblant d'être responsable.²¹⁷

Les pays riche en ressources développent plus lentement que les pays développés. Ils sont plus sensibles aux conflits intérieurs, il se réalise plus de corruptions et généralement ils ont des institutions démocratiquement plus faibles. La fiscalité donne aux citoyens la possibilité de faire des demandes de la part de l'état et un droit de participation. Dans les pays où il y a un manque de fiscalité, la responsabilité de l'état face aux citoyens reste plus maigre et les besoins économiques et sociaux du peuple sont ignorés, tels est le cas le plus souvent dans les pays en développement. Les gouvernements dans ces pays ne peuvent plus

²¹⁴ Dennis Masaka, Why Enforcing Corporate Social Responsibility is Morally Questionable, in **Electronic Journal of Business Ethics and Organization Studies**, 2008, vol. 13, no. 1, pp. 15-16

²¹⁵ <http://www.wbcsd.org/templates/TemplateWBCSD5/layout.asp?type=p&MenuId=MTE00Q>

²¹⁶ Rhys Jenkins, **op.cit**, p. 530

²¹⁷ Matthew Genasci, Sarah Pray **op.cit**, p. 39

répondre aux besoins des secteurs non extractifs et n'ont plus de capacité de construire un investissement social. La structure de gouvernance dans ces pays ne peut être efficace pour manager et distribuer les revenus extractives d'une façon équitable. Un dernier facteur pour la malédiction des ressources est l'effet que comme les institutions de l'état sont faibles, qu'elles n'ont pas capacité de prendre des valeurs correctes des ses revenus extractives. Le déséquilibre de pouvoir sur la table de négociation donne des solutions non favorables pour les pays riche en ressources.²¹⁸

Les peuples demandent parfois aux entreprises transnationales de résoudre des problèmes sociaux et économiques malgré que ces entreprises n'aient pas l'autorité de le faire. Comment une STN peut jouer un rôle pour créer un contrat social entre le peuple et les citoyens ? La transparence des revenus est absolument nécessaire pour un contrat social stable dans les pays qui sont chargés des revenus extractives. Le manque de transparence pour les ressources naturelles facilite la corruption.

Par exemple en Angola, entre 1997 et 2002, environ 4 milliards de dollars d'argent du pétrole se sont disparus et on a appris de suite que quelques officiers ont caché cet argent dans leurs comptes *off-shore*.²¹⁹ La corruption ne peut continuer dans un environnement de divulgation. La transparence représente un contrepois pour des citoyens en donnant les informations dont ils ont besoin afin de faire des demandes à leur gouvernement. Les entreprises jouent un rôle vital pour créer cet environnement de transparence. Malgré que les entreprises ne puissent pas dicter une nation souveraine, elles peuvent avoir un impact sur le contrat social entre les citoyens et l'état par leurs propres comportements. Certaines entreprises ont déjà commencé à déclarer le paiement qu'ils font aux pays d'accueil. Un point focal pour créer la transparence dans les industries extractives est L'Initiative Pour La Transparence Dans Les Industries Extractives (ITIE)²²⁰. Un groupe varié de pays, d'entreprises et d'organisations de la société civile ont assisté à la conférence de Lancaster House à Londres en 2003 organisée par le gouvernement britannique. Ils ont convenu une déclaration de principes afin d'accroître la transparence des

²¹⁸ **Ibid.**, p 46

²¹⁹ **Ibid.**, p.49

²²⁰ <http://eitransparency.org/fr/itie>

paiements et revenus dans le secteur des industries extractives. Ces principes ont été connus sous le nom de principes de l'ITIE et ont constitué la pierre angulaire de l'initiative. Selon ces principes, toutes les parties prenantes ainsi que les gouvernements et leurs agences, les entreprises extractives, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les ONG sont tous responsables pour créer cet environnement de transparence. Tous les paiements, matériels versés par les entreprises aux gouvernements au titre de l'exploitation gazière, minière et pétrolière et toutes les recettes matérielles, reçues des gouvernements par les entreprises pétrolières, gazières et minières doivent être partagés et publiés régulièrement sous une forme accessible, complète et compréhensible.²²¹ Bien que les entreprises ne soient pas entièrement à blâmer pour les fautes de leurs gouvernements, la transparence sert d'alléger la pression des entreprises et construire un environnement de responsabilité. La transparence est aussi aux profits de relations publiques et aux réputations des entreprises car dans un environnement de transparence les ONG auront la possibilité de mieux observer les activités des entreprises et ça leur évitera des manifestations dans le cas où ils fonctionnent correctement.

A cause de leurs institutions déformées, le pays d'accueil, n'a pas capacité d'obtenir des taxes nécessaires de la part des entreprises pour le bien de leurs citoyens. Les gouvernements des pays riches en ressources obtiennent moins de ce qu'ils doivent obtenir à cause des asymétries à la table de négociation. Les entreprises partout dans le monde emploient des moyens légitimes et illégitimes pour minimaliser leurs taxes. La standardisation de taxes qui peuvent s'ajouter aux programmes de RSE pour chaque industrie extractive, pourra aider à résoudre le problème de minimalisation des taxes.²²²

Les industries extractives doivent assurer la transparence dans les pays où ils opèrent et faire des efforts pour la création d'un contrat social entre le gouvernement et le peuple. Les stratégies de RSE peuvent jouer un rôle important en commençant par une capture effective des revenus extractives et par la transparence.²²³

²²¹ **Ibid**,p.55

²²² **Ibid**, pp 57-58

²²³ **Lbid**.,p.58

D) CAS D'ETUDE: Le Delta Du Niger Et Activités Pétrolières

Le Nigéria est le premier pays producteur de pétrole en Afrique et le cinquième au sein de l'organisation des pays exportateurs de pétrole. Le pétrole a métamorphosé l'économie politique du pays et représente depuis deux décennies avec % 90 des rentrées de devises étrangères et % 80 des recettes générales.²²⁴ Contrairement à cette situation, sept Nigériens sur dix vivent avec moins d'un dollar par jour. Cette somme est considérée par la plupart des économistes comme le seuil de la pauvreté absolue. Malgré les ressources disponibles, de nombreux Nigériens ne peuvent jouir pleinement de leurs droits économiques et sociaux, comme le droit à la santé et le droit à un niveau de vie convenable.²²⁵

Depuis son indépendance en 1960 ; le Nigéria n'a connu de dix ans de pouvoir civil bien que le gouvernement actuel ait promis de se retirer en 1999. La Fédération Nigériane est de plus en plus devenue centralisée et le pouvoir et l'argent se concentrent toujours entre les mains d'un nombre plus réduits de personnes. La politique est devenue synonyme de corruption organisée et à l'intérieur de l'industrie pétrolière, le problème est plus éclatant. Les plantureuses commissions et des pourcentages de contrats ont permis à des soldats et à des responsables politiques d'amasser de colossales fortunes.

C'est en 1956 que Shell ainsi que les autres entreprises pétrolières ont trouvé du pétrole dans le delta du Niger de grandes quantités exploitables commercialement. Le pays produit aujourd'hui quelques deux millions de barils par jour.²²⁶ Le gouvernement fédéral du Nigéria est le premier bénéficiaire de la vente de pétrole brut à l'étranger. Avec l'augmentation du cours international de pétrole, la part de l'état dans la revenue totale s'est accrue, aux termes de l'accord qui le lie aux entreprises. Malgré ces améliorations, le gouvernement du Nigéria a peu investi dans le Delta du Niger, sur le territoire des localités où se produit le pétrole. La pauvreté est le problème principal dans la région. Les routes sont toujours en mauvaise état,

²²⁴ « Exploitation Pétrolière et Droits Humains Sont-Ils Compatibles ? –Nigéria » in **Amnesty International, Document Public**, INDEX AI : AFR 44/020/2004, p.1

²²⁵ « Nigéria, Le Prix Du Pétrole, Responsabilité Des Sociétés Pétrolières Multinationales et Violations Des Droits De L'Homme Dans Les Communautés Des Régions Pétrolifères » in **Human Rights Watch Reports**, Janvier 1999, USA, ISBN : 156432-225-4, p.1

²²⁶ « Exploitation Pétrolière et Droits Humains Sont-Ils Compatibles ? –Nigéria » , **op. cit.**,p. 10

les coupures de courant sont fréquentes, l'eau disponible est de mauvaise qualité et souvent contaminée ; les écoles sont quasi inexistantes, les hôpitaux et les cliniques d'état sont sous équipés ou manque de personnel à la fois même les deux.

Bien qu'il y ait ces problèmes économiques, l'industrie pétrolière a aussi des effets environnementaux sur la région. Le delta du Niger est l'une des plus grandes régions marécageuses du monde ; et la plus vaste en Afrique. Il recouvre plus de 20.000 kilomètres carrés, dont quelques 6000 kilomètres de mangroves, offre la riche biodiversité caractéristique des grandes régions marécageuses et boisées compte de ce fait un grand nombre d'espèces animales ou végétales. Malgré des décennies de production pétrolière, le manque de données scientifiques de qualité et indépendantes sur les effets à long terme d'encrassement du delta par les hydrocarbures est frappant. Il est clair qu'un développement basé sur le pétrole a gravement abimé l'environnement et les ressources de nombreux habitants des régions productrices. Même si les sociétés pétrolières affirment respecter tous les normes en matière de l'environnement, la législation nigériane est mal appliquée.²²⁷

Dans le delta du Niger, on rencontre que des marées noires tuent les poissons, ruinent les récoltes et polluent l'eau, ce qui entraîne de graves conséquences pour les familles et communauté concernées, notamment sur la terre ferme ou dans des zones marécageuses d'eau douce où les nappes sont concentrées sur une surface réduite. Les chassées canaux utilisés par l'industrie pétrolière affectent l'hydrologie des marais d'eau douce et des forêts de mangrove d'eau saumâtre, inondées selon le cycle des saisons. Cela a également pour effet de détruire les cultures, d'anéantir des zones de pêche, et d'abimer les sources de l'eau potable. Les compensations pour ces dégâts sont insuffisantes et en l'absence de système juridique efficace, il est impossible de faire appel à un arbitraire indépendant pour estimer la valeur des biens abimés. Parallèlement dans la région du delta, les terres cultivables et habitables sont sous pression et leurs habitants sont expropriés pour faire place à l'exploitation pétrolière. Les lois existantes ne prévoient aucune protection effective de propriétés terriennes et offre une compensation inadéquate pour la perte de terre.

²²⁷ « Nigéria, Le Prix Du Pétrole, Responsabilité Des Sociétés Pétrolières Multinationales et Violations Des Droits De L'Homme Dans Les Communautés Des Régions Pétrolifères », **op.cit.**, p.10

Les habitants du delta de Niger, victimes des effets délétères de l'exploitation pétrolière n'ont généralement pas profité de la manne pétrolière. Les communautés des régions pétrolifères ne font la plupart du temps pas partie des trois grands groupes ethniques du Nigéria (Hausa Fulanis, Yoroubas et Ignos) et parlent un grand nombre de langues et dialectes différents. Parmi elles les Ljaws sont comme un quatrième ethnique groupe plus nombreux. La pauvreté est plus intense dans les régions du nord où les feux des puits éclairent la nuit, le fossé entre riches et pauvres est plus fragrant.²²⁸

De nombreux habitants du delta de Niger souhaitent travailler pour les compagnies pétrolières, car les emplois y sont mieux rémunérés que sur le marché du travail local. Les personnes implorées à plein temps dans l'industrie pétrolière comme travailleurs qualifiés, mais constituent une minorité privilégiée entouré par la masse des travailleurs sans emploi ou sous employés, dont la plupart ne sont de toute façon pas originaire des régions pétrolifères. Les entrepreneurs employés par les compagnies pétrolières sont souvent des chefs traditionnels ou des personnes proches des administrations militaires des états producteurs. Ils peuvent également compter sur des revenus considérables, souvent étoffés par la corruption endémique touchant l'adjudication des contrats de construction ou souvent d'autres projets pétroliers.²²⁹

Les dépenses des sociétés pétrolières en faveur du développement ont permis de créer des écoles, des cliniques et d'autres infrastructures dans des régions reculées du pays par contre, beaucoup de projets ne sont cependant pas adaptés aux besoins du peuple local. Les autres sont incomplets dans leur mise en œuvre. C'est seulement une minorité d'hommes politiques, de chefs traditionnels et d'entrepreneurs se soient enrichis grâce au pétrole et soutiennent donc les activités pétrolières. La grande majorité des groupes ethnique est dans la pauvreté.

L'Etat Nigérian est directement responsable du respect, de la protection et de l'exercice de tous les droits de l'homme dans le delta du Niger. Si les conventions

²²⁸ Ike Okonta,Oronto Douglas, **Where Vultures Feast-Shell, Human Rights and Oil**, Crown Publishers, New York,2001,pp.138-139

²²⁹ « Exploitation Pétrolière et Droits Humains Sont-Ils Compatibles ? –Nigéria », **op. cit.** p. 12

internationales sur les droits de l'homme reconnaissent les contraintes auxquelles sont confrontés la plupart des états en matière de ressources et acceptent donc une réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels des populations, les états doivent néanmoins, quelque soit leurs difficultés, garantir les droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux. Malgré les ressources dont il dispose, l'état n'a pas pris les mesures nécessaires pour garantir ces droits fondamentaux, ce qui constitue une violation du droit international. L'état ne fournit pas suffisamment de services essentiels et dans une grande partie du pays, n'a pas construit les infrastructures sociales et matérielles nécessaires pour assurer un minimum de respect des droits à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à un niveau de vie convenable. Le non respect des droits économiques, sociaux et culturels affecte toutes les couches de la société. Une militante résuma la situation comme suite : « Je n'ai pas de puits. Je n'ai pas l'électricité. Je dois acheter du kérosène et des bougies car je n'ai pas de générateur. Le gouvernement ne joue pas son rôle et ne paie pas ses dettes.»²³⁰

Les compagnies ne sont pas légalement tenues de permettre l'accès de tous à ces dispositifs. D'ailleurs, elles ne le peuvent pas ; cela relève de la responsabilité de l'état Nigérien. Celles qui ne reçoivent pas les mêmes bénéfices que les collectivités avoisinantes et celles qui sont laissées à l'écart des programmes de développement des compagnies pétrolières peuvent développer un sentiment de rancœur. Peu de collectivités ont un contact direct avec l'état. Elles attendent donc des compagnies pétrolières qu'elles financent les installations que l'état ne fournit pas, car elles les considèrent comme des partenaires ou comme des parties ou des extensions du gouvernement.

Pour les collectivités, les compagnies pétrolières sont comme des acteurs externes qui dépouillent la région de ses richesses, qui les partagent avec le gouvernement fédéral et qui ne donnent presque rien en échange. Les compagnies sont accusées d'utiliser les terres appartenant traditionnellement aux collectivités sans les consulter, ou en le consultant de façon inadaptée. Lorsque les collectivités protestent contre des projets particuliers, ou demandent une compensation plus

²³⁰ « Nigéria, Le Prix Du Pétrole, Responsabilité Des Sociétés Pétrolières Multinationales et Violations Des Droits De L'Homme Dans Les Communautés Des Régions Pétrolifères », **op.cit.**, p.12

importante, les compagnies créent des divisions en leur sein en soutenant une faction, généralement celle du chef et des groupes ou des bandes qui lui sont liés et qui se font d'obtenir par la suite le soutien des autres groupes de la collectivité qui pourraient s'opposer au projet et y compris en ayant recours à la force.

1) Crises Dans La Région et Réactions de la Compagnie Shell

Depuis plusieurs années, à cause des activités des industries pétrolières et leurs effets sur le peuple local, un nombre croissant d'habitants des régions pétrolifères protestent contre l'exploitation du pétrole. Ils prétendent bien que c'est leur terre et leur pétrole, bien que selon la constitution, le pétrole appartient au gouvernement fédéral. Jusqu'aux années 1990, ces manifestations désorganisées et locales n'ont pas attiré une attention internationale jusqu'au moment que le Mouvement Pour la Survie Du Peuple Ogoni (MOSOP) a été fondé avec leur célèbre leader Ken Saro Wiwa. Ken Saro Wiwa a réussi à organiser une dizaine de milliers d'Ogonis contre les activités pétrolières de la société Shell dans la région d'Ogoniland.²³¹ En 1993, Shell a dû arrêter ses opérations dans cette région suite aux manifestations massives dans ses installations et sous prétexte que son personnel avait été menacé. Suite à cet événement le Gouvernement Fédéral a répondu avec violence et répression aux manifestations de MOSOP.

Face à la menace des ces manifestations qui font peser sur la production pétrolière, le gouvernement Nigérian a constitué plusieurs groupes spéciaux chargés de la sécurité dans les régions pétrolières. Le plus célèbre des ces forces était la « *Rivers State Internal Security Task Force* » qui est créée en réaction à la crise Ogoni.²³² La police mobile paramilitaire, déployée dans l'ensemble du pays, était aussi active dans le delta et avait parfois la mission de maintenir l'ordre dans les zones fluviales. Les compagnies présentées au Nigéria, se sont engagées quant à elles « des policiers surnuméraires » recrutés et formés par la police nigériane mais rémunérés par les compagnies. Certaines de ces polices étaient armées bien que la compagnie Shell ne la prétendait pas.

²³¹ Philip Swanson, **Fuelling Conflict, The Oil Industry And Armed Conflict**, March 2002, p.152

²³² Jedizej Georg Frinas, **Conflict and Litigation Between Oil Companies And Village Communities**, Hamburg: LIT, 2000, Verley, p.46

Rivers State Security Task Force sous prétexte de mettre fin aux attentats organisés par MOSOP, à arrêté et brutalisé des milliers d'Ogonis. Des centaines d'entre eux ont été exécutés dans quelques années.²³³ En 1994, Ken Saro Wiwa et plusieurs autres ont été arrêtés pour le meurtre de quatre chefs traditionnels dans l'Ogoniland. Le 10 Novembre 1995, Ken Saro Wiwa et 8 autres militants du MOSOP ont été pendus par le gouvernement fédéral suite à un procès devant un tribunal qui avait bafoué les règles internationales en matière de procédure. Aucune preuve ne permettait d'établir la participation des inculpés à ce quadruple meurtre.²³⁴

Le Général Sani Abacha est décédé en 1998 et le nouveau chef de l'état Abubakar a libéré plusieurs prisonniers politiques et assoupli les restrictions de la liberté d'expression, syndicale et association dans tout le Delta. Le Gouvernement a retiré le *International Task Force* de L'Ogoniland. Le MOSOP a pu reprendre ses rassemblements mais par contre les forces de sécurité ont continué de réagir de façon très lourde à toute menace contre la production pétrolière. En décembre 1998 une des groupes ethniques de sud du Nigéria, les Ljaws ont adopté une « Déclaration de Kaiama » qui exigeait l'arrêt de l'exploitation pétrolière sur leurs terres.²³⁵

Shell était la compagnie pétrolière qui a attiré la plus d'attention dans le delta du Niger. A tout d'abord Shell était le premier et principal producteur du pétrole dans le delta et dominait le secteur dès le début de l'exploitation du pétrole. En plus Shell était dans une situation de monopole avec ses relations privilégiés avec le gouvernement. Shell disposait des installations à proximité de zones habitées et exposées aux prestations locales. Pour ces raisons, Shell a été la cible principale de la campagne de MOSOP ; qui l'a accusé de complicité dans le génocide présumé du peuple Ogoni.²³⁶

Des le début de la crise d'Ogoni, la compagnie Shell coopérait avec l'armée même après l'arrêt des opérations dans les stations d'extraction. Même les membres

²³³ « Nigéria, Le Prix Du Pétrole, Responsabilité Des Sociétés Pétrolières Multinationales et Violations Des Droits De L'Homme Dans Les Communautés Des Régions Pétrolifères », **op.cit.**, p.14

²³⁴ « Exploitation Pétrolière et Droits Humains Sont-Ils Compatibles ? –Nigéria », **op. cit.** p. 13

²³⁵ **loc. cit.**

²³⁶ « Nigéria, Le Prix Du Pétrole, Responsabilité Des Sociétés Pétrolières Multinationales et Violations Des Droits De L'Homme Dans Les Communautés Des Régions Pétrolifères », **op.cit.**, p.145

de *Rivers State Task Force* ont admis que Shell a bien suscité dans les conflits entre différents groupes et harcelé les manifestants.²³⁷

Shell a toujours refusé toutes ces accusations en disant qu'elle restait préoccupée par la brutalité et par la violence dont les Ogonis avaient causé. Suite aux pressions publiques exercées à l'intérieur et à l'extérieur du Nigéria pour que Shell intervienne en faveur des accusés lors du procès des « Neuf Ogonis » la compagnie a envoyé une lettre adressée au Général Abacha. Dans cette lettre, la compagnie a demandé de commuer, pour des raisons humanitaires, les peines de morts prononcés contre Ken Saro Wiwa et les autres prévenus. Malgré que les neuf Ogonis soient condamnés à mort, la compagnie ne voulait pas souligner la nature inéquitable du procès.²³⁸

Un autre événement qui a eu lieu dans les terres du Niger était « le Massacre d'Umuechem ». En Octobre 1990, la communauté des Etche d'Umuechem a voulu organiser une manifestation contre la compagnie Shell. Shell ayant appris cet événement en avance a fait appel à la *Mobile Police*. Selon l'enquête officielle, après l'intervention de *Mobile Police* 80 personnes ont été tuées et 495 maisons ont été détruites donc la *Mobile Police* était la seule responsable de tous les dommages.²³⁹ L'enquête mettait en évidence également la colère de la communauté à l'égard de la compagnie Shell. Selon la communauté, à cause des opérations forages de Shell, les terres agricoles de la région étaient noyées par des rejets de pétrole et autres résidus nocifs qui les rendaient impropres à la culture. Le massacre d'Umuechem a constitué le sinistre signe des autres événements qui ont eu lieu au cours de la décennie suivante contres les manifestants des compagnies pétrolières. Les événements d'Umuechem représentent toujours le cas le plus grave d'abus des forces des sécurités impliquant directement une compagnie pétrolière. Suite à cet incident Shell avait affirmé avoir tiré les laçons des incidents regrettables et tragiques d'Umuechem et a ajouté que plus jamais elle ne ferait appel à la *Mobile Police* pour la protection. Cependant dans plusieurs cas, Shell avait demandé la protection des forces de sécurité sans prendre des mesures visant à s'assurer que cette protection ne débouche pas sur des abus. En plus, dans certains cas, les personnels du Shell ou des membres des autorités militaires avaient directement menacé les habitants.

²³⁷ **loc.cit.**

²³⁸ **Ibid**, p.15

²³⁹ Ike Okonta,Oronto Douglas,**op.cit.** ,p. 140

Dans le passé, Shell a aussi importé des armes de poing pour des forces de polices nigérianes. Ces armes étaient destinées aux policiers surnuméraires détachés au près de Shell pour protéger les installations de l'entreprise contre la criminalité. Shell avait affirmé qu'il serait souhaitable de moderniser les armements utilisés actuellement par la police pour protéger le personnel et les biens de Shell.²⁴⁰

En aout 1995, à Iko, dans l'état d'Akwa Iborn, un entrepreneur travaillant pour la compte de Shell a demandé une assistance navale pour récupérer des bateaux dont s'étaient emparés des jeunes qui cherchaient à obtenir des emplois au près de l'entreprise. Suite à cette intervention navale, le police navale s'est rendue dans le village et a arrêté de nombreux habitants. Pendant cet incident, un interprète qui faisait les négociations entre *Western Geophysical* et les jeunes est mort. Suite a cet événement Shell a affirmé qu'ils ne cherchaient pas de protection militaire malgré que le recours à la marine fût justifié. En plus ils prétendaient que cet 'événement n'a pas de lien avec les travaux sismiques de *Western Geophysical*.²⁴¹

Shell a aussi nié des troubles graves en juin et juillet 1995 à Egbema, dans l'état de Imo au cours des quels la police mobile s'est rendue coupable de violences aveugles où plus que 30 personnes ont été arrêtées. Celle ci a été gardée en détention pendant plusieurs semaines. Apres un certain temps, Shell a déclaré que l'affaire avait été résolue grâce à des négociations entre la communauté locale et l'administration militaire.²⁴² La compagnie Shell ne mentionnait pas non plus la moindre tentative de soulever la question des droits de l'homme auprès des autorités suite aux événements concernés.

2) La Violation Des Droits De l'homme et le rôle des Sociétés Transnationales

Quand les compagnies pétrolières demandent la protection des forces de sécurité, elles ont la responsabilité de veiller à ce que l'intervention de celles ci ne débouche pas sur des violations des droits de l'homme. Dans la grande majorité des

²⁴⁰ « Nigéria, Le Prix Du Pétrole, Responsabilité Des Sociétés Pétrolières Multinationales et Violations Des Droits De L'Homme Dans Les Communautés Des Régions Pétrolifères », **op.cit.**, p.145

²⁴¹ **Ibid**, p.147

²⁴² **Loc. cit.**

cas, les compagnies pétrolières ne font état d'aucun effort entrepris pour contrôler ou dénoncer les violations des droits de l'homme par les forces de sécurité dont sont victimes les communautés. Les personnes qui soulèvent des problèmes écologiques, demandent des compensations financières ou des emplois et protestent contre des activités ou menacent les compagnies de faire arrêter la production du pétrole. Dans la plupart des arrestations des membres des communautés, seulement une ou deux compagnies avaient publié une déclaration suite aux pressions des consommateurs européens et américains. La grande majorité des cas s'est passée sous silence si elles n'ont pas trouvé de place dans les médias internationaux. Les compagnies pétrolières se sont intervenues en faveur des personnes visées par les forces de sécurité lorsque l'attitude des autorités nigérianes était devenue encombrante sur la scène internationale. Dans d'autres cas les compagnies affirmaient qu'il n'y a pas d'arrestations ou brutalités. Pourtant, il s'agissait parfois de graves incidents survenus sur leurs propres installations.

Le conflit qui couvre le delta du Niger ne peut être résolu tant que les peuples locaux n'auront pas le droit de participer aux décisions et ne jouiront pas de protection par l'état de droit. Les injustices sont identiques depuis la décennie et bien connue par tous les Nigériens. Pourtant dans les régions productrices du pétrole, la répression des activités politiques, l'absence de voies de recours juridiques pour obtenir des dédommagements suite aux dégâts écologiques et à la perte des moyens de subsistances qui en résultent et les violations systématiques des droits de l'homme par les forces de la sécurité ont accru les manifestations qui ont à leur tour avivé la répression.

Pour briser ce cycle de violence et gagner la confiance des collectivités, les compagnies pétrolières et le gouvernement, aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau des états, devront prendre des mesures urgentes visant à réparer les atteintes aussi bien aux droits civils et politiques qu'aux droits économiques, sociaux et culturels subies par de nombreuses personnes. Elles devront aussi écouter les griefs des collectivités et y apporter des solutions. Il ne suffit pas de dire que le contexte politique nigérian est aussi difficile pour les compagnies pétrolières que pour les autres et que le secteur pétrolier n'a pas le pouvoir de modifier la politique du gouvernement dans les régions pétrolifères. Les compagnies se doivent de prendre

des mesures pour veiller à ce que la production ne se poursuive pas aux dépens des communautés qui les accueillent, lorsque ceux qui mettent leurs activités en cause sont victimes de menaces ou de violences.²⁴³

²⁴³ Proposition De Résolution Sur l'Etat de L'environnement Et Le Respect Des Droits De L'Homme Au Nigéria, in **Rapport Complémentaire Fait Au Nom De La Commission Des Affaires Etrangères Par Mme Smer**, Senat De Belgique, Session De 1995-1996, pp.17-18

CONCLUSION

Nous avons essayé de comprendre tout au long de notre étude si les droits de l'homme est un des critères pour l'application de la RSE ou une obligation pour les STN. Plusieurs questions sont apparues pendant notre recherche et notre but était de comprendre si les STN ont des responsabilités supplémentaires en dehors de maximiser leurs profits et de les retourner aux actionnaires. En même temps, nous avons demandé si ces responsabilités existent, jusqu'à quelle mesure faut-il étendre ? Nous avons remarqué que la RSE est une approche volontaire des STN mais que les droits de l'homme doit être respectés et défendus en toute condition par tous les acteurs étatiques et non étatiques. Si les droits de l'homme restent dans la mesure de RSE, alors comment sera-t il possible de garantir leur application avec une action volontaire ? Nous avons donc examiné si la RSE est un changement de la nature de l'entreprise ou si c'est seulement un jeu d'image pour rendre l'entreprise plus acceptable dans la société.

Aujourd'hui, les entreprises essaient de s'adapter aux attentes de la société et changent leur système interne pour devenir des bons citoyens. L'approche de l'économiste Milton Friedman qui refuse que les entreprises ont une seule responsabilité directe au près de la société a laissé sa place aux initiatives internationales qui défendent les droits des peuples face aux multinationales. La RSE signifie des différentes approches selon des différentes nations. L'approche générale des français y amène un sens négatif en disant que la RSE est le fonctionnement correct d'une entreprise en prenant contre des régulations nécessaires, de l'autre coté, pour les Américains la définition est plus positive car c'est un acte volontaire des entreprises pour la solution des problèmes dont l'état n'a pas suffisamment le pouvoir de résoudre.

Un autre problème général qui apparait dans le contexte de la RSE est l'instrumentalisation. Est-ce que la RSE doit avoir un profit visible aux entreprises ?

Qui contrôle et qui donne la certification et quels sont les critères ? Sont-ils vraiment honnêtes ? Toutes ces questions nous amènent à une normalisation pour la RSE. Pour le moment, la réalisation des normes internationalement connus qui seraient adaptés à toutes les sociétés n'a pas été possible à cause des différentes cultures et leurs besoins en termes de RSE.

Pour comprendre la relation avec la RSE, nous avons d'abord étudié les différentes approches des droits de l'homme et leur évolution jusqu'à nos jours. Nous avons observé deux approches contraintes ; une qui défendait que l'homme a des droits naturels inévitables et universels car c'est un homme et que l'autre qui défendait que les droits de l'homme dépendent des besoins des peuples dans une période limitée.

Parmi les trois générations des droits de l'homme, la première était les droits civils et politiques, la deuxième était les droits sociaux, culturels et économiques et la troisième était les droits de solidarité. Entre les autres générations, les droits de solidarité apparaissent comme des droits nouveaux et qui exigent la fraternité des peuples pour l'application. Le droit de développement, le droit d'un environnement propre, le droit à la paix sont des nouveaux droits dont tous les acteurs de la société doivent participer pour la mise en œuvre. Comme les autres acteurs, les STN doivent aussi contribuer à leur application.

Nous avons ainsi analysé le rôle des STN qui opèrent dans les pays en développement où les droits de solidarité sont peu connus ou souvent rejetés. Dans ces pays, même si l'état est le premier acteur responsable pour l'application de ces droits, les communautés locales demandent aux STN de s'activer là où l'état est incapable pour l'application de ces droits. Les stratégies de RSE des STN, ont été évaluées dans le temps dans ces pays après des mauvaises expériences. Les anciennes stratégies de RSE ne donnaient pas de bons résultats car très souvent des projets extractifs s'arrêtaient à cause de la violence du peuple local. Suite à des campagnes des ONG et des problèmes de réputation, les STN ont remarqué le manque de confiance entre elles et le peuple local et ont décidé de changer leurs stratégies en RSE.

La malédiction des ressources est une réalité des pays en développement. Les entreprises qui opèrent dans des industries extractives n'ont pas le choix de changer leur terre d'opération car les zones où on trouve de l'or ou de pétrole sont les pays plus souvent en voie de développement et qui ont le moins de revenu par habitant. En plus, la corruption existe la plus dans ces pays, les peuples n'ont plus de confiance ni à l'état ni aux industries extractives qui font des contrats directs avec les gouvernements.

Les mauvaises expériences que les peuples ont vécus dès le début des années 1970 a amené la situation plus difficile pour les STN. Les peuples autochtones qui étaient propriétaires dans ces terres ne voulaient pas donner le contrôle de leurs terres à une STN même si les STN essayaient d'y amener leurs technologies. Les communautés locales exprimaient qu'elles avaient autant de droits sur ces terres que leur gouvernement qui toucherait directement aux revenus des opérations extractives. Elles demandaient aux STN de leur montrer clairement les paiements qu'ils réalisaient à l'état pour pouvoir demander de suite leur droit. Les communautés voulaient être actives non seulement au moment de l'opération mais aussi au moment de la décision du projet. Elles voulaient être sûres que tous leurs droits soient pris en conscience avant la décision du projet.

Toutes ces demandes ont exigé les STN de changer leurs stratégies en RSE. Il s'agissait d'un processus du consentement pour les peuples locaux qui a été lancé comme une alternative pour les STN qui veulent s'opérer aux industries extractives. Ce processus demande des libres droits de décision du peuple local pour un projet extractif selon les différentes conditions ou le droit de le refuser.

Plusieurs initiatives comme le World Bank ou les Nations Unies ont bien connu les droits des peuples autochtones, par contre le processus est encore loin de devenir une norme pour ces organisations. En plus, est-ce que l'accord des peuples est suffisant pour s'opérer dans un pays même s'il existe déjà une violation des droits de l'homme à cause des opérations d'une telle STN ? Comment pourra-t on appliquer ce processus pour toutes les entreprises et quels seront les normes ?

Nous avons essayé de montrer les difficultés et les pas à faire pour les STN. Les droits de l'homme sont de plus en plus dans l'agenda des peuples depuis une décennie, les peuples sont plus conscients des nouveaux droits et ils attendent la même conscience aussi des entreprises qui leur vendent des produits.

Comme les autres initiatives civiles, le processus de consentement des peuples autochtones est aussi une évolution pour les STN afin de s'exprimer leurs respects pour les droits de l'homme. Par contre, ces types d'initiatives civiles volontaires ne peuvent être efficaces tant qu'il n'existe pas les réglementations nécessaires dans les lois. C'est un comportement d'éthique d'entreprise d'exprimer dans leur charte ou code de conduite leur respect aux droits de l'homme mais ceci ne signifie pas qu'ils sont obligés de les respecter à tout moment et sans exception. Pour une véritable application des droits de l'homme, il faut surtout une réglementation dans les lois internationales. Les déclarations internationales, toutes les initiatives volontaires peuvent être des modèles pour la mise en œuvre de ces lois. Les droits de l'homme n'est pas un sujet aux libres choix des dirigeants et ajouter les droits de l'homme dans le contexte de RSE nous amène à une privatisation du droit. C'est ici que les STN vivent la difficulté; d'un côté, la première responsabilité de maximiser leurs profit en un temps minimum et de l'autre côté, être conscient de la société dans la quelle elles opèrent.

N'oublions pas que plus de la moitié du monde vit encore moins qu'un dollar par jour et les pays principaux qui sont dans cette catégorie sont les pays riches en ressources. Même si il y est beaucoup à construire, la RSE joue un rôle inévitable pour résoudre les problèmes globaux que le monde vivra au futur. Ce sera notre futur que nous construirons ensemble et nous détruirons aussi ensemble...

BIBLIOGRAPHIE

LIVRE

- AKAL Bali Cemal, **Varolma Direnci ve Özerklik – Bir Hak Kuramı İçin Spinoza’yla**, Ankara, Dost Yayınları, Ekim 2004
- ARGÜDEN Yusuf, **Kurumsal Sosyal Sorumluluk**, İstanbul, Arge Danışmanlık Yayınları, 2002
- BALTA Peltekoğlu Filiz, **Halkla İlişkiler Nedir ?** , 3. baskı, İstanbul, Beta Yayınları, 2007.
- CAPRON Michel, Quairel Lanoizélée Françoise, **Mythes et Réalités de L’entreprise Responsable**, La Découverte, Paris, 2004.
- CAPRON Michel, Quairel-Lanoizelée Françoise, **La responsabilité Sociale De L’Entreprise**, Paris, Editions La découverte, 2007.
- CHEVAU Alain, Rosé Jean Jacques, **L’entreprise Responsable**, Paris, Editions Organisation, 2003
- COLE Gérard, **Management Theory and Practice**, London, 2004, South Cengage Learning, 6. edition
- CROWHTER David et LEZ Rayman Bacchus, **Perspectives On Corporate Social Responsibility**, England, Ashgate Publishing, 2004
- ÇINARLI İnci, **Belirsizlik Toplumu’nun Krizi**, Beta, İstanbul, 2009
- DE la Broise Patrice, Lamarche Thomas, **Responsabilité Sociale : Vers Une Nouvelle Communication Des Entreprises ?** , Paris, Editions Septentrion, 2006
- DYLLICK Thomas, Hockerts Kai, **Beyond The Business Case For Corporate Sustainability, in Business Strategy and The Environment** , 2002
- GRUNIG James et GRUNIG Larissa A., **Excellence In Public Relations And Communication Management**, New Jersey, Lawrence Erlbaum Assoc., 1992
- FREDERIC Le Roy, Michel Marchesnay, **La Responsabilité Sociale de L’Entreprise**, Paris, Ems Editions, 2005
- GEORG Frinas Jedizej, **Conflict and Litigation between Oil Companies and Village Communities**, Hamburg: LIT, 2000, Verley

- GERARD Philippe, **L'Esprit Des Droits, Philosophies Des Droits de L'Homme**, Bruxelles, Publications Des Facultés Universitaires de Saint-Louis, 2007
- GUIGNIER Armelle, **Le Rôle Des Peuples Autochtones Et Des Communautés Locales Dans Le Développement Durable, Figurants Ou Acteurs ?** , Pulim, no : 11
- HOPKINS Michael, **Corporate Social Responsibility and International Development-Is Business the Solution?**,USA,2007,Earthcan
- IGALENS Jacques, Joras Michel, **La Responsabilité Sociale de l'Entreprise, Comprendre, Rédiger le Rapport Annuel**, Paris, 2002, Editions d'Organisation
- KOTLER Philip et LEE Nancy, **Kurumsal Sosyal Sorumluluk**, Çev. Sibel Kaçamak, Mayıs 2006, İstanbul, Kapital Yayınları , Mayıs 2006
- LAPEYRE A., DE Tanguy, F., VASAK K., « **Les Différents Catégories des Droits de L'Homme** », in Les Dimensions Universelles Des Droits De L'Homme, Bruxelles, Bruylant, 1990
- MARIE France B.Turcotte, Anne Salmon, **Responsabilité Sociale Et Environnementale De L'Entreprise**, Presses Université De Quebec, Canada,2005
- MARTINIELLO Marco, **La Citoyenneté a l'Aube Du 21'me Siècle**, Paris, 2002, Editions De L'Université De Liège
- MITCHELL, John, **Companies In A World Of Conflict**, London,1998, Erthscan Publications
- OKONTA Ike,Douglas Oronto, **Where Vultures Feast-Shell, Human Rights and Oil**, Crown Publishers, New York,2001
- OREND , Briand **Human Rights, Concept and Context**,Canada,2002,Boradview Press
- POUSSAN Jale Minibaş,Erkmen Turhan, **Yönetim,İletişim,Kültür**, İstanbul , Arıkan Yayınları , Şubat 2008
- PRINGLE Hamish, Thompson Marjoric, **Marka Ruhü : Sosyal Sorumluluk Kampanyaları ile Marka Yaratmak**, Çev: Zeynep Yelçe,Canan Feryat, İstanbul, Scala Yayıncılık, 2000
- SALIM Kadıbeşegil,**İtibar Yönetimi**,İstanbul, Aşkın Baysal,Kapital Medya,Ekim 2006
- SEN Amartya, **Development is Freedom**,USA,1999,Oxford University Press

- SUBHABRATA Bobby Benerjee, **Corporate Social Responsibility, The Good, The Bad And The Ugly**, United Kingdom, Edward Elgar Publishing, 2007
- SWANSON Philip, **Fuelling Conflict, The Oil Industry And Armed Conflict**, March 2002
- THEOKER Allison, **Halkla İlişkilerin El Kitabı**, Banu Adıyaman, Çev. Murat Yaz, İstanbul, Kapital Yayınları, 2. Baskı, 2006
- ZEINAB A. Karake Shalhoub, **Organizational Downsizing, Discrimination and Corporate Social Responsibility**, Green Wood Publishing

ARTICLES

- A.SMITH.Gare , An Introduction To Corporate Social Responsibility in The Extractive Industries, in Yale Human Rights and Development L. J. , Vol. 11, 2008, p.2
- CARROLL A.B., “The pyramid of Corporate Social Responsibility”, in Business Horizons, 1991, Vol: 34, Iss 4, p.39
- CASTLA, Pawel, Banber Chris, SharpJohn, Implementing Corporate Social Responsibility and Corporate Governance, Business and Economics, pp.6-7
- COULON Robert, Responsabilité Sociale Des Entreprises et Pratique De gestion Des Ressources Humaines, in ROR – Revue De L’Organisation Responsable, Avril 2006, no : 1, p.50
- « Exploitation Pétrolière et Droits Humains Sont-Ils Compatibles ? –Nigéria » in Amnesty International, Document Public, INDEX AI : AFR 44/020/2004, p.1
- ELISABETH Carriga, Domenec Mélé, “Corporate Social Responsibility Theories : Mapping The Territory” in Journal Of Business Ethics, 53: 2004 ,Kluwer Academic Publishers, Netherlands, 2004, p.52
- F.OFORI Dan, E. Hinson Robert, “Corporate Social Responsibility Perspectives of Leading Firms In Ghana” in Corporate Governance, 2007, Vol.7, Iss.2, p.185

- GENASCI Matthew, Pray Sarah, "Extracting Accountability: The Implications of the Resource Curse for CSR Theory and Practice, Yale Human Rights and Development L. J., Vol: 11, 2008, p.50
- HUTTON James G., The Definitions, Dimensions And Domain Of Public Relations, in Public Relations Review, Summer 1999, Vol.25, Iss.2, pp.205-210
- J. LAPLANTE Liza, A. Spears Suzanne, "Out Of The Conflict Zone : The Case For Community Consent Processes in the Extractive Sector ," in Yale Human Rights and Development L. J. , Vol. 11 , 2008, pp.70-71
- JOSEPH M. Lozano, Maria Prandi, "Corporate Social Responsibility and Human Rights" in Corporate Social Responsibility, Kluwer Law International and International Bar Association, Netherlands, 2005
- MACKAY Fergus, Indigenous People's Right To Free, Prior and Informed Consent and The World's Bank Extractive Industries Review, in Sustainable Development Law and Policy, 2004, Vol.4, p.43
- MASSAKA Dennis, "Why Enforcing Corporate Social Responsibility is Morally Questionable", in Electronic Journal Of Business Ethics and Organisation, 2008, Vol.13, no.1, p.15
- MOIR Lance, "What do we mean by corporate social responsibility?" in Corporate Governance, 2001, Vol. 1, Iss. 2, pp.16-22
- MOREL Olivier, La responsabilité Des Entreprises En Matière Des Droits De L'Homme, Commission Nationale Consultative Des Droits De L'Homme vol.2, 2010
- NIGEL Piercy, William Gilles, Making SWOT Analysis Work, in Marketing Intelligence and Planning, 1989, Vol.7, Iss.5, p.6
- « Nigeria, Le Prix Du Pétrole, Responsabilité Des Sociétés Pétrolières Multinationales et Violations des Droits de L'Homme dans Les Communautés Des Régions Pétrolifères » in Human Rights Watch Reports, Janvier 1999, USA, ISBN : 156432-225-4, p.1

- « Normes Sur la Responsabilité en Matière Des Droits De L'Homme Des Sociétés Transnationales et Autres Entreprises », in E/CN.4/Sub.2/2003/12/Rev.2 COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME Sous Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme-CINQUANTE CINQUIEME SESSSION – Point 4 de l'ordre du jour
- ÖNCEL Bayıksel Şeyma, « Sorumluluk Yarışının Yeni Oyuncuları, » in Capital, Mart2009, pp.63-66
- PASQUERO Jean, 'Ethique des affaires, responsabilité sociale et gouvernance sociétale'', in Gestion ; Spring 2007 ; 32,1 ; ABI/INFORM Global p.112
- « PROPOSITION de Resolution Sur L'état De L'environnement Et Le Respect Des Droits De L'homme Au Nigéria,in Rapport Complémentaire Fait Au Nom De La Commission Des Affaires Etrangères Par Mme Smer, Senat De Belgique, Session De 1995-1996
- POUGET Stéphanie Rozan, « Entre mirage Conceptuels et Réalités Managériales : Quand Des Exigences De Performance Economique Conduisent A Des Pratiques De Responsabilité Sociale ou Vice Versa ? », in ROR – Revue de l'organisation responsable, Avril 2006, no : 1, p. 67
- REYNAUD Emmanuelle, « La RSE a l'épreuve de L'Europe », in Revue Française de Gestion Paris, Jan 2008, Vol : 34, Iss 180, p : 109

SITES INTERNET

- Livre Vert Sur La Responsabilité Sociale Des Entreprises - Janvier 2009- <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/n26039.htm>
- Vehbi KoçVakfı – novembre 2008 - <http://www.vkv.org.tr/>
<http://www.vaksa.org.tr/eng/?programlar/programlar.html>
- Novembre2008- <http://www.histoiredesjuifs.com/articles.php?lng=fr&pg=1270>
http://www.bible.org/page.php?page_id=3036
- World Business Council For Sustainable Development-Mai 2009
<http://www.wbcsd.org/templates/TemplateWBCSD5/layout.asp?MenuID=1>
- Organisation For Economic Co-operation and Developemnt-Mai 2009
http://www.oecd.org/pages/0,3417,fr_36734052_36734103_1_1_1_1_1,00.html
http://www.oikos-stiftung.unisg.ch/academy2005/paper_spitzeck.pdf

Maslow Hyrerachy Teory – Mai 2009

http://www.accel-team.com/human_relations/hrels_02_maslow.html

BSR Conference NewYork - Mai 2009-<http://www.bsr.org/fr/research/index.cfm>

Ipragaz Sosyal Sorumluluk- Mai 2009-

<http://www.ipragaz.com.tr/bizim-sinif-projesi.asp>

<http://eurex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=>

COM:2001:0366:FIN:FR:PDF

Çevre Yatırım Fonu- Janvier 2009

<http://www.cevreyeyatirimfonu.com/amacinedir.html>

Turkcell Kurumsal Sosyal Sorumluluk- Janvier 2009

http://www.turkcell.com.tr/turkcellhakkinda/toplumsalduyarlilik/egitim/gonulkoprusu/gonulkoprusuogrencileribasbakanlikta?banner=dig_080708_gonulkoprusuogrencileribasbakanlikta

Total Responsabilité Sociale-Janvier 2009

<http://www.total.com/fr/responsabilite-societale-environnementale/>

Hurriyet'ten Sosyal Sorumluluk Dersi-Janvier 2009

<http://hurarsiv.hurriyet.com.tr/goster/haber.aspx?viewid=580242>

Afnor – Développement Durable –Février 2009

<http://www.afnor.org/profils/centre-d-interet/developpement-durable>

Projet SIGMA – Février 2009

<http://www.projectsigma.co.uk/>

Business and Sustainable Development- Octobre 2009

http://www.bsdglobal.com/tools/systems_sa.asp

Initiative Clause Social – Octobre 2009

<http://www.ics-asso.org/doc4/page2.htm>

Business and Human Rights- Mai 2009

http://www.business-humanrights.org/Links/Repository/281421/link_page_view

Forest Stewardship Council – Mai 2009

<http://www.fsc.org/>

Iseal Alliance – Mai 2009

<http://www.isealalliance.org/>

WWF alerts attacks ,Shell claims – Mai 2009

<http://www.guardian.co.uk/media/2008/aug/13/advertising.asa>

Public Eye Awards 2009 – Mai 2009

<http://www.evb.ch/en/p14518.html>

Ben Jerry CSR – Mai 2009

<http://www.benjerry.com/activism/mission-statement/>

La Longue Marché Du Développement Durable – Juin 2009

http://www.lexpress.fr/actualite/economie/la-longue-marche-du-developpement-durable_485685.html?p=2

Global Reporting Initiative – Mai 2009

<http://www.globalreporting.org/AboutGRI/WhatIsGRI/>

BNP Paribas-Développement Durable – Juin 2009

<http://www.bnpparibas.com/fr/developpement-durable/textes/promouvoir-RSE.pdf>

EITI Transparency – Juin 2009

<http://eitransparency.org/>

Policy Innovations- Mars 2009

<http://www.policyinnovations.org/ideas/commentary/data/000094>

Forest People's Law – Juin 2009

http://www.forestpeoples.org/documents/law_hr/fpic_synthesis_jun07_eng.pdf

http://www.haribon.org.ph/Topic/44/FPIC*-Process:-Defective,-Anomalous-and-Questionable

Amnesty International - 2009

www.amnesty.org

Kimberly Process- 2009

www.kimberleyprocess.com

Sosyal Sorumluluk Derneği - 2009

www.sosyalsorumluluk.org

Rapports Développement Durable - 2009

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000303/index.shtml>

EFQM- Mai 2009

<http://www.efqm.org/>

Shell In Nigeria- Octobre 2009

<http://www.shell.com/home/Framework?siteId=nigeria>

Les Conventions de Genève De 1949

<http://www.icrc.org/web/fre/sitefre0.nsf/html/genevaconventions>